

Des leviers d'aménagement au service d'enjeux économiques pour la Saône et Loire

Une démarche prospective à 10 ans



Juin 2016



1. INTRODUCTION..... 3

Rappel des objectifs de l'étude

Rappel de la méthode

L'organisation des ateliers participatifs

2. LES 11 ENJEUX MAJEURS DE L'ECONOMIE DEPARTEMENTALE POUR LES 10 PROCHAINES ANNEES..... 6

ENJEU 1 : L'amélioration de la couverture numérique (fibre optique, téléphonie mobile)

ENJEU 2 : L'amélioration des infrastructures et le positionnement sur l'accueil logistique

ENJEU 3 : L'accompagnement des entreprises et la structuration des réseaux de compétitivité

ENJEU 4 : La structuration d'une politique d'accueil et le soutien de l'attractivité des milieux ruraux

ENJEU 5 : L'organisation et la promotion d'une offre de mobilité compétitive

ENJEU 6 : La structuration des produits touristiques sur les filières clés et le positionnement régional

ENJEU 7 : Le développement de l'économie circulaire et de l'économie collaborative

ENJEU 8 : La relocalisation de la valeur ajoutée agricole

ENJEU 9 : La structuration de la filière bois

ENJEU 10 : Le renforcement de l'intégration énergétique des territoires

ENJEU 11 : Le développement de l'économie de la rénovation et du renouvellement urbain

3. AXES OPÉRATIONNELS ET PISTES D'ACTION POUR LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT... 18

Axe 1 : L'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures

LEVIER 1 : Améliorer l'aménagement numérique du territoire

LEVIER 2 : Aménager / moderniser les grandes infrastructures et les espaces d'activité

Axe 2 : L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale, avec une vision transversale

LEVIER 3 : Clarifier des politiques d'accueil cohérentes et transversales

LEVIER 4 : Développer les outils de mise en réseau des entreprises et de mutualisation

LEVIER 5 : Mettre en œuvre une politique ambitieuse de rénovation et de renouvellement

Axe 3 : La valorisation des ressources et des patrimoines endogènes, dans une logique de croissance verte

LEVIER 6 : Renforcer l'intégration énergétique des territoires

LEVIER 7 : Favoriser la protection et la valorisation des ressources agricoles et forestières

LEVIER 8 : Organiser l'aménagement touristique du territoire

4. QUELLE GOUVERNANCE / ORGANISATION POUR ACTIONNER LES LEVIERS D'AMENAGEMENT ?..... 38

A. Positionner les territoires à l'échelle régionale et interrégionale

B. L'organisation des coopérations territoriales à l'échelle locale

C. L'outillage et l'ingénierie des territoires

1. Introduction

Rappel des objectifs de l'étude

Si pour certains domaines entrant pleinement dans le champ d'action du développement durable (comme l'urbanisme, l'eau, la biodiversité, l'habitat, ...), la DDT peut revendiquer des compétences reconnues (seule ou avec d'autres partenaires), elle accuse des lacunes pour l'une des assises du trépied du développement durable, l'économie.

De plus, les enjeux environnementaux et d'aménagement durable sont souvent perçus en confrontation avec les dynamiques économiques sur les territoires.

La présence étude prospective vise, pour la DDT, à acquérir des matériaux (éléments de connaissance économique, leviers et outils) pour contribuer au développement économique des territoires à travers ses compétences propres: planification en premier lieu, mais aussi politiques d'aménagement du territoire au sens large : politiques environnementales, économie agricole, politiques d'habitat, d'énergie-climat, de risques, et diverses formes d'appui au développement des territoires.

Au-delà d'une simple projection du présent, il s'agit, collégialement avec les acteurs des territoires, de cerner les futurs possibles intégrant mutations et ruptures, **ouvrant sur des perspectives de développement économique communes, que chaque acteur pourra s'approprier** pour enrichir sa stratégie et ses modes de faire (développement endogène vs exogène, concurrence vs différenciation –économie territoriale–, degré de spécialisation vs approche généraliste...).

Les bénéfices attendus de l'étude sont :

- **En ce qui concerne la DDT**, il s'agit de permettre aux services de la DDT 71, et notamment le service planification, de se positionner comme acteur de cette dynamique économique :
- **Savoir situer la Saône-et-Loire** dans son développement économique, et **mieux appréhender les enjeux de développement économique en Saône-et-Loire** pour les prochaines années ;
- **Développer un argumentaire et construire un outillage pour :**
 - Se poser les « bonnes questions » suffisamment en amont, et insérer la problématique économique dans les avis de la DDT, décisions, communication, ...
 - Etablir des liens entre enjeux aménagement durable et enjeux économiques
- **Identifier des enjeux de croissance verte en Saône et Loire, sur lesquels s'appuyer pour répondre aux objectifs nationaux.**
- **En ce qui concerne les représentants des acteurs économiques et des territoires (élus et techniciens)**, il s'agit de contribuer à :
 - Appréhender, par une approche transversale, les freins, leviers et opportunités de développement économique territorial
 - Faire émerger des choix d'aménagement du territoire favorisant l'économie et l'emploi

1. Introduction

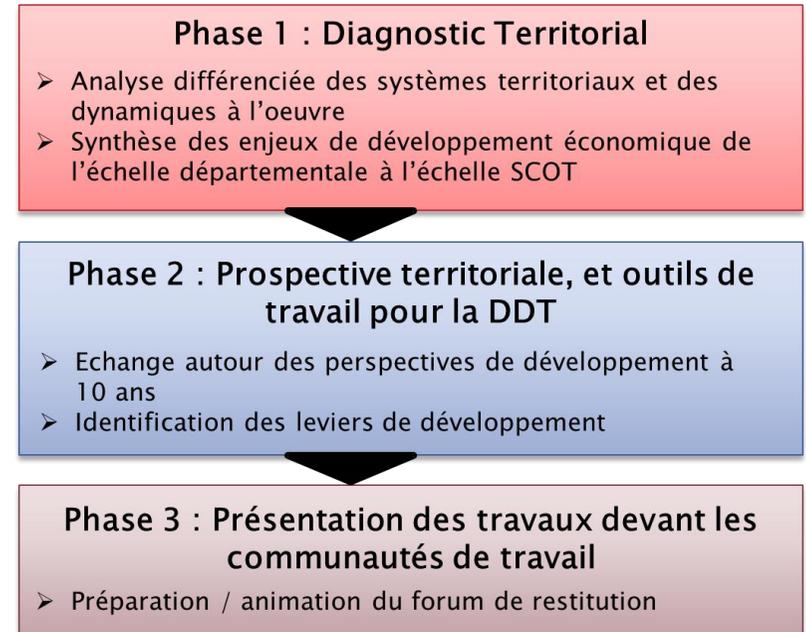
Rappel de la méthode de travail

L'étude prospective s'est organisée autour de 3 principales phases distinctes :

- Dans le cadre d'une première phase, un **diagnostic territorial**, synthétique, a été réalisé afin de partager une vision de l'économie départementale. Ce diagnostic a permis de caractériser les dynamiques économiques à l'œuvre dans les différents secteurs d'activité du Département, mais aussi, et surtout, d'analyser les systèmes territoriaux et leurs fonctionnements propres.
- Appuyée sur le diagnostic, la seconde phase de travail, plus prospective, a permis d'échanger avec les acteurs du développement économique dans le cadre d'**ateliers prospectifs**. Deux ateliers ont été réalisés :
 - Un atelier de travail sur l'identification des **enjeux majeurs** pour le développement économique des 10 prochaines années.
 - Un atelier sur l'identification des **leviers d'aménagement** permettant de répondre aux enjeux économiques des prochaines années.

Le présent rapport vise à restituer les conclusions de cette seconde phase prospective, avec trois parties complémentaires :

- Dans un premier temps, une présentation des enjeux économiques majeurs pour les 10 prochaines années est proposée (partie 2 du présent rapport), en se basant en grande partie sur les conclusions du diagnostic et du premier atelier prospectif.
- Les parties 3 et 4 du présent rapport viennent décliner les conclusions de la réflexion en termes de politiques d'aménagement, en distinguant à la fois les pistes d'aménagement « opérationnelles » pour les 10 prochaines années (partie 3) et les enjeux d'organisation et de gouvernance qui conditionnent la mise en œuvre de ces orientations opérationnelles (partie 4).
- Enfin, un **forum de restitution** a été organisé avec les acteurs, afin de restituer l'étude réalisée.



1. Introduction

L'organisation des ateliers participatifs

Deux ateliers successifs ont été organisés afin de définir les leviers d'aménagement stratégiques pour le développement économique :

1/ Un premier atelier a permis d'identifier les enjeux majeurs susceptibles de conditionner l'évolution de l'économie départementale à 10 ans

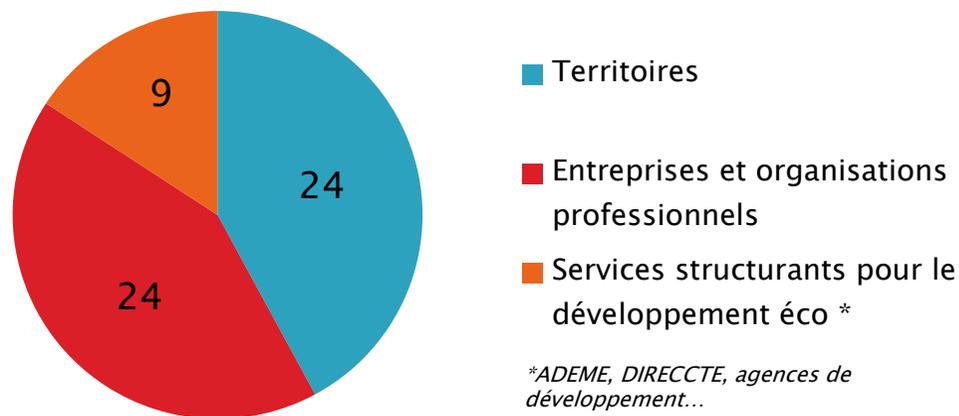
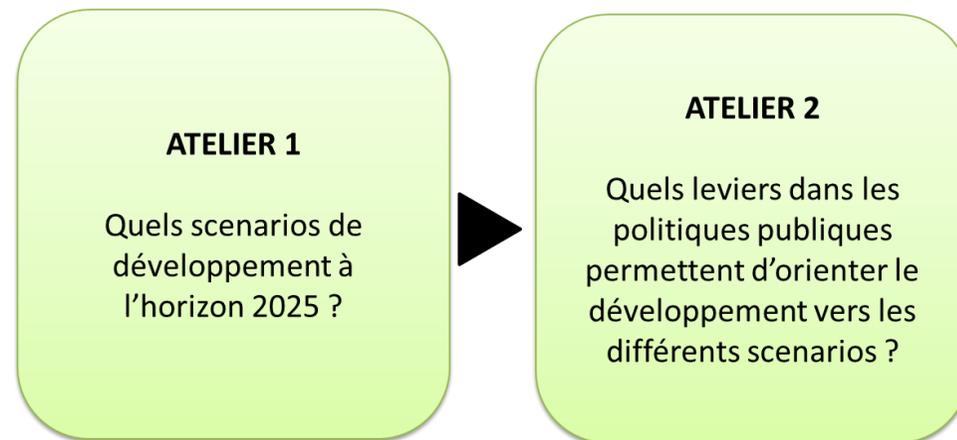
2/ Un second atelier a permis d'identifier les leviers d'aménagement susceptibles de faciliter le développement économique des 10 prochaines années

Les deux ateliers ont permis de travailler sur **deux visions différentes des perspectives territoriales** :

- L'atelier 1 a permis, dans la continuité du diagnostic, de traiter les enjeux du développement économiques
- Une approche différente a été réalisée pour l'atelier 2, en recentrant les réflexions sur le champ plus spécifique de l'aménagement du territoire.

Les deux ateliers ont mobilisé, en tout, entre 60 et 70 participants, avec une représentation relativement équilibrée entre des représentants des territoires de Saône et Loire (Pays, EPCI, Département, Région) et des représentants des entreprises et organismes professionnels.

Les éléments présentés dans le présent rapport intègrent les principales propositions émises dans le cadre des ateliers de travail. Le compte-rendu détaillé des ateliers est disponible en annexe du rapport d'étude.



Répartition cumulée des participants aux ateliers

2. Les 11 enjeux majeurs de l'économie départementale pour les 10 prochaines années

L'étude a permis de mettre en évidence des enjeux majeurs qui conditionneront le développement économique des 10 prochaines années. Une vingtaine de sujets ont été pointés dans le cadre de l'atelier participatif avec les acteurs, et leur reformulation / regroupement a permis de dégager 11 enjeux « majeurs » qui sont présentés ci-après.

Certains enjeux, très transversaux, présentent une importance particulière, comme par exemple l'amélioration de la couverture numérique et la mise à niveau des réseaux d'infrastructures, qui conditionnent la compétitivité des entreprises mais également l'attractivité résidentielle des territoires du département.

En termes d'économie présentielle, l'amélioration des politiques d'accueil représente un enjeu important, avec en particulier des enjeux forts d'organisation de la mobilité, qui conditionne l'attractivité locale.

Le développement de l'économie touristique représente également une opportunité, qui dépend en particulier de la structuration des filières et leur positionnement (visibilité) dans l'offre régionale.

Enfin, le développement de l'économie productive soulève des questions importantes, dans un contexte de relative difficulté des activités industrielles, qui restent fortement représentées à l'échelle départementale. Deux questions centrales conditionnent le dynamisme futur des filières productives :

- La structuration et la montée en puissance des réseaux de compétitivité et d'innovation, en s'appuyant sur des partenariats renforcés avec les structures de formation et de R&D à l'échelle locale.
- La diversification des activités productives dans une logique de croissance verte (économie circulaire, éco-innovation), et leur valorisation locale pour mieux capter la valeur ajoutée des productions (développement des synergies locales et des filières courtes)

Enjeux transversaux

- Amélioration de la couverture numérique (fibre optique, téléphonie mobile)
- Amélioration des infrastructures et positionnement sur l'accueil logistique
- Accompagnement « sur mesure » des entreprises, structuration des réseaux de compétitivité et d'innovation

Economie touristique & résidentielle

- Structuration d'une politique d'accueil lisible et adaptée aux territoires, et soutien de l'attractivité des milieux ruraux (emploi, services, habitat)
- Organisation et promotion d'une offre de mobilité compétitive (grands axes de transport en commun, mobilité rurale)
- Structuration des produits touristiques sur les filières clés et positionnement régional

Economie productive & croissance verte

- Développement de l'économie circulaire et de l'économie collaborative
- Relocalisation de la valeur ajoutée agricole (reconnaissance, diversification, transformation et commercialisation) et préservation du potentiel productif
- Structuration de la filière bois
- Renforcement de l'intégration énergétique des territoires (énergies renouvelables, efficacité énergétique)
- Développement de l'économie de la rénovation et du renouvellement urbain

Enjeu n°1 : L'amélioration de la couverture numérique (fibre optique, téléphonie mobile)

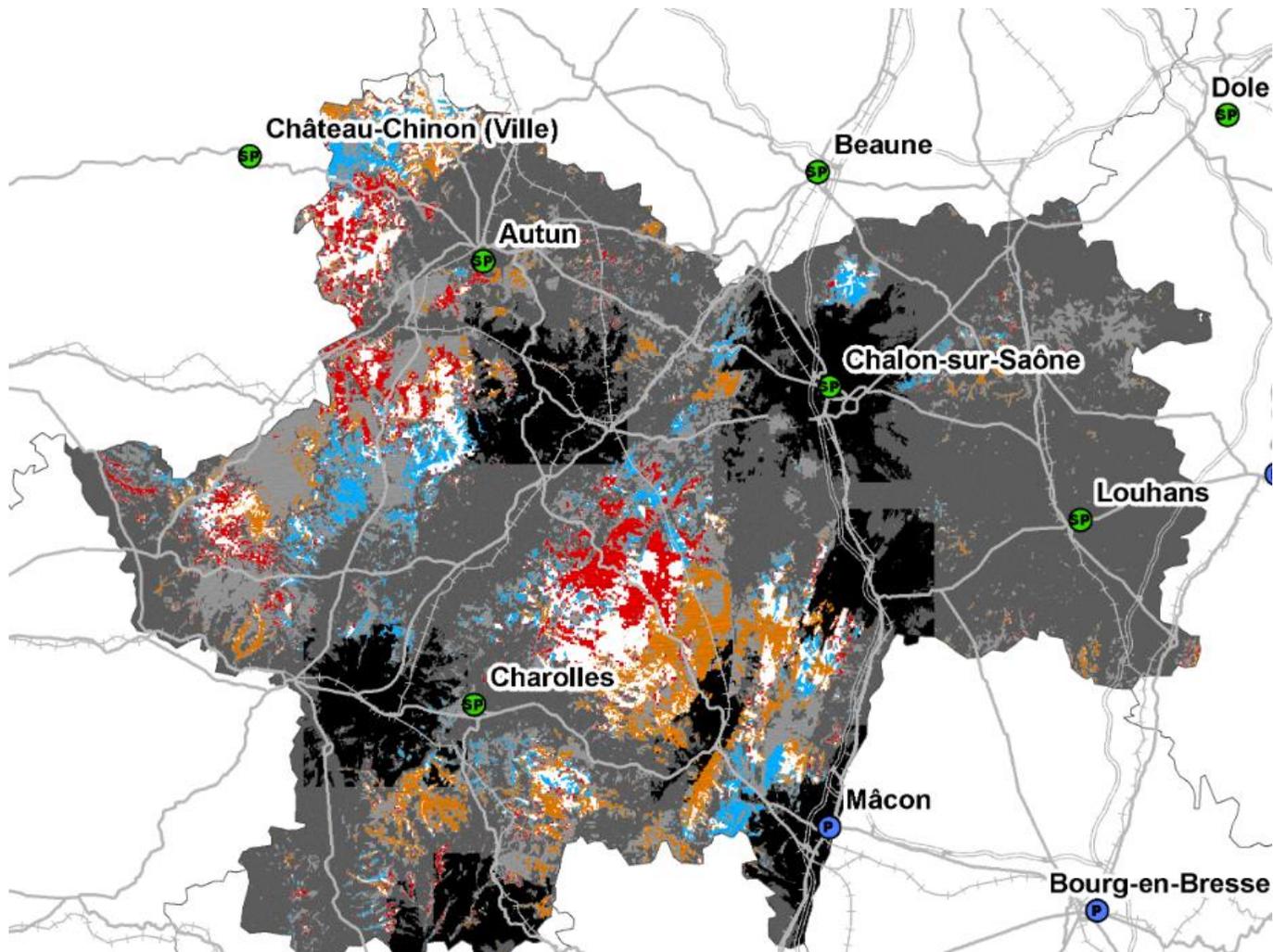
L'amélioration de la couverture numérique a été identifiée comme un enjeu majeur, avec en particulier le développement de la fibre optique et de la couverture en téléphonie mobile, qui conditionnent l'attractivité résidentielle mais également la compétitivité des entreprises.

Actuellement, de nombreuses entreprises souffrent d'un déficit d'accès à Internet et aux réseaux de téléphonie mobile. Il s'agit pour partie d'entreprises artisanales en milieu rural, mais également d'entreprises industrielles et tertiaires d'envergure (PME-PMI).

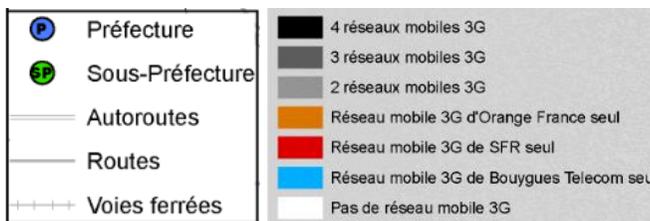
En particulier, l'Ouest du Département et la Bresse Louhannaise souffrent d'une desserte numérique insuffisante.

Le Département et la Région souffrent, globalement, d'un retard en termes d'aménagement numérique par rapport à la Région Rhône Alpes Auvergne.

La cohérence des politiques d'aménagement numérique à l'échelle régionale représente, en outre, un point important, le développement des technologies



Couverture 3G en 2015



Enjeu n°2 : L'amélioration des infrastructures et le positionnement sur l'accueil logistique

L'amélioration des infrastructures

Le maintien et l'amélioration de la qualité de la desserte du département par les grandes infrastructures (route, fer, fleuve) représente un enjeu important pour l'économie départementale. Ces infrastructures garantissent l'attractivité résidentielle et la compétitivité des entreprises qui s'implantent sur le territoire.

Plusieurs grands projets d'infrastructures, en cours de mise en œuvre à l'échelle du département, sont d'une grande importance pour le développement futur :

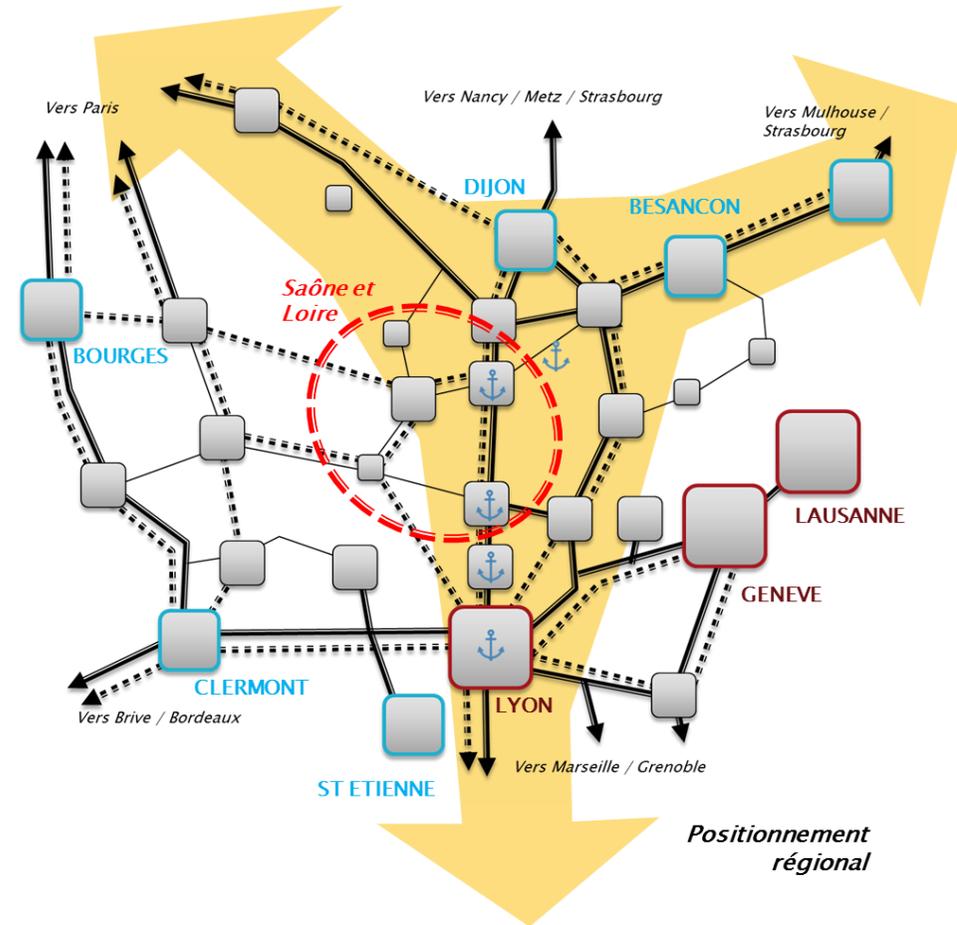
- L'amélioration progressive de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), avec en particulier la finalisation de la mise à 2x2 voies des deux branches existantes, et le développement de nouvelles ramifications à plus long terme.
- L'aménagement de la connexion TER-TGV de Montchanin, qui permettra de mieux connecter le réseau ferré et de le rendre plus compétitif.
- Le développement du projet d'électrification de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA)
- L'entretien et la modernisation des infrastructures multimodales avec en particulier les sites portuaires dont le développement peut être envisagé à moyen terme.

Le maintien et le développement de la qualité des infrastructures sont particulièrement importants dans la vallée de la Saône qui accueille des infrastructures majeures (A6, axe ferré Paris Lyon Marseille, axe fluvial de la Saône), mais également au niveau des branches Est-Ouest de la RCEA / VFCEA qui permettent de « connecter » les territoires de l'Ouest du Département avec la vallée de la Saône.

Le positionnement du territoire sur l'accueil logistique

Le positionnement logistique du territoire représente également un enjeu important, avec à la fois un enjeu d'aménagement des espaces logistiques (desserte de ZA équipées, plateformes multimodales et voies fluviales,...) et d'accompagnement « sur mesure » des entreprises logistiques pour faciliter leur implantation.

L'enjeu de positionnement logistique du territoire concerne en particulier le Maconnais et le Chalonnais, qui bénéficient de la proximité de l'axe de l'A6 sur lequel un développement est envisageable. Cela peut également concerner des axes secondaires comme l'A39 (Bresse Louhannaise) ou la RCEA (Charollais Brionnais ou CUCM sur l'axe Est-Ouest).



Enjeu n°3 : L'accompagnement des entreprises et la structuration des réseaux de compétitivité

L'accompagnement « sur mesure » des entreprises

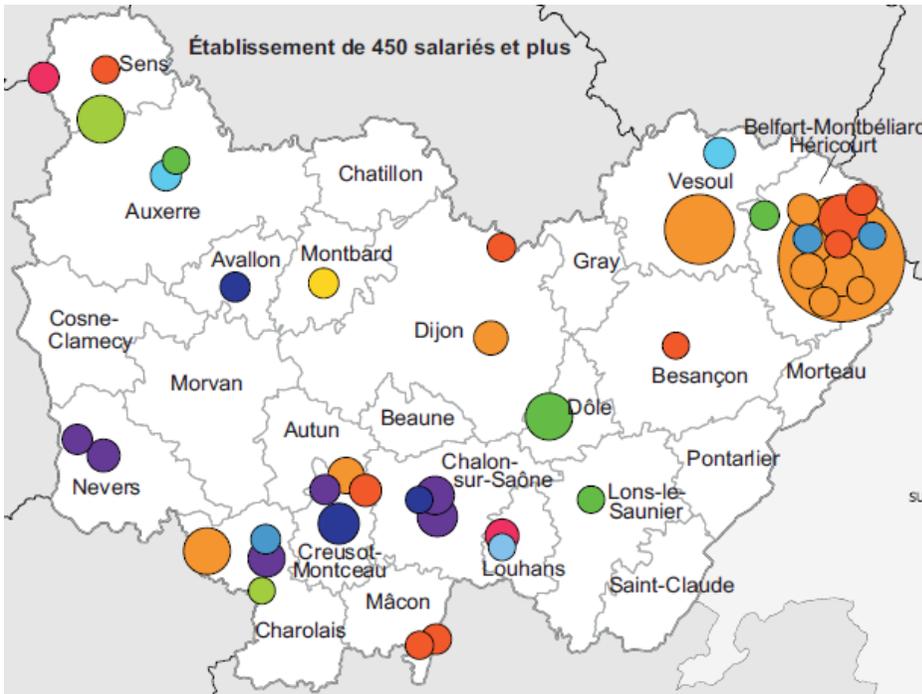
L'accompagnement « sur mesure » des entreprises (en particulier des PME-PMI), représente un enjeu important pour promouvoir la compétitivité des tissus d'entreprises, qui sont très diversifiés. Il s'agit, en particulier, de faciliter la mise en réseau, le développement des outils mutualisés de veille et de R&D, l'adaptation et la mise à disposition de l'offre de conseil et de formation, le développement des démarches territorialisées de gestion des emplois et des compétences (GTEC), l'accompagnement pour la digitalisation des activités.

L'accompagnement des entreprises concerne tous les territoires du département, qui se démarque à la fois par la présence de pôles industriels majeurs (qui peuvent être accompagnés via des politiques de filières : clusters, pôles de compétitivités,...) et par la présence de tissus d'entreprises moins denses en milieu rural (qui peuvent être accompagnés via des démarches plus territoriales).

La structuration des réseaux de compétitivité

La structuration et le renforcement des écosystèmes industriels, à l'échelle de la nouvelle Grande Région, représente une question importante pour le développement futur. Il s'agit, d'une manière générale, de tendre vers plus de compétitivité, de faciliter l'innovation et de développer des partenariats « gagnant-gagnant ». En particulier, l'importance du positionnement des « grandes filières » (agroalimentaire, mécanique, métallurgie, nucléaire) à l'échelle régionale et nationale a été soulignée, en s'appuyant sur les démarches existantes (clusters et pôles de compétitivité).

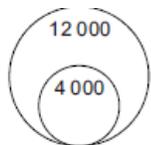
La mise en réseau des entreprises industrielles est déjà largement engagée dans le cadre des plus grandes filières de Saône et Loire : Cluster Mecateam sur la mécanique (CUCM), Pôle Nucléaire Bourgogne sur le nucléaire et la métallurgie d'une manière plus générale (Chalonnais, CUCM), Vittagora sur l'agro-alimentaire (Bresse, Val de Saône). Pour ces principaux réseaux, l'enjeu consiste à conforter les travaux engagés en inscrivant les pôles dans les réseaux nationaux (French Tech), et en élargissant la mise en réseau en termes de masse critique. Pour les entreprises qui ne sont pas intégrées dans ces grandes filières, l'enjeu peut être différent en travaillant par exemple sur le rapprochement avec les pôles Franc-Comtois et sur le développement des démarches territoriales multi-filières, à l'image des dynamiques engagées avec l'AMDF sur l'Autunois.



Principales entreprises industrielles à l'échelle de la Grande Région

Source : INSEE, données 2014

Nombre de salariés permanents



Activité principale

- Fabrication de matériels de transport
- Fabrication d'équip. électriques, électroniques informatiques ; fabrication de machines
- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons...
- Industrie du textile, habillement, cuir et chaussure
- Industrie chimique et pharmaceutique
- Métallurgie et fabrication de produits métalliques
- Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- Autres industries manufacturières
- Commerce ; réparation d'automobiles
- Transports et entreposage
- Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien

Enjeu n°4 : La structuration d'une politique d'accueil et le soutien de l'attractivité des milieux ruraux

La structuration des politiques d'accueil et le positionnement sur la Silver Economy

Le département offre un cadre d'accueil diversifié (urbain, rural) à proximité relative des grands bassins d'emploi de la métropole lyonnaise (au Sud) et de l'agglomération dijonnaise (au Nord, dans une moindre mesure). Cette situation génère des opportunités particulières pour l'accueil d'actifs qui travaillent sur le territoire ou dans les pôles voisins. Le développement d'une politique d'accueil structurée et lisible représente un enjeu fort, que ce soit pour l'accueil résidentiel ou l'accueil d'activités économiques (marketing territorial). Le département souffre d'un déficit d'image malgré l'importance des atouts à mettre en avant (accessibilité, cadre de vie, coût de la vie, réseaux productifs existants au-delà de l'image « rurale »...).

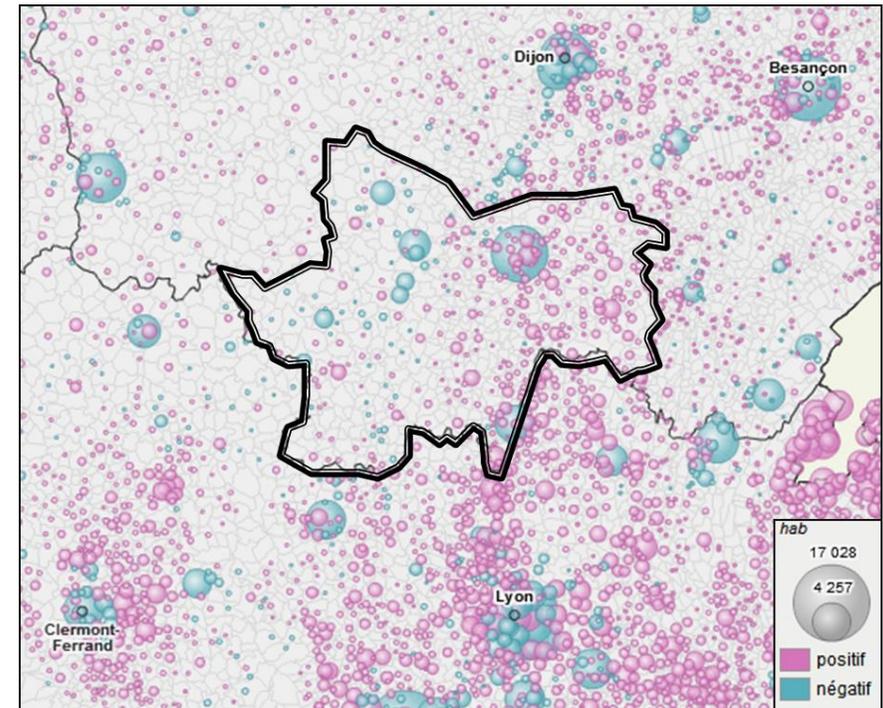
Le positionnement du département sur l'accueil de personnes âgées et la « silver économie » représente également une opportunité, qui nécessite de travailler le marketing territorial et l'optimisation des conditions d'accès à la santé et le maintien des conditions d'accès aux soins. L'accueil de populations retraitées représente d'ores et déjà un vecteur de développement dans les espaces ruraux du département, en particulier dans l'Ouest du département (Morvan, Autunois, Charolais Brionnais). Pour ces territoires, ces dynamiques représentent des opportunités à travailler en réunissant des conditions d'accueil qui ne sont pas toujours optimales pour les personnes vieillissantes : mobilité difficile, insuffisance d'accès aux soins. Le maintien des personnes âgées représente un enjeu pour tout le département, car ces personnes sont de plus en plus représentées en proportion.

Le renforcement de l'attractivité des milieux ruraux

Les espaces ruraux du Département, en particulier l'Ouest du département (Autunois, CUCM, Charolais-Brionnais), présentent une fragilité certaine en termes de maintien de l'emploi, des services et de la population. Dans ces secteurs, le renforcement du maillage des bourgs ruraux représente un enjeu important, pour préserver de bonnes conditions d'accès aux services, et ainsi soutenir la démographie rurale.

Le soutien de l'attractivité des milieux ruraux, avec en particulier le renforcement des bourgs, le maintien du maillage de l'offre de services et d'emplois, l'amélioration des conditions d'accès aux soins, le développement d'une offre d'habitat innovante pour répondre aux attentes des habitants (personnes âgées, télétravailleurs...). Il a été souligné que la politique de rénovation de l'habitat conditionnerait cette attractivité.

Enfin, la préservation du cadre environnemental et paysager représente un enjeu fort afin de préserver l'attractivité à long termes des territoires. Le cadre actuel est particulièrement préservé, ce qui représente un atout important pour l'accueil.



Solde migratoire apparent en 2012

Source : INSEE

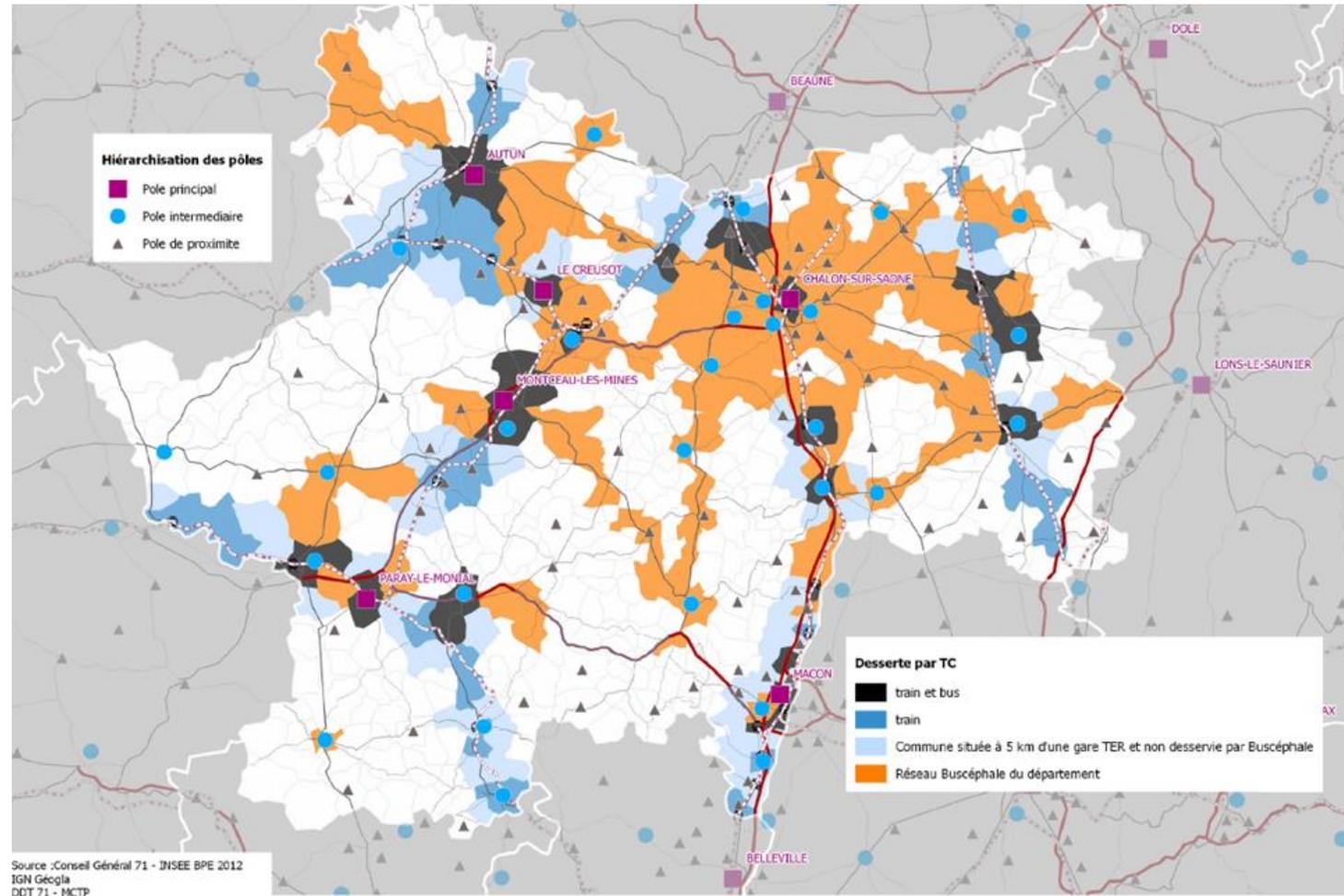
Enjeu n°5 : L'organisation et la promotion d'une offre de mobilité compétitive

Le département présente une situation particulière avec des axes ferrés majeurs, des axes autoroutiers, et des gares TGV, qui desservent à la fois Paris, la métropole lyonnaise et l'agglomération dijonnaise.

Ce positionnement est stratégique, car il permet d'ores et déjà d'accueillir des populations nombreuses qui travaillent à l'extérieur du territoire. Il permet également d'accueillir des entreprises qui s'implantent sur le territoire tout en bénéficiant des bonnes conditions d'accessibilité à Dijon et Lyon.

L'organisation et la promotion d'une offre de mobilité compétitive, pour favoriser l'attractivité, représentent des enjeux majeurs.

En particulier, il s'agit de bien valoriser les axes de transport en commun en direction de la métropole lyonnaise (axe Lyon - Macon, axe Lyon - Paray), et de développer des outils de déplacement innovants en milieu rural (covoiturage, bus adaptés,...).



Communes desservies par TC (TER & Réseau Buscéphale du département)

Source : schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Enjeu n°6 : La structuration des produits touristiques sur les filières clés et le positionnement régional

La structuration des filières et des produits touristiques

La Saône et Loire dispose de nombreux atouts touristiques, avec des sites majeurs dans le domaine culturel dans le Sud du département (Paray-le-Monial, Cluny, Taizé, patrimoine roman,...), dans le domaine culturel et patrimonial (patrimoine gallo-romain, médiéval, contemporain,...), dans le domaine gastronomique et oenotouristique (côtes chalonnaise et mâconnaise, positionnement potentiel du bœuf charollais en lien avec le projet de classement du bocage à l'UNESCO,...), dans le domaine du tourisme vert (sites naturels remarquables, positionnement sur l'axe de l'Eurovéloroute 6).

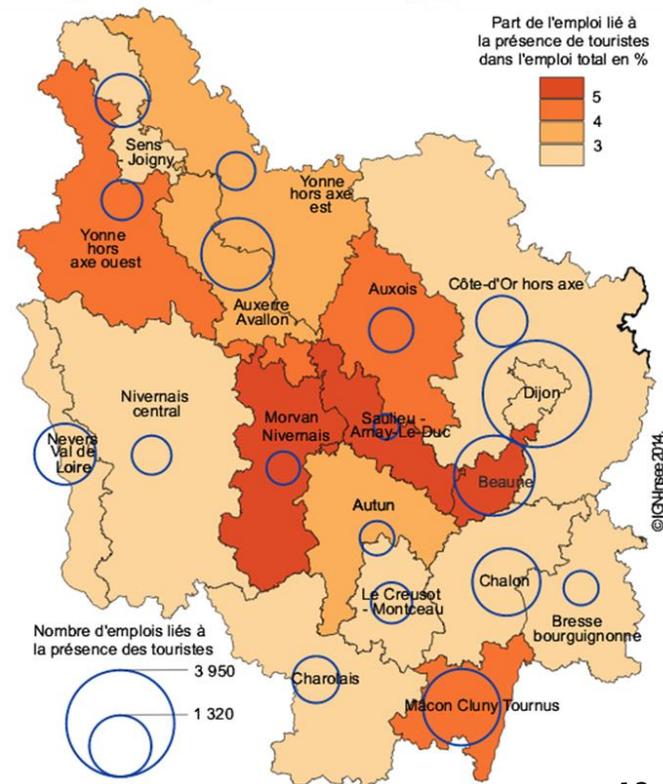
L'offre touristique peut être mieux structurée en travaillant à la conception de produits avec les prestataires, et en organisant la promotion coordonnée des différentes filières (à l'image de ce qui a pu se faire ces dernières années sur la côte de Beaune sur l'oenotourisme, avec une forte structuration du réseau de prestataires). La structuration de l'offre touristique (mise en réseau des prestataires, des territoires et des sites, développement de produits ciblés) mérite d'être confortée en particulier sur les sujets cités ci-dessus.

L'accompagnement des projets d'hébergement touristique représente, en outre, un enjeu important, afin de renforcer et de qualifier l'offre à ce niveau sur le territoire départemental. L'offre d'hébergement touristique et en particulier l'offre hôtelière reste assez peu développée dans le département par rapport aux territoires voisins (Beaune, Lyon, Dijon). Sur certains créneaux, des manques sont ressentis (hébergement de groupes, hébergements groupés type villages vacances, hôtels haut de gamme, services associés à l'hôtellerie). L'enjeu de qualification de l'offre est particulièrement important dans les pôles urbains proches des grands axes (Chalon, Mâcon), mais également dans les pôles plus ruraux.

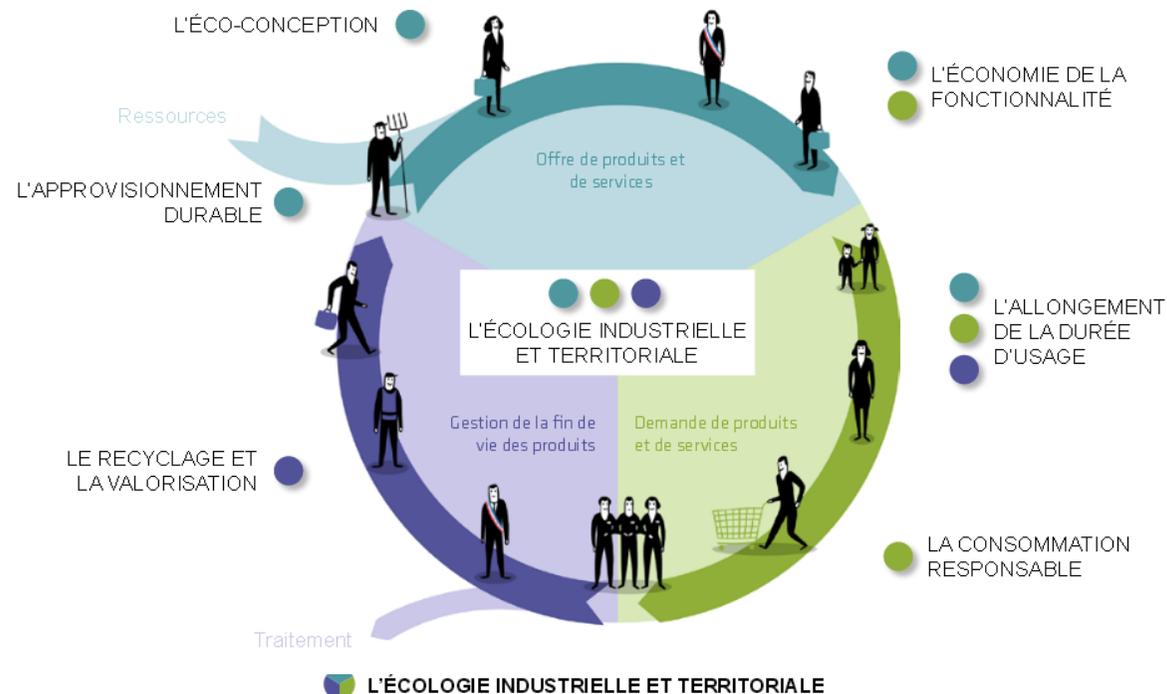
Le positionnement régional des produits touristiques

Les différentes études touristiques ont montré que la Saône et Loire restait difficile à identifier en tant que destination touristique à part entière, ce qui s'explique par sa situation de carrefour de flux et par la diversité des produits touristiques existants. La destination régionale « Bourgogne » est beaucoup plus identifiée aujourd'hui. De ce fait, l'enjeu consiste plus particulièrement à « ancrer » l'offre départementale de manière visible dans la politique et les produits touristiques régionaux, afin de mieux capter les visiteurs. Le positionnement du territoire et de ses atouts touristiques au sein de la politique et des produits touristiques de la nouvelle Grande Région ne doit pas être négligé.

Des emplois inégalement répartis sur la Bourgogne



Enjeu n°7 : Le développement de l'économie circulaire et de l'économie collaborative



Mettre en réseau producteurs, consommateurs, acteurs du recyclage et collectivités pour créer de nouvelles opportunités.

L'APPROVISIONNEMENT DURABLE

Privilégier les ressources renouvelables et les matières recyclées.

L'ÉCO-CONCEPTION

Produire autrement pour innover, augmenter la réparabilité et la recyclabilité, tout en réduisant les impacts.

LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

Créer de nouvelles ressources par le compostage, le tri, le recyclage et la valorisation des déchets.

L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

Inventer une nouvelle offre client en proposant un service plutôt qu'un produit.

L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE

Allonger la durée d'usage grâce à l'engagement de tous autour du réemploi, de la réparation, de l'échange et du don.

LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Agir en consommateur responsable en intégrant l'environnement dans nos choix de consommation.

Source : ADEME

Le développement de l'économie circulaire et des industries « vertes »

Le développement de l'économie circulaire (mutualisation des biens et des services, mises en synergie) et des industries vertes (éco-innovations, matériaux renouvelables,...) représentent des opportunités pour soutenir la compétitivité et le positionnement stratégique des filières industrielles.

Le développement de l'économie circulaire représente, en particulier, une piste de réflexion importante dans les secteurs où les tissus industriels sont les plus denses (Autunois, CUCM, Chalonnais en particulier). La densité des tissus permet d'envisager des mutualisations et mises en synergies intéressantes, sous réserve d'une réflexion en réseau sur ces sujets. Le positionnement du territoire sur l'éco-innovation peut également être une piste de réflexion, en s'appuyant sur les industries existantes qui bénéficient de compétences et de savoir-faire développés (par exemple pour le recyclage industriel).

Le développement de l'économie collaborative et de l'économie sociale et solidaire

Le développement de l'économie collaborative et de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) représente un potentiel à l'échelle départementale, où elles restent finalement assez peu développées par rapport aux départements voisins (Jura, Côte d'Or, Région Rhône Alpes Auvergne). Il s'agit d'un potentiel à valoriser, en accompagnant les porteurs de projets et en valorisant les programmes de développement existant au niveau régional et national.

Enjeu n°8 : La relocalisation de la valeur ajoutée agricole et la préservation du potentiel productif

La relocalisation de la valeur ajoutée agricole

Les productions agricoles du Département, à l'exception des productions viticoles, sont majoritairement commercialisées en filières « longues » avec une valeur ajoutée qui reste limitée, que ce soit pour la production de viande dans le Charollais ou pour la production de céréales, volailles et lait dans la Bresse. Le développement des signes de qualité « Bœuf de Charolles » et « Volaille de Bresse » reste limité du fait des contraintes apportées par les cahiers de charges. Toutefois, ce sont des outils importants pour mieux valoriser les produits dans le cadre des filières courtes.

Concernant la diversification, le département bénéficie d'un vrai potentiel d'engraissement local en valorisant les productions végétales de la Bresse (complémentarité Est-Ouest) et en développant l'énergie biomasse en particulier dans le secteur du Charollais (présence de bocage importante, présence de gisements d'effluents pour la méthanisation).

La relocalisation de la valeur ajoutée liée aux productions agricoles représente un enjeu fort pour conforter l'économie locale, en travaillant en particulier sur :

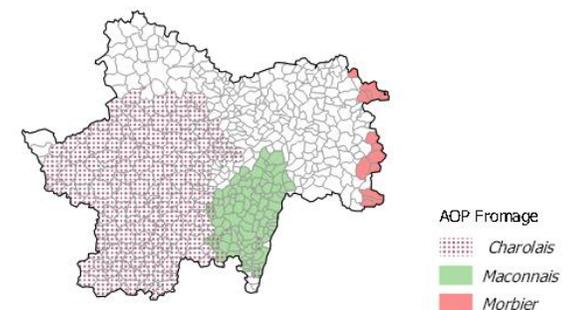
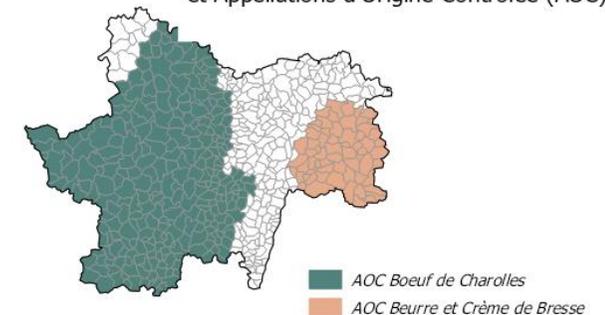
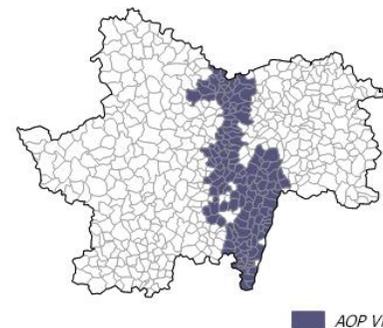
- le renforcement des filières qualitatives reconnues (IGP, AOP)
- la diversification locale (engraissement, production d'énergies biomasse en lien avec la croissance verte)
- le développement la commercialisation en « filières courtes », en positionnant le département en lien avec la Grande Région et la Métropole Lyonnaise

La préservation du potentiel productif

La protection durable des espaces agricoles représente une question importante, avec un enjeu particulier sur les terres périurbaines autour des villes et villages dynamiques de l'Est du département (Mâconnais, Chalonnais, Bresse Louhannaise), qui sont les premières consommées par l'urbanisation malgré leur adaptation pour le développement de cultures spécialisées en filières courtes).

Département de Saône-et-Loire

Les Appellations d'Origine Protégée (AOP) et Appellations d'Origine Contrôlée (AOC)



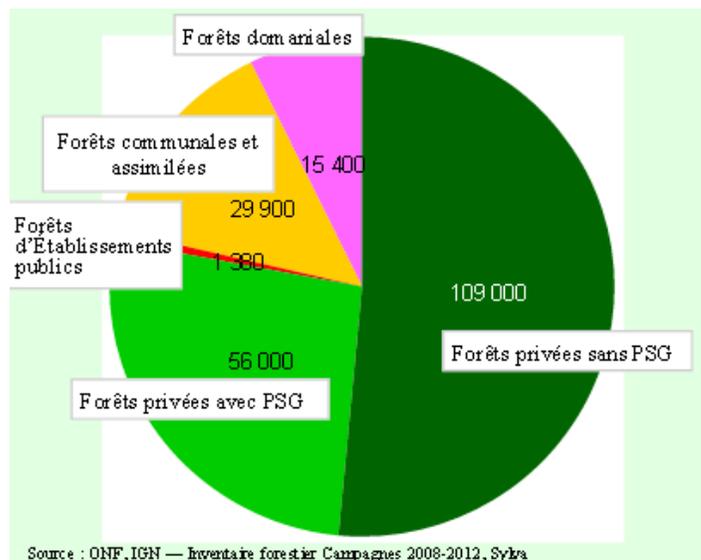
Enjeu n°9 : La structuration de la filière bois

Le développement de la filière bois représente une opportunité pour le territoire, du fait :

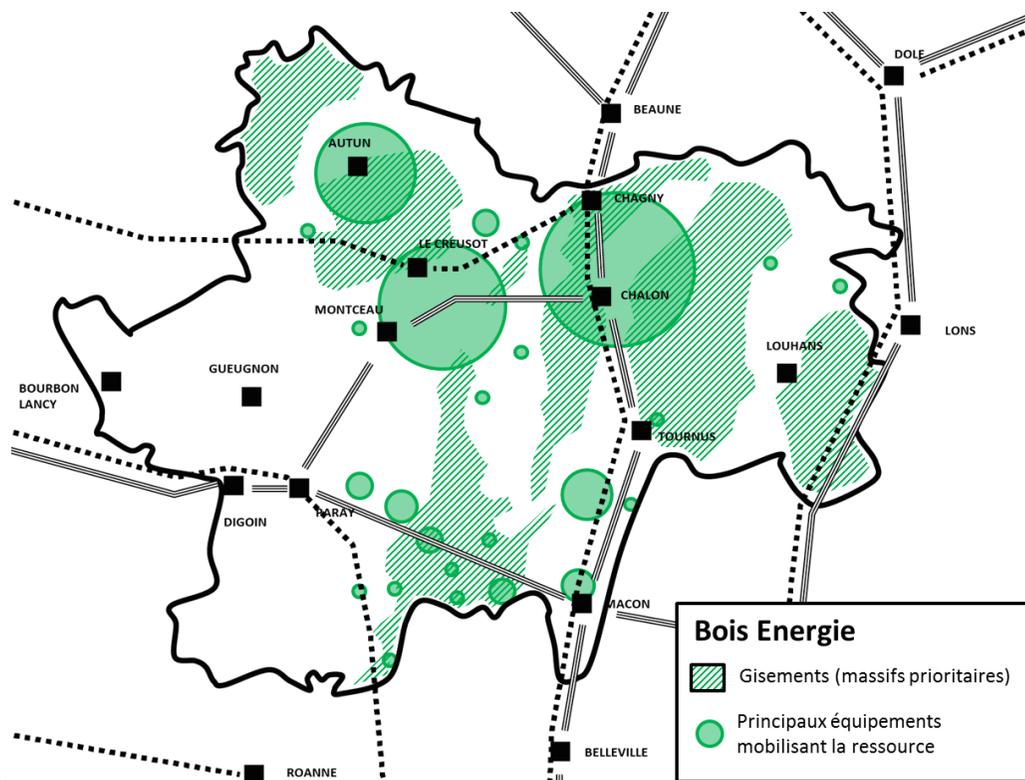
- De la présence d'une ressource importante, dans le massif du Morvan en premier lieu, mais également dans d'autres massifs importants qui ne sont pas identifiés comme des massifs stratégiques à l'échelle régionale ;
- De l'existence d'entreprises dans le domaine de l'exploitation primaire et de la transformation locale primaire et secondaire (scieries, chaufferies bois, ameublement, construction bois...).

La structuration de la filière bois représente un enjeu important, pour mieux valoriser la ressource locale (production d'énergie en lien avec la croissance verte, écoconstruction,...). Il s'agit à la fois de mieux mobiliser la ressource locale, et de la valoriser localement dans le cadre des filières de transformation.

Le développement de la production primaire concerne en particulier l'Ouest du Département, et la valorisation secondaire concerne l'ensemble du territoire (possibilités de valorisation dans les agglomérations de la vallée de la Saône).



Répartition des forêts du département, en hectares



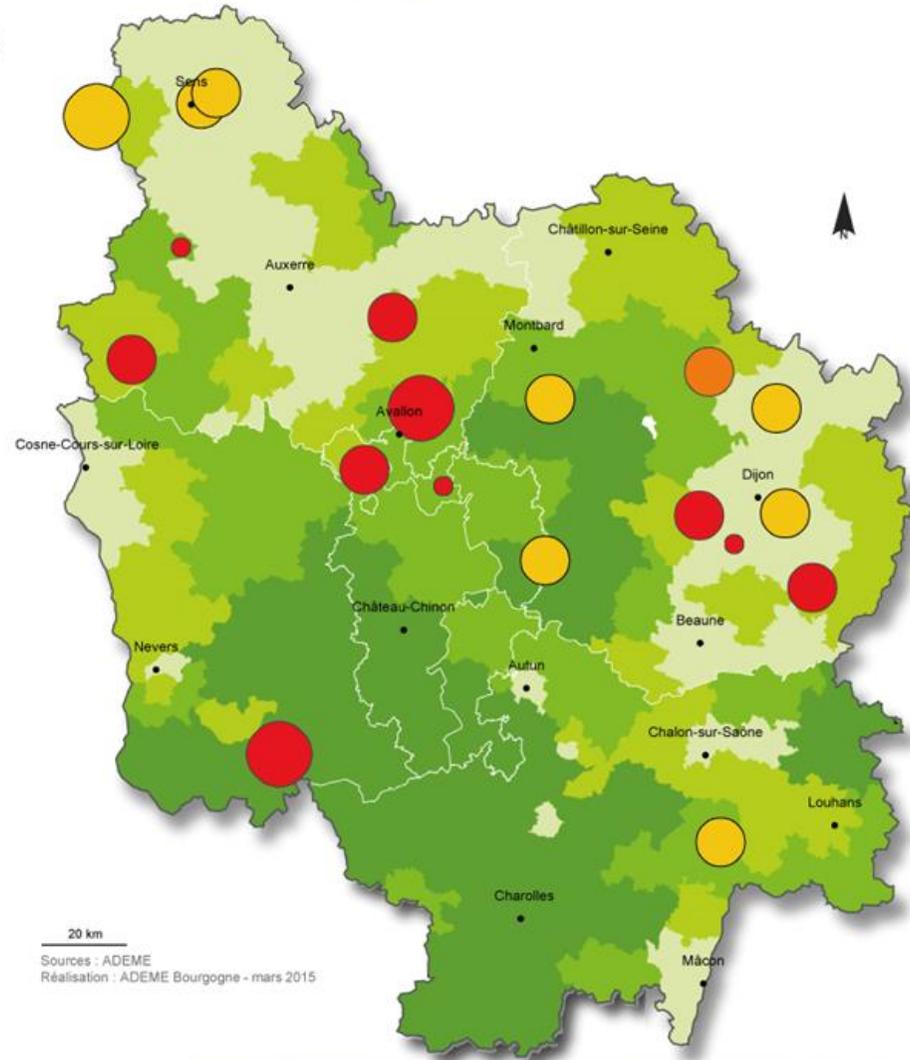
Enjeu n°10 : Le renforcement de l'intégration énergétique des territoires

Le renforcement de l'intégration énergétique des territoires représente une opportunité de création de richesses et d'amélioration du bilan énergétique environnemental. Il s'agit, en particulier, de veiller :

- A développer les productions d'énergies renouvelables, véritable ressource pour le territoire : éolien, solaire, hydraulique, biomasse en lien avec la diversification agricole
- A organiser les économies d'énergie pour les habitants et pour les entreprises, dans une logique d'optimisation des coûts (coûts énergétiques liés à l'habitat et aux transports en particulier, mais également à la gestion des déchets)

La Saône et Loire se caractérise par une multiplicité de potentiels de production d'énergies renouvelables, qui diffère suivant les secteurs considérés :

- Biomasse dans l'Ouest du département (gisements de biomasse bois / haies et gisements d'effluents importants pour le biogaz, qui restent difficiles à mobiliser)
- Solaire dans le Sud du département (ensoleillement important)
- Eolien dans l'Ouest du département et dans la Bresse (espaces de développement identifiés dans le cadre du schéma régional éolien)



Les installations de méthanisation en Bourgogne en 2015

Source : ADEME



Enjeu n°11 : Le développement de l'économie de la rénovation et du renouvellement urbain

Le développement de l'économie de la rénovation

Le développement de l'économie de la rénovation représente un enjeu important, en facilitant l'émergence de la demande (publique, privée) et en accompagnant la structuration des entreprises du BTP (formation, mise en réseau des compétences,...).

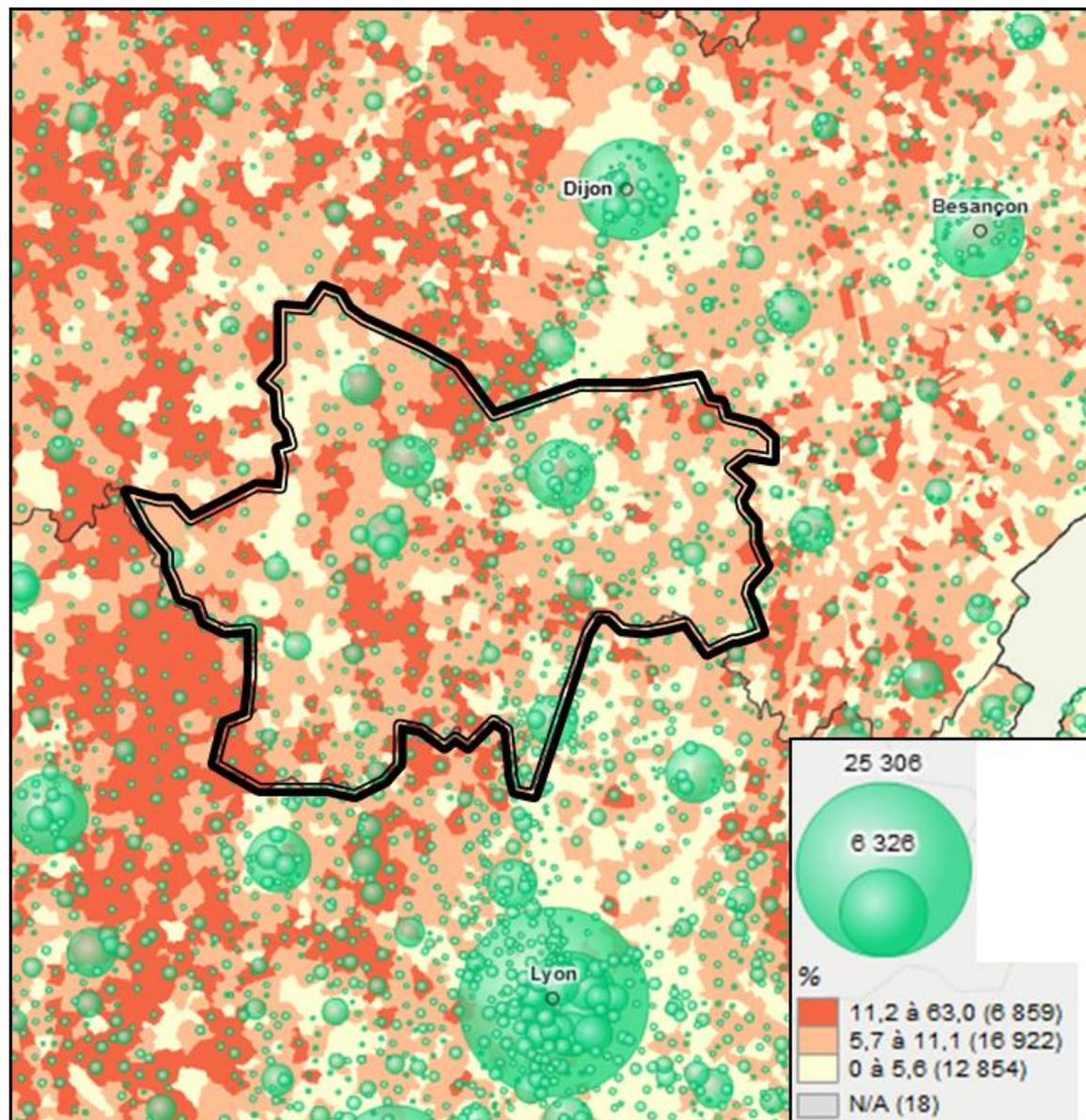
Plusieurs initiatives ont été lancées à l'échelle départementale sur le développement de l'économie de la rénovation (AMDF à Autun, filière Rénovia Bourgogne, initiatives territoriales dans le Chalonnais et le Mâconnais).

Le potentiel de rénovation est particulièrement important dans les principaux pôles urbains, mais également de manière diffuse en milieu rural.

L'économie du renouvellement urbain

Au-delà de la simple rénovation énergétique, la reconquête des friches industrielles et le développement du renouvellement urbain représentent des opportunités en termes de chantiers d'avenir.

La reconquête des friches urbaines représente un potentiel (manne de croissance pour les entreprises des secteurs BTP, recyclage, dépollution des sols...), qui nécessite des compétences importantes.



Nombre et part de logements vacants par commune, en 2012

Source : INSEE

3. Axes opérationnels et pistes d'action pour les politiques d'aménagement

Les politiques d'aménagement pourront influencer le développement économique des 10 prochaines années, en offrant des conditions favorables à la création de richesses et d'attractivité. Trois grands axes d'aménagement opérationnels ont été identifiés comme stratégiques pour faciliter le développement des 10 prochaines années. Ces trois grands axes ont été déclinés en 8 leviers d'aménagement illustrés par des pistes d'action concrètes.

Axe 1 : L'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures

L'aménagement des réseaux et des infrastructures conditionne de manière forte l'attractivité du territoire, que ce soit pour l'accueil de populations, d'activités économiques ou de touristes.

Le département est confronté à des enjeux d'aménagement numérique particulièrement importants, avec un niveau de desserte des territoires limité, que ce soit pour l'accès à Internet ou à la téléphonie. L'insuffisance du niveau de desserte dans une partie du département représente un réel désavantage concurrentiel, dans un contexte où les besoins des entreprises et des habitants augmentent, du fait d'une généralisation de l'usage des technologies numériques.

La qualité des infrastructures de déplacement physiques qui desservent le territoire représente également un enjeu majeur, qui conditionne l'attractivité locale. Le département est actuellement desservi par des infrastructures de qualité, en particulier dans la vallée de la Saône (axe de l'A6 et de la ligne ferrée Paris Lyon Marseille), et par deux gares TGV stratégiques. L'amélioration de ces infrastructures représente une question à ne pas négliger (optimisation des cadencements sur l'axe PLM, connexions TGV-TER-Autoroutes...). L'amélioration de la desserte des territoires les plus enclavés du département, en particulier dans l'Ouest du département (Autunois, Charolais Brionnais) représente en outre un enjeu important, qui a déjà été travaillé via l'aménagement progressif de la RCEA, mais qui doit faire l'objet de réflexions continues afin de maintenir l'attractivité de cette partie du département (amélioration des connexions à la RCEA, amélioration des lignes TER Dijon - Nevers et Paray - Lyon par exemple).

Enfin, l'aménagement des infrastructures représente également un enjeu majeur pour le transport de marchandises et la logistique. L'amélioration des infrastructures multimodales représente un potentiel important à plus long terme (électrification de la VFCEA, développement des ports en particulier).

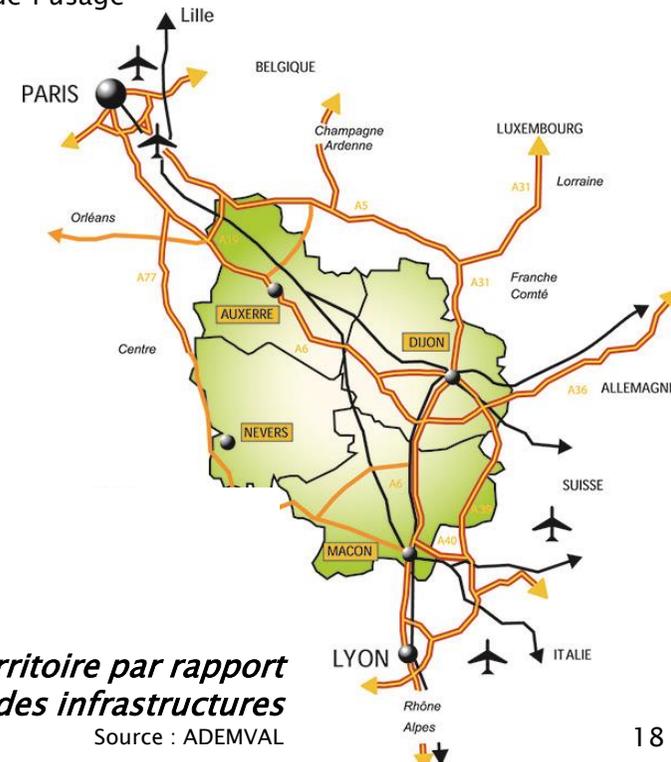
Les fiches leviers de l'axe 1 :

- ✓ Levier n°1 : Améliorer l'aménagement numérique du territoire
- ✓ Levier n°2 : Aménager / moderniser les grandes infrastructures et les espaces d'activité

AXE 1 : l'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures

AXE 2 : L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale, avec une vision transversale

AXE 3 : La valorisation des ressources et patrimoines endogènes



3. Axes opérationnels et pistes d'action pour les politiques d'aménagement

Axe 2 : L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale, avec une vision transversale

L'adaptation des politiques d'aménagement locales, dans les territoires, représente un enjeu majeur, en améliorant la connaissance des leviers d'attractivité (démographique, économique) et en développant une « offre » d'accueil (d'habitants, d'entreprises) adaptée à des attentes qui évoluent.

L'accueil d'habitants et d'entreprises dans les territoires dépendra, en particulier, de la capacité de ces derniers à offrir de manière visible et cohérente :

- Une **offre d'activités** diversifiées, que ce soit au sein d'entreprises existantes, dans le cadre de programmes de transmissions d'activités (en particulier pour les TPE et les PME) ou dans le cadre de programmes d'accueil (artisanat, auto-entrepreneurs, télétravailleurs) ;
- Une **offre de services** innovante et répondant aux besoins des populations et entreprises ciblées : services aux personnes (santé, enfance et petite enfance, culture,...), services aux entreprises (coworking, espaces mutualisés, formation,...) ;
- Une **offre résidentielle** de qualité (habitat), adaptée à la diversité des besoins des habitants, et associée à des outils de mobilité compétitifs (transports en commun, déplacements doux, covoiturage...) ;
- Un **cadre de vie** attractif et représentatif de l'identité locale (paysages, patrimoines, culture locale).

Ces paramètres de l'attractivité locale renvoient de manière étroite à la question de l'aménagement des territoires et à la question de la revitalisation des villes et bourgs, qui constituent à la fois des pôles de vie locale (emploi, habitat, services) et des nœuds stratégiques pour organiser la mobilité.

Le développement des politiques d'accueil et d'accompagnement des habitants / entreprises soulève la question de l'animation locale associée aux projets d'aménagement, pour communiquer sur les atouts des territoires et mieux identifier les besoins des populations et entreprises cibles.

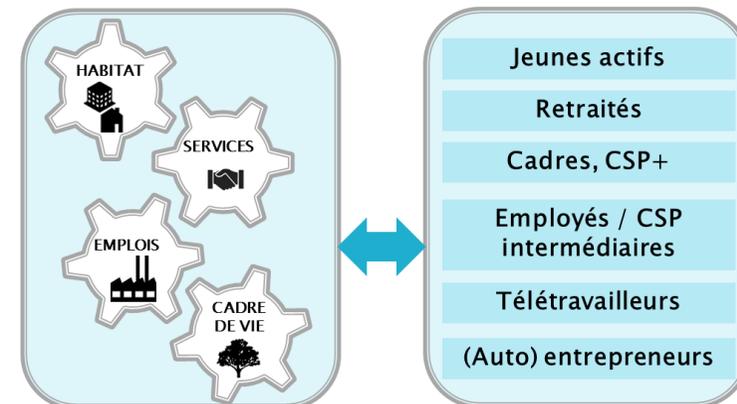
Les fiches leviers de l'axe 2 :

- ✓ Levier n°3 : Clarifier des politiques d'accueil cohérentes et transversales
- ✓ Levier n°4 : Développer les outils de mise en réseau des entreprises et de mutualisation
- ✓ Levier n°5 : Mettre en œuvre une politique ambitieuse de rénovation et de renouvellement

AXE 1 : l'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures

AXE 2 : L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale, avec une vision transversale

AXE 3 : La valorisation des ressources et patrimoines endogènes



Structurer la politique d'accueil en fonction des populations cibles

3. Axes opérationnels et pistes d'action pour les politiques d'aménagement

Axe 3 : La valorisation des ressources et des patrimoines endogènes, dans une logique de croissance verte

Le département recèle de nombreuses ressources locales, que ce soit des ressources productives (agricoles, forestières, énergétiques) ou des ressources patrimoniales (sites touristiques, cadre de vie). L'objectif est à la fois :

- De **mieux tirer parti des ressources productives**, en précisant les potentiels productifs et en développant les équipements de production d'une part, et la consommation locale d'autre part, dans une logique d'autonomie territoriale.

La valorisation des ressources « endogènes » représente une piste de réflexion intéressante pour créer de l'économie locale dans une logique de « croissance verte », via le renforcement des filières courtes et le développement de l'économie circulaire (relocalisation de la valeur ajoutée, réduction des flux de marchandises et de la dépendance économique des territoires par rapport aux échelles nationale et internationale).

Cette valorisation représente également un enjeu majeur de transition énergétique, en augmentant à la fois la performance énergétique des modèles de développement, et en augmentant la valorisation des ressources énergétiques locales (énergie éolienne, solaire, biomasse,...).

- De **valoriser les ressources patrimoniales dans le cadre d'une politique d'aménagement touristique** volontariste et à faible impact sur le cadre de vie.

L'activité touristique représente un facteur de développement notable sur le territoire, et les politiques d'aménagement peuvent directement influencer l'attractivité du territoire, par la qualité des sites et des infrastructures de déplacement touristique (voies vertes, véloroutes en particulier).

L'aménagement des infrastructures fluviales à vocation touristique (canaux) représente également un enjeu pour améliorer l'attractivité touristique des territoires concernés.

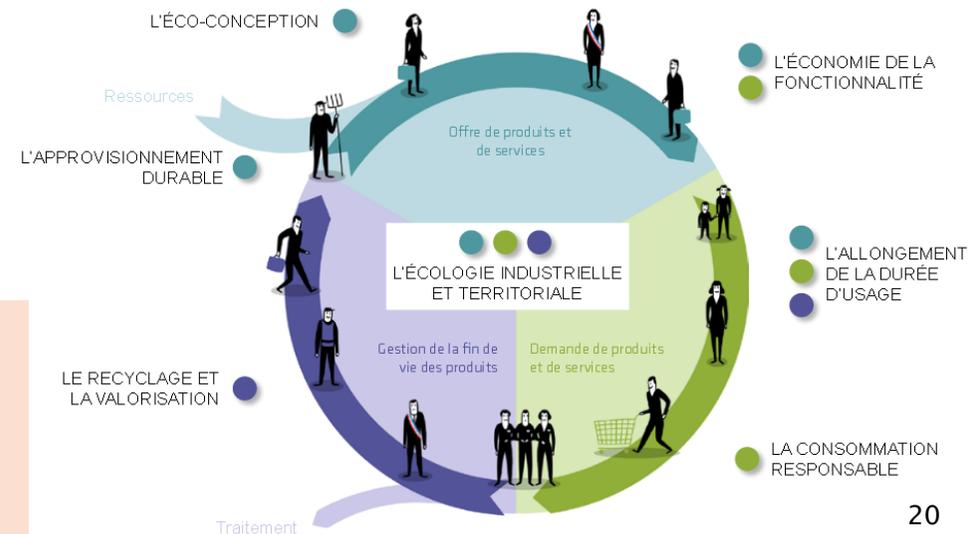
Les fiches leviers de l'axe 3 :

- ✓ Levier n°6 : Renforcer l'intégration énergétique des territoires
- ✓ Levier n°7 : Favoriser la protection et la valorisation des ressources agricoles et forestières
- ✓ Levier n°8 : Organiser l'aménagement touristique du territoire

AXE 1 : l'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures

AXE 2 : L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale, avec une vision transversale

AXE 3 : La valorisation des ressources et patrimoines endogènes



3. Axes opérationnels et pistes d'action pour les politiques d'aménagement

Les axes opérationnels et pistes d'action sont déclinés ci-après, autour des 3 grands axes de travail déclinés en huit leviers opérationnels « prioritaires ».

Chaque levier fait l'objet d'une fiche descriptive présentant :

- Un rappel de l'enjeu économique permettant de faire le lien avec les « enjeux majeurs » présentés ci-avant ;
- Une présentation générale des objectifs d'aménagement pour les 10 prochaines années, en focalisant la réflexion sur les politiques et outils de l'aménagement du territoire ;
- Une présentation de quelques pistes d'actions concrètes permettant de décliner les objectifs d'aménagement.
- Un rappel des autres actions proposées en atelier, qui ne relèvent pas directement du domaine des politiques d'aménagement.

Une analyse générale de chaque piste d'actions est proposée, avec une estimation de la plus-value / de l'impact et une estimation de la difficulté de mise en œuvre de l'action (cf. légende ci-dessous). Pour chaque action, l'échelle de travail est précisée en distinguant 4 échelles principales : l'échelle territoriale (SCOTs), l'échelle départementale, l'échelle régionale, l'échelle inter-régionale.

Nom du levier d'aménagement
Rappel de l'enjeu économique
Définition des objectifs d'aménagement
Description des territoires particulièrement concernés

Axe 1 : l'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures

Levier n°1 : Améliorer l'aménagement numérique du territoire

Description de l'enjeu économique :

L'amélioration de l'aménagement numérique du territoire représente un enjeu important pour le territoire départemental, qui conditionne son attractivité pour le maintien et l'accueil des entreprises comme des populations.

En particulier, l'Ouest du Département et la Bresse Louhannaise souffrent d'une desserte numérique insuffisante. Le Département et la Région souffrent, globalement, d'un retard en termes d'aménagement numérique par rapport à la Région Rhône Alpes Auvergne.

Objectifs d'aménagement :

L'amélioration de l'aménagement numérique du territoire passe, en particulier, par les points suivants :

- La mise en œuvre du Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN), en couvrant en priorité les espaces d'activité stratégiques (98 ZA déjà identifiées dans le cadre du SDDAN) et en optimisant le calendrier d'aménagement pour limiter la vulnérabilité des entreprises et des territoires
- L'amélioration de la couverture GSM en zones grises (les zones blanches ont déjà fait l'objet d'un travail spécifique), avec une priorité sur les secteurs concentrant des entreprises (identification à préciser)

Territoires particulièrement concernés :

- Tout le département est concerné
- **Franchise** particulière du Charolais Brionnais, de l'Autnois Morvan et de la Bresse Louhannaise

Axe 1 : l'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures

Levier n°1 : Améliorer l'aménagement numérique du territoire

Pistes d'actions concrètes

1/ Elaboration d'un programme d'amélioration de la couverture GSM dans les zones grises

Echelle : département de Saône et Loire

- > Diagnostic des zones grises prioritaires sur la base de la densité d'entreprises implantées
- > Définition d'un programme pluriannuel d'aménagement de pylônes relais dans les zones prioritaires

2/ Elaboration d'un programme priorisé de modernisation et de développement des 98 ZAE prioritaires du SDDAN

Echelle : département de Saône et Loire

- > Diagnostic des capacités d'accueil des 98 ZAE prioritaires et des besoins de modernisation / renouvellement
- > Hiérarchisation de priorités d'aménagement et traduction dans les documents d'urbanisme (SCOT, FLU)

3/ Mise en place d'un schéma régional de cohérence de l'aménagement numérique

Echelle : région Bourgogne Franche Comté

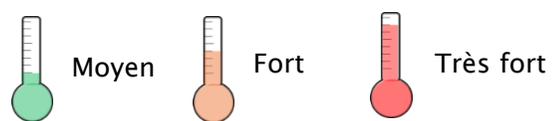
- > Bilan des priorités d'aménagement (numérique et téléphonie mobile) et redistribution des moyens le cas échéant
- > Bilan d'expérience sur les technologies numériques déployées et identification des technologies prioritaires

Autres actions évoquées en atelier...

- Accompagnement des groupements de consommateurs (entreprises) pour mobiliser les opérateurs téléphoniques

Pistes d'action concrètes
Analyse de la plus value et de la difficulté de mise en œuvre
Autres actions proposées en ateliers

Plus-value / Impact attendu :



Difficulté de mise en œuvre :



Axe 1 : l'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures

Levier n°1 : Améliorer l'aménagement numérique du territoire

Description de l'enjeu économique :

L'amélioration de l'aménagement numérique du territoire représente un enjeu important pour le territoire départemental, qui conditionne son attractivité pour le maintien et l'accueil des entreprises comme des populations.

En particulier, l'Ouest du Département et la Bresse Louhannaise souffrent d'une desserte numérique insuffisante. Le Département et la Région souffrent, globalement, d'un retard en termes d'aménagement numérique par rapport à la Région Rhône Alpes Auvergne.

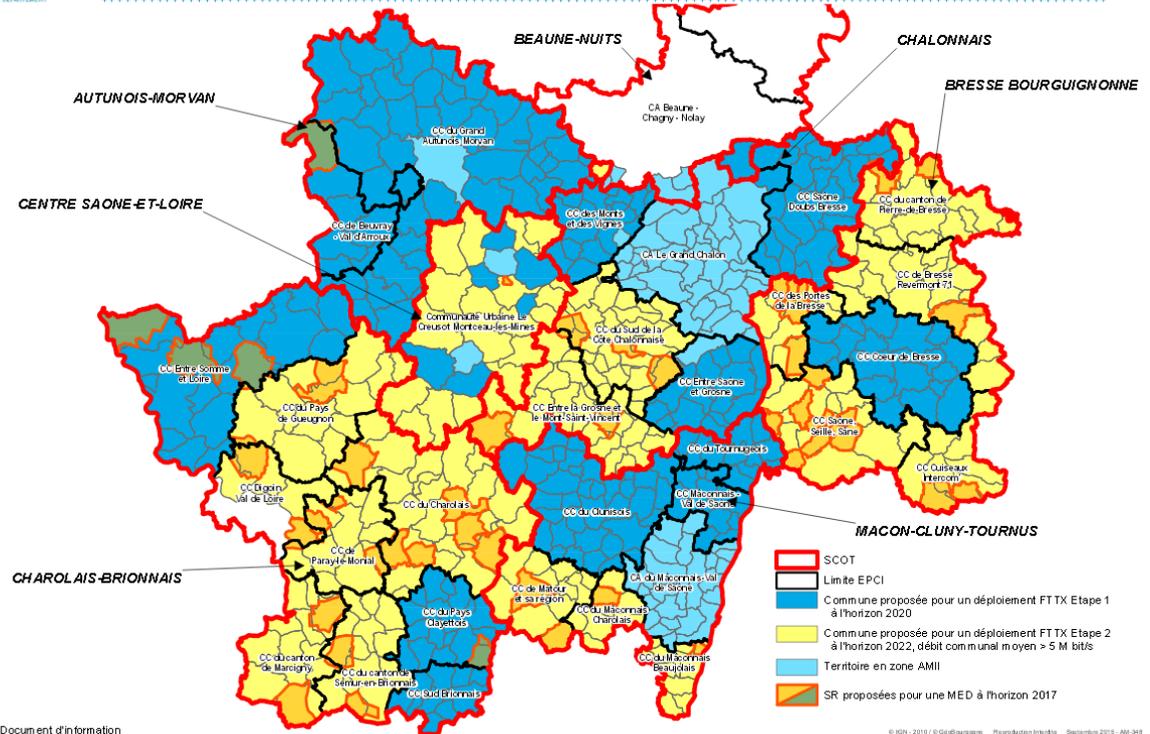
Objectifs d'aménagement :

L'amélioration de l'aménagement numérique du territoire passe, en particulier, par les points suivants :

- La mise en œuvre du Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN), en couvrant en priorité les espaces d'activité stratégiques (98 ZA déjà identifiées dans le cadre du SDDAN) et en optimisant le calendrier d'aménagement pour limiter la vulnérabilité des entreprises et des territoires
- L'amélioration de la couverture GSM en zones grises (les zones blanches ont déjà fait l'objet d'un travail spécifique), avec une priorité sur les secteurs concentrant des entreprises (identification à préciser)



Stratégie de déploiement du très haut débit en Saône-et-Loire



Document d'information

© IGN - 2010 / © GéoBourgogne - Répartition Inter-Dir. Septembre 2015 - AN 348

Territoires particulièrement concernés :

- Tout le département est concerné
- Fragilité particulière du Charolais Brionnais, de l'Autnois Morvan et de la Bresse Louhannaise

Axe 1 : l'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures

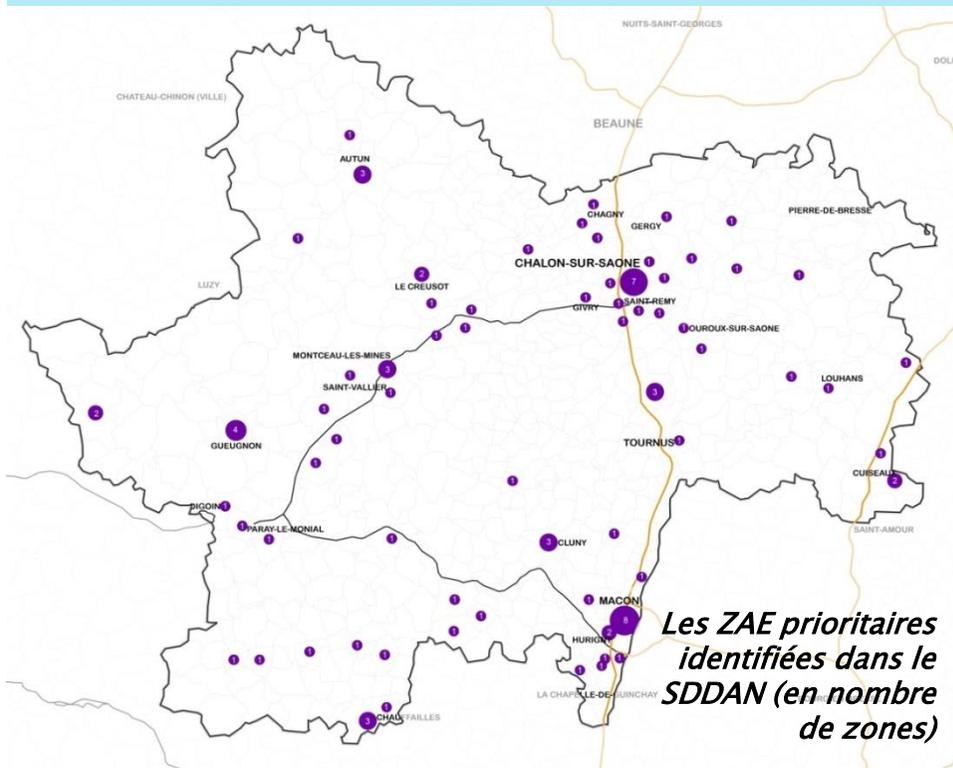
Levier n°1 : Améliorer l'aménagement numérique du territoire

Pistes d'actions concrètes

1/ Elaboration d'un programme d'amélioration de la couverture GSM dans les zones grises

Echelle : département de Saône et Loire

- Diagnostic des zones grises prioritaires sur la base de la densité d'entreprises implantées
- Définition d'un programme pluriannuel d'aménagement de pylônes relais dans les zones prioritaires



2/ Elaboration d'un programme priorisé de modernisation et de développement des 98 ZAE prioritaires du SDDAN

Echelle : département de Saône et Loire

- Diagnostic des capacités d'accueil des 98 ZAE prioritaires et des besoins de modernisation / renouvellement
- Hiérarchisation de priorités d'aménagement et traduction dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU)

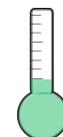
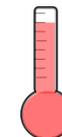
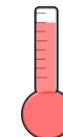
3/ Mise en place d'un schéma régional de cohérence de l'aménagement numérique

Echelle : région Bourgogne Franche Comté

- Bilan des priorités d'aménagement (numérique et téléphonie mobile) et redistribution des moyens le cas échéant
- Bilan d'expérience sur les technologies numériques déployées et identification des technologies prioritaires

Plus-value / impact

Difficulté de mise en œuvre

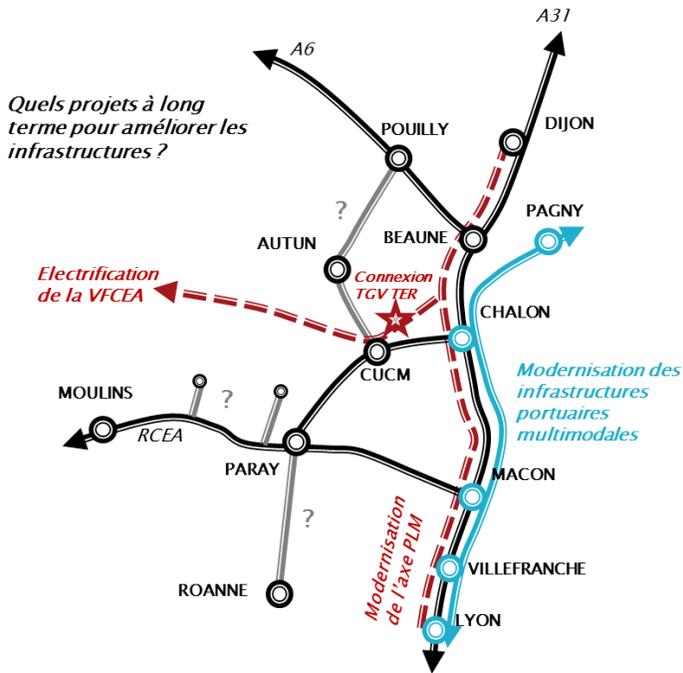


Autres actions évoquées en atelier (hors domaine aménagement)...

→ *Accompagnement des groupements de consommateurs (entreprises) pour mobiliser les opérateurs téléphoniques*

Axe 1 : l'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures

Levier n°2 : Aménager / moderniser les grandes infrastructures et les espaces d'activité



Territoires particulièrement concernés :

- Mâconnais et Chalonnais pour l'aménagement de l'axe PLM, le positionnement logistique et l'aménagement des ports
- CUCM et Autunois Morvan pour l'aménagement de la branche Nord de la RCEA, l'aménagement de l'axe Dijon-Nevers, de la VFCEA et de la connexion TGV-TER
- Charolais Brionnais pour l'aménagement des ramifications de la RCEA, l'aménagement de la connexion vers Roanne, la valorisation de l'axe Lyon - Paray

Description de l'enjeu économique :

Le maintien de la qualité des infrastructures représente un enjeu pour l'accueil d'entreprises mais également de population. La qualité des infrastructures est importante dans la vallée de la Saône (A6, axe ferré Paris Lyon Marseille, axe fluvial de la Saône), mais également au niveau des branches Est-Ouest de la RCEA / VFCEA qui permettent de « connecter » les territoires de l'Ouest avec la vallée de la Saône. La position stratégique du département ouvre des possibilités de développement logistique. L'enjeu de positionnement concerne en particulier le Maconnais et le Chalonnais, qui bénéficient de la proximité de l'A6 où un développement est envisageable. Cela peut concerner des axes secondaires comme l'A39 (Bresse Louhannaise) ou la RCEA (Charollais Brionnais ou CUCM sur l'axe Est-Ouest).

D'une manière générale, on recense à l'échelle du département de nombreux projets d'espaces d'activité, sans qu'une offre « haute qualité » ne ressorte clairement (espaces diffus, avec une desserte logistique et numérique souvent limitée).

Objectifs d'aménagement :

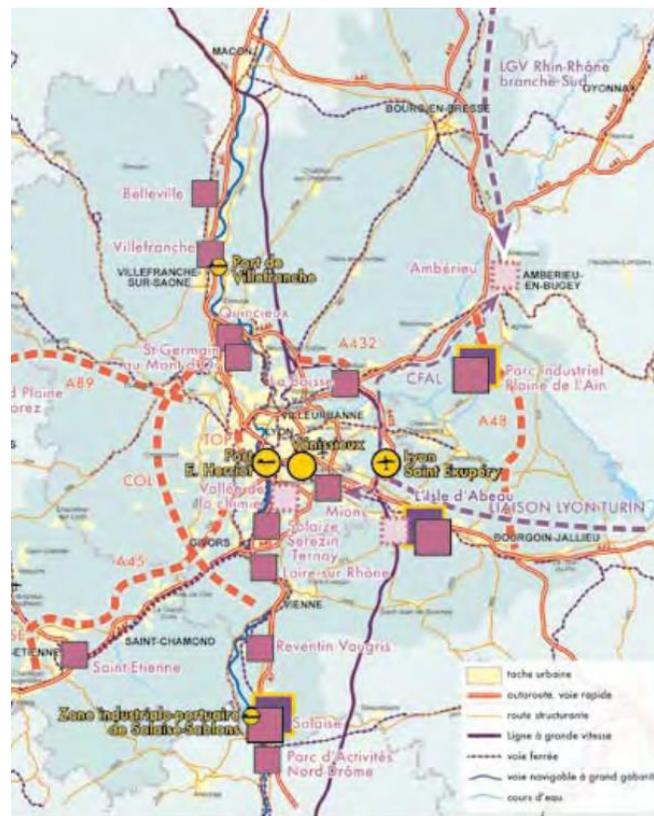
La hiérarchisation des espaces d'activité en fonction de la proximité des infrastructures (route, fer, fleuve), et le renforcement de l'offre « haute qualité » (desservie par les infrastructures et les réseaux) représente un objectif majeur pour permettre le maintien et le développement des activités économiques. Plusieurs projets d'aménagement des infrastructures gagneront à être considérés pour les prochaines années afin de garantir l'attractivité du territoire :

- L'amélioration des lignes ferrées et des pôles gares, en travaillant en particulier sur l'axe PLM, l'axe Lyon-Paray, l'axe Dijon-Nevers
- La poursuite de l'aménagement de la RCEA, en précisant la programmation à long terme - Suite à la finalisation de la mise à 2x2 voies de l'axe actuel, des réflexions pourront être engagées sur l'aménagement de la connexion Sud avec Roanne, de la connexion Nord vers Pouilly en Auxois, et sur l'aménagement de ramifications de la branche Sud permettant de mieux irriguer les territoires
- Le développement d'espaces logistiques et à vocation multimodale, « connectés » au réseau d'infrastructures principales et en particulier aux nœuds portuaires et ferrés qui permettent le report modal. La modernisation des espaces d'activité situés au droit des ports de Chalon et de Mâcon représente une opportunité pour les prochaines années. Elle doit s'inscrire en cohérence et en complémentarité avec les projets et actions portées par Aproport (gestion des ports par la CCI71).

Axe 1 : l'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures

Levier n°2 : Aménager / moderniser les grandes infrastructures et les espaces d'activité

Pistes d'actions concrètes



Exemple : schéma logistique de la métropole lyonnaise

Autres actions évoquées en atelier (hors domaine aménagement)...

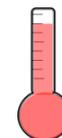
→ Valorisation des aéroports en lien avec les entreprises locales (logistique)

1/ Définition d'un programme d'aménagement de l'axe Lyon - Paray

Echelle : Sud Bourgogne en lien avec la région RAA

- Engagement d'une réflexion partenariale (étude d'opportunité) avec les territoires du Beaujolais et les 2 nouvelles régions
- Définition d'un programme d'aménagement des gares et traduction dans les documents d'urbanisme (Chauffailles, La Clayette, Paray, Digoïn)

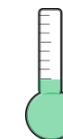
Plus-value / impact



2/ Définition d'un programme d'aménagement de la RCEA « post - mise à 2X2 voies »

Echelle : département de Saône et Loire

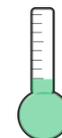
- Priorisation les options d'aménagement à long terme (connexion Pouilly, connexion Roanne, ramifications infra-départementales,...)
- Inscription des projets prioritaires dans les programmations opérationnelles post-2020 (financements régionaux / nationaux / européens)



3/ Elaboration d'un schéma logistique autour de l'axe fluvial & des ports, de la VFCEA et du triangle A6-A36

Echelle : Régionale & interrégionale

- Bilan des besoins fonciers à 10 ans pour le développement logistique « routier » et identification des espaces prioritaires (élaboration du schéma)
- Bilan des besoins de modernisation / développement des espaces portuaires multimodaux, et travail avec les ports de Villefranche et Lyon
- Traduction dans les documents d'urbanisme



4/ Définition d'un programme hiérarchisé de développement des ZAE

Echelle : Départementale & territoriale

- Bilan concerté de l'offre en ZAE, en mobilisant les territoires dans 2 groupes de travail « Est » et « Ouest »
- Définition concertée d'un programme de développement inter-territorial



Axe 2 : L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale, avec une vision transversale

Levier n°3 : Clarifier les politiques d'accueil des territoires en veillant à leur transversalité

Description de l'enjeu économique :

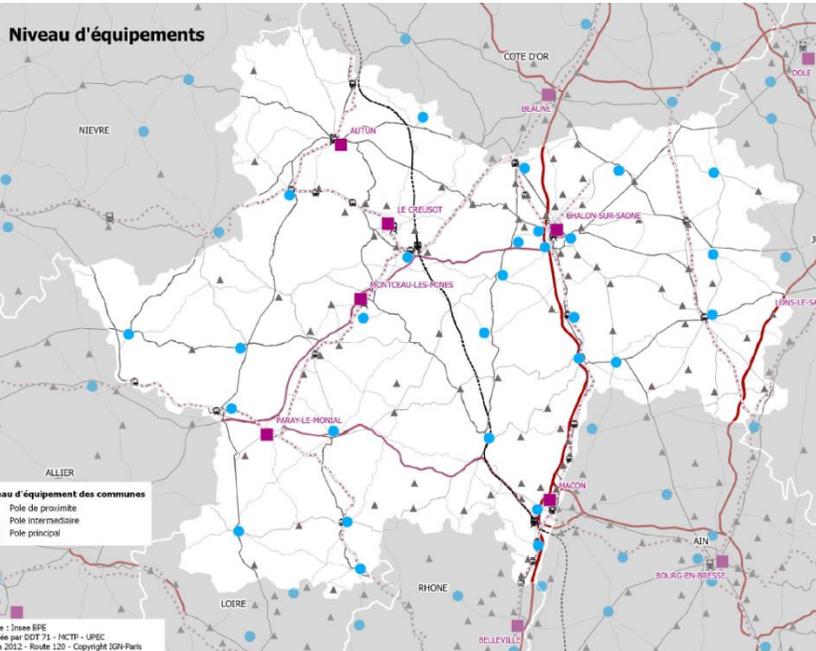
Bénéficiant de la présence d'infrastructures de qualité, le département présente un positionnement stratégique, qui permet d'accueillir des populations nombreuses qui travaillent à l'extérieur du territoire. Il permet également d'accueillir des entreprises qui s'implantent sur le territoire tout en bénéficiant des bonnes conditions d'accessibilité à Dijon et Lyon.

L'accueil de populations représente un vecteur de développement dans les espaces ruraux du département, en particulier dans l'Ouest du département (Morvan, Autunois, Charolais Brionnais). Pour ces territoires, l'amélioration du cadre d'accueil représente un enjeu (mobilité difficile, difficultés de maintien de l'emploi et des conditions d'accès aux services). Plus spécifiquement, le maintien des personnes âgées représente un enjeu pour le département, car elles sont de plus en plus représentées en proportion. L'amélioration des conditions d'accès aux soins représente un enjeu stratégique.

Objectifs d'aménagement :

Le développement de la politique d'accueil passe par des politiques d'aménagement et de développement adaptées, avec en particulier :

- La définition d'une politique d'accueil dans les territoires, en intégrant et en croisant les problématiques d'habitat, d'emploi, de maintien des services et d'organisation de la mobilité. L'objectif est que chaque territoire connaisse ses manques et définisse des politiques individualisées pour mieux les combler. Le schéma départemental de l'accessibilité aux services, récemment élaboré par la Préfecture, constitue une base d'information pour mieux connaître les atouts et faiblesses des territoires.
- La protection du cadre environnemental et paysager des territoires, qui représente un atout majeur pour leur attractivité.
- La mise en réseau et la coordination des politiques d'accueil à l'échelle départementale et/ou régionale, qui semble également intéressante pour donner des perspectives aux territoires (prise de conscience des atouts / faiblesses), et pour clarifier une politique de marketing territorial à l'échelle départementale et régionale.



Identification des principales polarités d'équipement

Source : DDT71, schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Territoires particulièrement concernés :

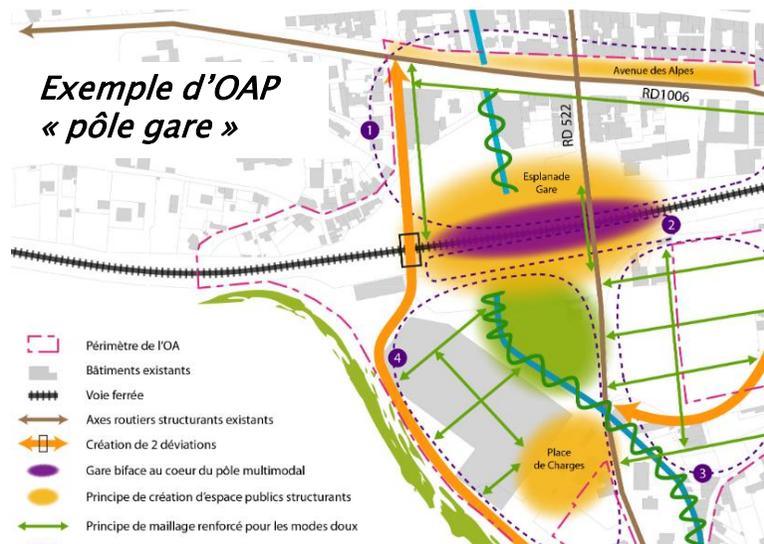
- Tous les territoires sont concernés
- La structuration de l'offre d'accueil est un enjeu important en milieu rural du fait des difficultés à réunir les bonnes conditions de l'attractivité démographique (services, emplois, mobilité)
- L'accueil est également un sujet majeur dans les villes qui peinent à offrir un cadre résidentiel attractif à proximité des services (difficultés démographiques des villes les plus importantes)

Axe 2 : L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale, avec une vision transversale

Levier n°3 : Clarifier les politiques d'accueil des territoires en veillant à leur transversalité

Pistes d'actions concrètes

Exemple d'OAP « pôle gare »



Autres actions évoquées en atelier (hors domaine aménagement)...

- Développement des démarches de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC), en impliquant les entreprises
- Développement d'une politique de marketing territorial (salons, antennes) et d'une politique d'accompagnement des nouveaux arrivants pour promouvoir l'attractivité du territoire
- Accompagnement des entreprises pour développer des Plans de Déplacement d'Entreprises (PDE)
- Développement des outils de transport en commun pour le rabattement vers les services et les gares
- Développement d'un service d'accompagnement individualisé pour l'utilisation des outils numériques en milieu rural (e-commerce, covoiturage,...)

1/ Développement d'un observatoire sur le marché de l'habitat et les formes urbaines

Echelle : départementale

- Bilan du marché, identification des manques (propriété /locatif, localisation, typologies) en fonction des publics cibles (lien PDH)
- Suivi de l'évolution des typologies de logements via les permis de construire et communication

2/ Développement d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les centralités et les pôles gares

Echelle : territoriale

- Elaboration progressive des OAP dans le cadre des PLU / PLUi
- Projets pilotes « renouvellement » pour mettre en œuvre les orientations d'aménagement

3/ Mise en place d'outils de protection et de gestion des paysages (type « plans paysages »)

Echelle : territoriale

- Inscription des territoires dans les appels à projets nationaux
- Elaboration de Plans Paysage (diagnostic, stratégie, programme d'action opérationnel)

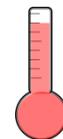
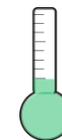
4/ Mettre en œuvre le schéma d'accessibilité des services

Echelle : départementale & territoriale

- Déclinaison du programme d'actions dans les territoires
- Mise en œuvre des actions

Plus-value / impact

Difficulté de mise en œuvre



Axe 2 : L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale, avec une vision transversale

Lever n°4 : Développer les outils de mise en réseau des entreprises et de mutualisation



- Zone de maintenance
- Zone de stockage sécurisée
- Atelier de maintenance embranché et équipé de fosses de visite et de ponts roulants
- Zone de tests
- Centre de formation
- Terminaux embranchés pour permettre une implantation optimisée de nouvelles entreprises

Exemple : Mecateam Platform (CUCM)

Territoires particulièrement concernés :

- Tous les territoires sont potentiellement concernés
- Le développement des espaces mutualisés est particulièrement important en milieu rural pour faciliter la mise en réseau (Charolais Brionnais, Autunois Morvan, Bresse Louhannaise)
- Le développement d'équipements mutualisés pour les grands réseaux (clusters) concerne en particulier le Chalonnais et la CUCM

Description de l'enjeu économique :

La mise en réseau des entreprises industrielles est déjà largement engagée dans le cadre des plus grandes filières de Saône et Loire : Cluster Mecateam sur la mécanique (CUCM), Pôle Nucléaire Bourgogne sur le nucléaire et la métallurgie d'une manière plus générale (Chalonnais, CUCM), Vittagora sur l'agro-alimentaire (Bresse, Val de Saône). Pour ces principaux réseaux, l'enjeu consiste à conforter les travaux engagés en inscrivant les pôles dans les réseaux nationaux (French Tech), et en élargissant la mise en réseau en termes de masse critique.

Pour les entreprises qui ne sont pas intégrées dans ces filières, l'enjeu peut être différent en travaillant par exemple sur le rapprochement avec les pôles Franc-Comtois et sur le développement des démarches territoriales multi-filières, à l'image des dynamiques engagées avec l'AMDF sur l'Autunois. Le développement des équipements de mutualisation et de mise en réseau représente un enjeu fort pour ces entreprises.

Les acteurs économiques du département, et en particulier les chambres consulaires et les agences de développement, accompagnent les entreprises dans leurs actions de mise en réseau, et leur offrent des outils mutualisés.

Objectifs d'aménagement :

Les objectifs suivants ont été mis en exergue dans le cadre de la réflexion prospective et méritent d'être soulignés :

- D'une part, il est fondamental d'anticiper, dans les documents d'urbanisme, l'aménagement d'espaces mutualisés pour faciliter la mise en réseau des entreprises (pépinières, coworking,...) . Ces espaces et outils sont particulièrement important dans les territoires où la masse critique d'entreprises est faible, et s'adressent en particulier aux TPE et aux PME dont la mise en réseau reste limitée.
- D'autre part, il s'agit également de permettre, dans les politiques d'aménagement, la mise en place d'équipements mutualisés pour les entreprises (plateformes de formation, stockage, expérimentation,...). Le développement de ce type d'équipements peut concerner des outils de « filière » qui émergent dans le cadre des pôles de compétitivité, ou des outils d'exploitation des ressources locales.

Axe 2 : L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale, avec une vision transversale

Levier n°4 : Développer les outils de mise en réseau des entreprises et de mutualisation

Pistes d'actions concrètes



Exemples : Espace de coworking « La Raffinerie » à Chalon et télécentre de Bellevue (Autunois)

Autres actions évoquées en atelier (hors domaine aménagement)...

- Développement de l'offre de formation locale en impliquant les entreprises et les instituts de formation, et développement de l'offre d'expertise à la demande (consultants)
- Animation des réseaux d'entreprises dans les territoires
- Mise en réseau des territoires ruraux pour le développement d'agences de formation dans les EPCI et/ou Pays
- Développement des partenariats R&D / formation avec l'ENSAM et l'université de Bourgogne

1/ Développement d'espaces partagés dans les villes et bourgs (coworking, maison de services, pépinières,...)

Echelle : territoriale

- Identification des villes et bourgs susceptibles d'accueillir des espaces partagés (sur la base de l'armature urbaine des SCOT)
- Précision de la localisation et inscription d'emplacements réservés dans les documents d'urbanisme

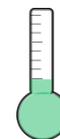
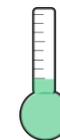
2/ Intégration des besoins et projets des grands réseaux de compétitivité dans les politiques d'aménagement

Echelle : territoriale

- Organisation d'un dialogue avec les principaux clusters / pôles de compétitivité dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme
- Traduction dans les documents des besoins en espaces et équipements mutualisés de ces réseaux

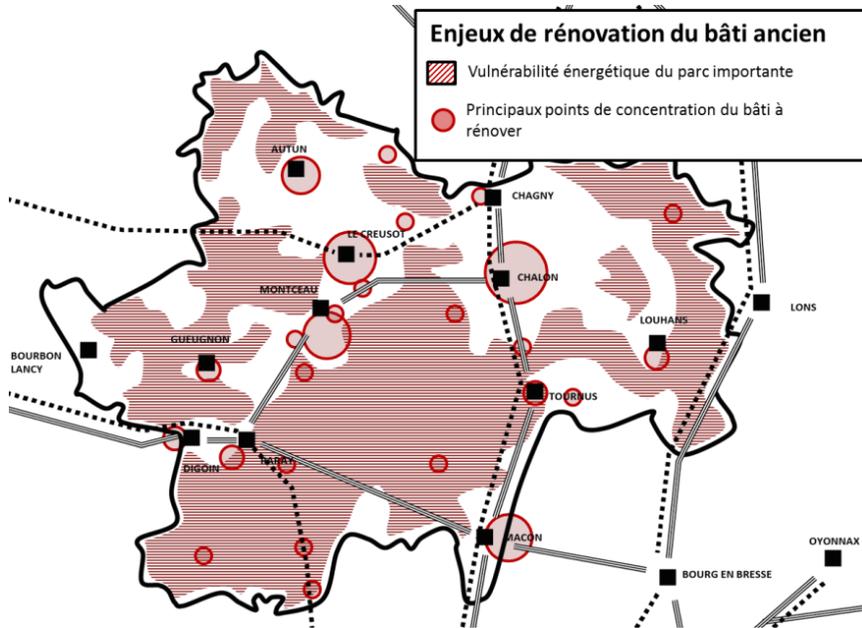
Plus-value / impact

Difficulté de mise en œuvre



Axe 2 : L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale, avec une vision transversale

Levier n°5 : Mettre en œuvre une politique ambitieuse de rénovation et de renouvellement



Description de l'enjeu économique :

La rénovation énergétique du bâti représente un enjeu d'aménagement, pour revitaliser les centralités historiques, mais également un enjeu économique : c'est à la fois un levier pour limiter la fragilité budgétaire des ménages, et un facteur d'activité pour les entreprises du bâtiment.

Plusieurs initiatives locales ont été lancées pour développer l'économie de la rénovation : AMDF à Autun, filière Rénovia Bourgogne, initiatives territoriales dans le Chalonais et le Mâconnais. Le potentiel de rénovation est particulièrement important dans les principaux pôles urbains, mais également de manière diffuse en milieu rural.

La reconquête des friches urbaines représente, d'une manière plus globale, un potentiel, qui nécessite des compétences en termes de BTP, de recyclage, de dépollution des sols...

Objectifs d'aménagement :

Le développement de la politique de reconquête des espaces bâtis pourra passer, en particulier, par les points suivants qui relèvent des politiques d'aménagement :

- L'organisation de la rénovation énergétique du bâti, en impulsant des projets concrets (publics ou privés) et en offrant des équipements adaptés pour les réseaux d'entreprises (plateformes, outils de formation,...).
- L'engagement de politiques ambitieuses de renouvellement urbain sur les sites stratégiques du département, afin d'engager des projets concrets tout en démontrant l'intérêt opérationnel des projets et leur viabilité pour les propriétaires.

Plusieurs projets de renouvellement des centres-bourgs sont d'ores et déjà en cours de mise en œuvre à l'échelle locale (Tournus, Cuiseaux, Gueugnon, Louhans, Digoin...). L'objectif est de conforter les expériences engagées et de multiplier les initiatives en termes de renouvellement et de reconquête des friches.

Territoires particulièrement concernés :

- Tous les territoires sont potentiellement concernés par les enjeux de réhabilitation
- Le potentiel de réhabilitation / renouvellement est particulièrement important dans les villes et bourgs (Chalon, Macon, CUCM, Autun en premier lieu) et dans certains espaces ruraux (Autunois, Charolais et Côte Chalonnaise en particulier)
- L'organisation de la filière rénovation concerne l'ensemble des territoires (initiatives lancées dans la plupart)

Axe 2 : L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale, avec une vision transversale

Levier n°5 : Mettre en œuvre une politique ambitieuse de rénovation et de renouvellement

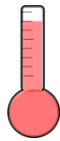
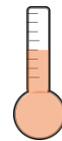
Pistes d'actions concrètes

Exemple : atlas des friches industrielles, SCOT des Vosges Centrales



Plus-value / impact

Difficulté de mise en œuvre



1/ Identification et priorisation des espaces à enjeux pour le renouvellement des centres bourgs et des ZA (atlas)

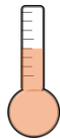
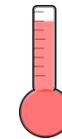
Echelle : Départementale & territoriale

- Hiérarchisation des espaces stratégiques pour le renouvellement à l'échelle départementale (type atlas des friches), avec les territoires
- Accompagnement des territoires pour porter des projets pilotes sur les sites prioritaires (un site par territoire ?)

2/ Mise en place d'un EPF local pour permettre la revitalisation des centres-bourgs

Echelle : Régionale

- Bilan des EPF existants à l'échelle de la Grand Région
- Engagement d'une réflexion régionale sur le développement d'une structure à grande échelle, en prenant en compte les structures existantes

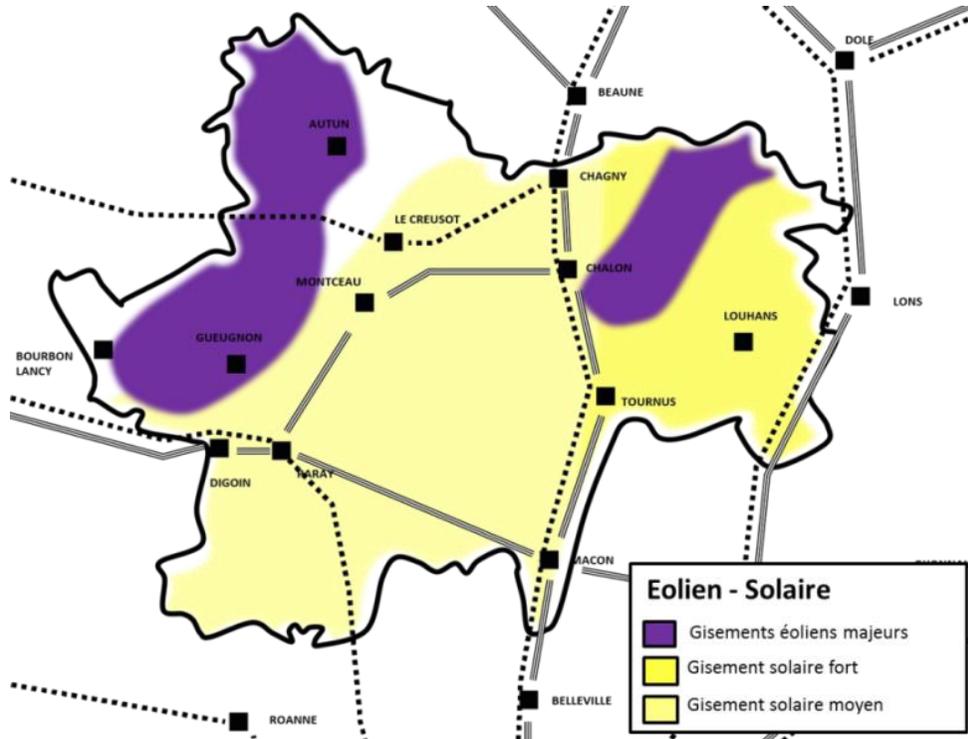


Autres actions évoquées en atelier (hors domaine aménagement)...

- ➔ Accompagnement de la transmission d'entreprises dans le BTP
- ➔ Plan de développement de la construction bois pour valoriser les ressources locales dans la rénovation

Axe 3 : La valorisation endogène des ressources locales et des patrimoines

Levier n°6 : Renforcer l'intégration énergétique des territoires



Territoires particulièrement concernés :

- Tous les territoires sont potentiellement concernés avec des particularités suivant les ressources et entreprises locales
- Enjeux particuliers de valorisation biomasse (haies, bois, effluents d'élevage) : Charolais Brionnais, Autunois, CUCM
- Enjeux particuliers de valorisation de l'énergie éolienne : Autunois Morvan, Charolais Brionnais, Bresse Louhannaise
- Développement des espaces mutualisés sur l'économie circulaire industrielle : Chalonnais, CUCM, Autunois (masse critique)

Description de l'enjeu économique :

La Saône et Loire présente une diversité de potentiels de production d'énergies renouvelables, qui diffère suivant les secteurs considérés (biomasse dans l'Ouest du département, solaire dans le Sud du département, éolien dans le nord de la Bresse,...). La valorisation des énergies locales, au même titre que les économies d'énergies, représentent des pistes de réflexion importantes pour favoriser la création (et l'économie) de richesses.

Le développement de l'économie circulaire représente également une piste de réflexion dans les secteurs où les tissus industriels sont les plus denses (Autunois, CUCM, Chalonnais en particulier). Le positionnement du territoire sur l'éco-innovation peut également être une piste de réflexion, en s'appuyant sur les industries existantes qui bénéficient de compétences et de savoir-faire développés (par exemple pour le recyclage industriel).

Objectifs d'aménagement :

Les objectifs suivants sont particulièrement importants en termes d'aménagement pour accompagner le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire :

- Le développement des équipements de valorisation des ressources énergétiques locales, en identifiant plus finement les potentiels du département et leur localisation (biomasse, solaire, éolien), et en prévoyant dans les documents d'urbanisme la localisation des équipements de production.
- La création d'espaces d'activité mutualisés sur l'économie circulaire industrielle, l'écoconception et le recyclage, en s'appuyant sur les projets des entreprises et des filières existantes.

Axe 3 : La valorisation endogène des ressources locales et des patrimoines

Levier n°6 : Renforcer l'intégration énergétique des territoires

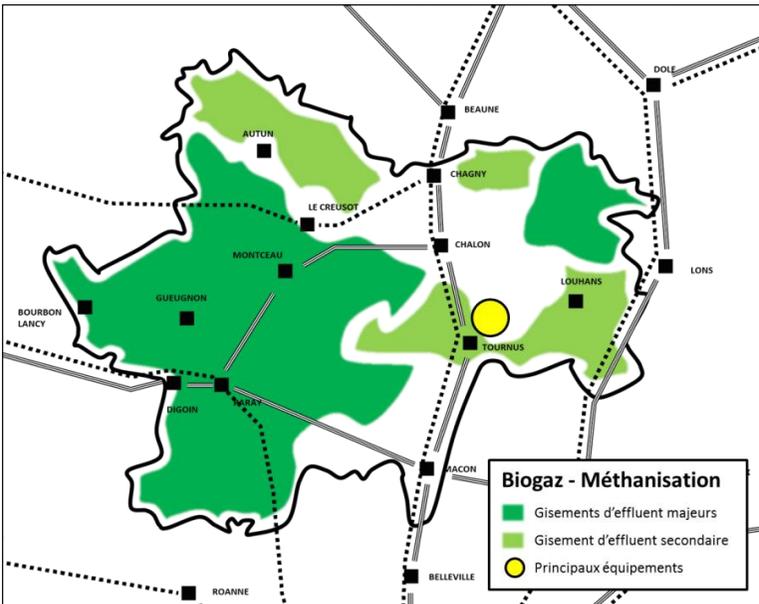
Pistes d'actions concrètes



Exemple de cadastre solaire

Production normalisée en kWh/kWc

- > 1 050 à 1 150
- > 1 000 à 1 050
- > 950 à 1 000
- > 900 à 950
- > 850 à 900
- 750 à 850



Autres actions évoquées en atelier (hors domaine aménagement)...

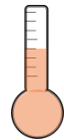
→ Accompagnement des professionnels agricoles et des collectivités (travail sur l'acceptabilité) pour le développement des projets de méthanisation

1/ Identification des bâtiments à potentiel pour le développement du solaire en toiture

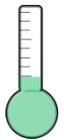
Echelle : Départementale et territoriale

- Réalisation de cadastres solaires dans les principaux espaces urbanisés
- Valorisation dans les territoires pour l'incitation des privés et le développement de projets publics

Plus-value / impact



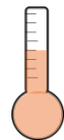
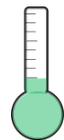
Difficulté de mise en œuvre



2/ Elaboration de plans de développement des énergies renouvelables

Echelle : Départementale, territoriale

- Développement des PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux)
- Elaboration de Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) « thématiques » (bois, biomasse, haies...) en identifiant les enjeux de mobilisation et les opportunités de développement
- Localisation des espaces à potentiels pour le développement éolien (à l'appui du schéma régional) et solaire (à l'appui du cadastre solaire)



Axe 3 : La valorisation endogène des ressources locales et des patrimoines

Levier n°7 : Favoriser la protection et la valorisation des ressources agricoles et forestières

Description de l'enjeu économique :

La protection des espaces agricoles et forestiers représente une question centrale pour préserver le potentiel productif du territoire, et en particulier les terres périurbaines autour des villes et villages dynamiques de l'Est du département.

Les productions agricoles, à l'exception des productions viticoles, sont majoritairement commercialisées en filières « longues » avec une valeur ajoutée qui reste limitée. Le développement des signes de qualité représente une solution importante pour mieux valoriser les produits dans le cadre des filières courtes.

Le développement de la filière bois représente, en outre, une opportunité pour le territoire, du fait de la présence d'une ressource importante, et de l'existence d'entreprises dans le domaine de la transformation locale (chaufferies bois, ameublement, construction bois).

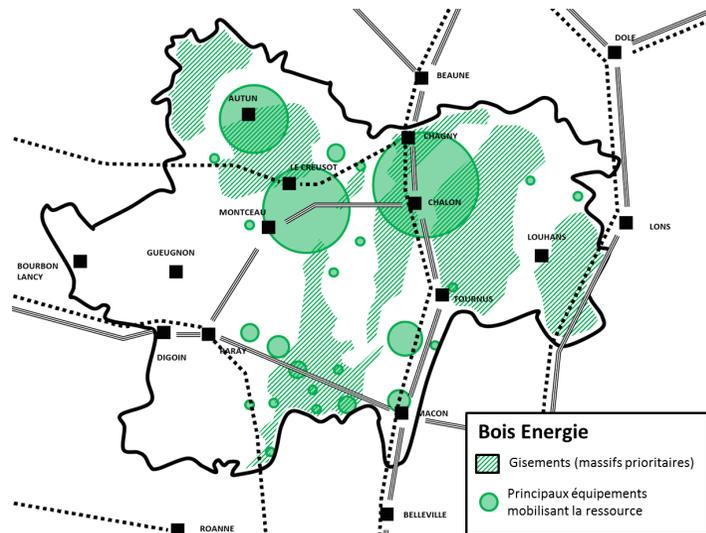
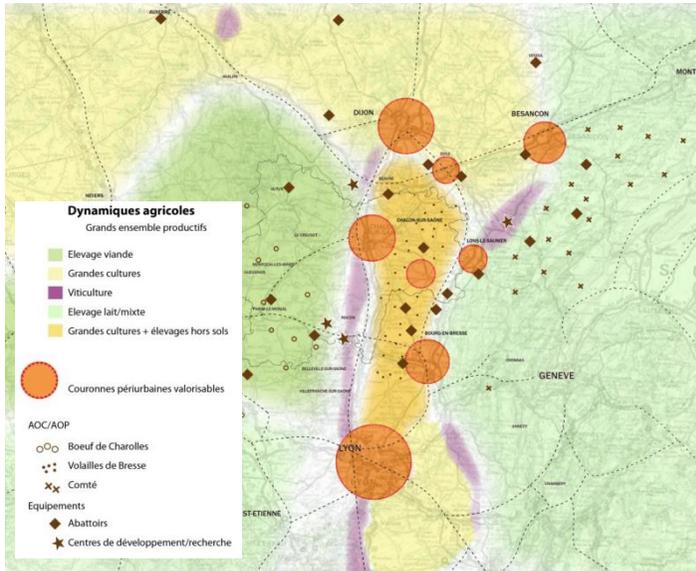
Objectifs d'aménagement :

Les politiques d'aménagement gagneront à prendre en compte les objectifs suivants concernant la protection et la valorisation des ressources agricoles et forestières :

- La protection des espaces, pour conserver le potentiel productif local, en limitant la consommation d'espaces et en tenant compte du potentiel agronomique des sols.
- La facilitation du développement des signes de qualité et des filières courtes (réalisation d'équipements dédiés), pour mieux valoriser les productions locales.
- Le développement de la filière bois et des équipements associés (exploitation et transformation).

Territoires particulièrement concernés :

- Tous les territoires sont potentiellement concernés par les enjeux de protection
- Le développement des signes de qualité concerne en particulier l'Ouest du Département (Bœuf de Charolles et fromage de chèvre) et la Bresse (Volaille)
- Le développement de l'agriculture spécialisée périurbaine concerne fortement Chalon et Louhans (activités historiques fortes)
- Le développement de la filière bois concerne tous les territoires, en particulier le Morvan (ressource majeure)



Axe 3 : La valorisation endogène des ressources locales et des patrimoines

Levier n°7 : Favoriser la protection et la valorisation des ressources agricoles et forestières

Pistes d'actions concrètes



Exemple : Chalon / Louhans – espaces maraîchers à préserver

Autres actions évoquées en atelier (hors domaine aménagement)...

- Animation pour le développement des AOC, valorisation dans la commercialisation locale et dans les produits touristiques
- Animation pour structurer la propriété forestière privée et accroître le niveau de mobilisation de la ressource

1/ Hiérarchisation des espaces agricoles stratégiques et définition de critères de protection pour les documents d'urbanisme

Echelle : Départementale & régionale

- Identification et caractérisation des espaces stratégiques à grande échelle (non parcellaire) à l'échelle départementale ou régionale
- Définition de principes de protection des espaces agricoles et forestiers à traduire dans les documents d'urbanisme (charte foncière, critères communs)

2/ Développement des outils de protection et de valorisation de l'agriculture périurbaine autour des pôles urbains à potentiel

Echelle : Territoriale (Chalon, Macon, Louhans)

- Délimitation des espaces d'agriculture spécialisée à protéger
- Mise en place d'outils de protection et de valorisation (ZAP, PAEN)

3/ Identification des besoins et création de laboratoires partagés dans le domaine agroalimentaire

Echelle : territoriale

- Mobilisation des producteurs locaux pour identifier les besoins d'équipements de transformation partagés
- Identification des équipements dans les documents d'urbanisme

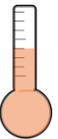
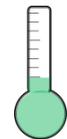
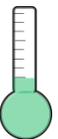
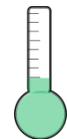
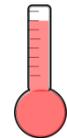
4/ Mise en place d'espaces dédiés et mutualisés pour la filière bois

Echelle : territoriale

- Bilan des besoins d'équipements de la filière bois dans les SCOT et PLUi, en concertation avec les acteurs
- Identification de la localisation des équipements mutualisés en cas de projets

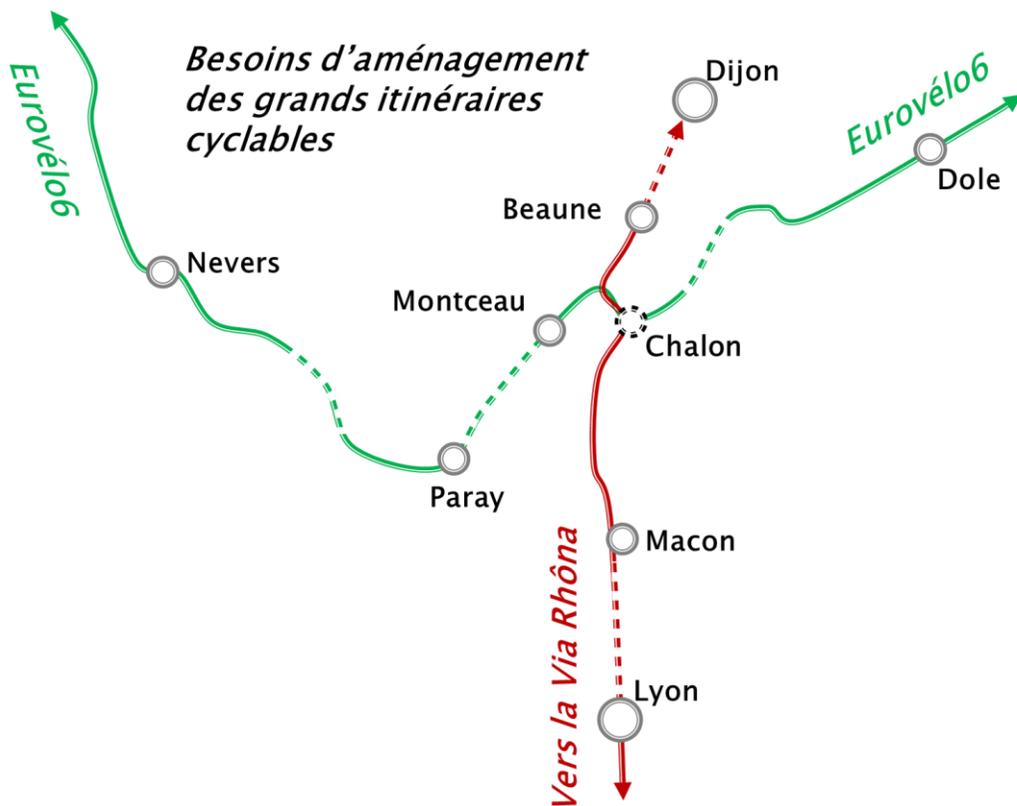
Plus-value / impact

Difficulté de mise en œuvre



Axe 3 : La valorisation endogène des ressources locales et des patrimoines

Levier n°8 : Organiser l'aménagement touristique du territoire



*Besoins d'aménagement
des grands itinéraires
cyclables*

Description de l'enjeu économique :

La Saône et Loire dispose de nombreux atouts touristiques, avec des filières à potentiel à structurer : tourisme culturel et religieux, culturel, historique et patrimonial, gastronomique et oenotourisme, industriel, vert et cyclable.

L'offre d'hébergement et en particulier l'offre hôtelière reste assez peu développée dans le département par rapport aux territoires voisins (Beaune, Lyon, Dijon). Sur certains créneaux, des manques sont ressentis (hébergement de groupes, hôtels haut de gamme, services associés à l'hôtellerie).

En outre, le département reste difficile à identifier en tant que destination, ce qui s'explique par sa situation de carrefour et par la diversité des produits. La destination régionale « Bourgogne » est mieux identifiée aujourd'hui. L'enjeu consiste plus particulièrement à « ancrer » l'offre départementale de manière visible dans la politique et les produits touristiques régionaux, afin de mieux capter les visiteurs.

Objectifs d'aménagement :

Les politiques d'aménagement gagneront à accompagner le développement touristique futur, en particulier sur les points suivants :

- Le développement de l'offre d'hébergement gagnera à être planifié dans les documents d'urbanisme, en identifiant les manques et objectifs de manière chiffrée, et en localisant les projets d'hébergement collectif (hôtellerie, plein air, villages vacances,...)
- L'aménagement des sites touristiques et des itinéraires touristiques relève également des politiques d'aménagement – l'organisation de la continuité des grands axes cyclables (Eurovélo6, axe Nord Sud en lien avec l'oenotourisme) représente un objectif important.

Territoires particulièrement concernés :

- Tous les territoires sont potentiellement concernés notamment pour l'hébergement
- Chalonnais, CUCM et Charolais Brionnais pour l'Eurovélo6 (+ territoires voisins)
- Chalonnais et Maconnais pour l'aménagement de l'axe « vert et rouge » (+ territoires voisins)

Axe 3 : La valorisation endogène des ressources locales et des patrimoines

Levier n°8 : Organiser l'aménagement touristique du territoire

Pistes d'actions concrètes

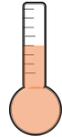


1/ Aménagement des axes cyclables Vert-bleu-rouge (Eurovélo6 + axe Nord Sud)

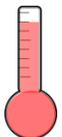
Echelle : Régionale et interrégionale

- Bilan des priorités d'aménagement à l'échelle de la nouvelle Grande Région
 - Pour l'Eurovélo6
 - Pour l'axe « rouge » des côtes viticoles jusqu'à Lyon
- Engagement d'une réflexion interrégionale avec Rhône Alpes Auvergne pour la connexion Dijon - Via Rhôna
- Planification et mise en œuvre de projets d'aménagement de sites propres / voies partagées sur les tronçons à enjeu
- Mise en place d'une signalétique unique pour chaque axe parallèlement à une réflexion sur la promotion en lien avec les prestataires

Plus-value / impact



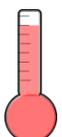
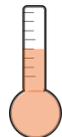
Difficulté de mise en œuvre



2/ Aménagement et valorisation des canaux

Echelle : Régionale et interrégionale

- Bilan des priorités d'aménagement à l'échelle de la nouvelle Grande Région
- Planification et mise en œuvre de projets d'aménagement sur les tronçons à enjeu (navigabilité, chemins de halage...)
- Réflexion en parallèle sur l'animation du réseau de prestataires touristiques (loisirs d'eau, location de bateaux / vélos...)



Autres actions évoquées en atelier (hors domaine aménagement)...

- Elaboration d'un plan Marketing partagé au niveau régional et positionnement du département dans cette vision globale
- Animation pour structurer les filières à potentiel : oenotourisme, métiers d'art, agritourisme autour de la race Charolaise (route du Bœuf), tourisme industriel
- Accompagnement des projets de développement des hébergements (hébergements de groupe en particulier)

4. Quelle gouvernance / organisation pour actionner les leviers d'aménagement ?

L'étude identifie des pistes d'actions précises (cf. partie 3), dont la mise en œuvre au cours des 10 prochaines années nécessitera la mobilisation des acteurs locaux, à différentes échelles (territoriale, départementale, régionale). L'organisation des pouvoirs publics et de leurs partenaires du monde économique représente un enjeu pour permettre la mise en œuvre de nombreuses actions.

Des questionnements méritent d'être posés en particulier sur les points suivants :

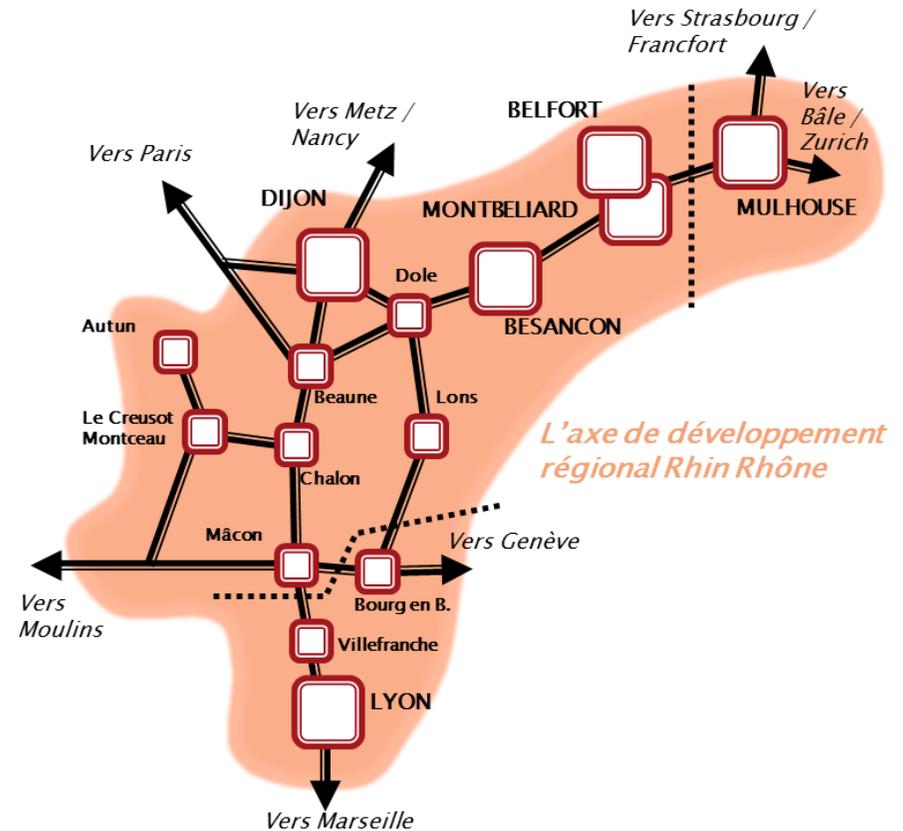
- Comment positionner les territoires à l'échelle régionale et interrégionale ?
- Comment organiser les coopérations territoriales à l'échelle locale ?
- Quel outillage / ingénierie renforcer dans les territoires ?

A. Positionner les territoires à l'échelle régionale et interrégionale

Une grande partie des actions d'aménagement envisagées dans le cadre de la réflexion nécessitera de travailler en relation étroite avec l'échelon régional, récemment recomposé à l'échelle Bourgogne - Franche Comté, qui monte en puissance en termes d'aménagement du territoire (négociation des CPER, gestion des fonds européens, mise en place prévue du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET), et qui dispose de la compétence associée.

Les territoires gagneront à se positionner dans les dynamiques régionales de mise en réseau, comme par exemple :

- Les dynamiques d'innovation et de compétitivité (avec en premier lieu le réseau Rhin Rhône qui concentre plusieurs pôles de compétitivité et clusters à mobiliser)
- Les dynamiques d'accueil et de développement touristique (marketing territorial, Tour de Bourgogne à Vélo, côte viticole,...)
- Les dynamiques d'innovation territoriale autour de la transition énergétique et de la croissance verte (PNR, territoires TEPOS,...)

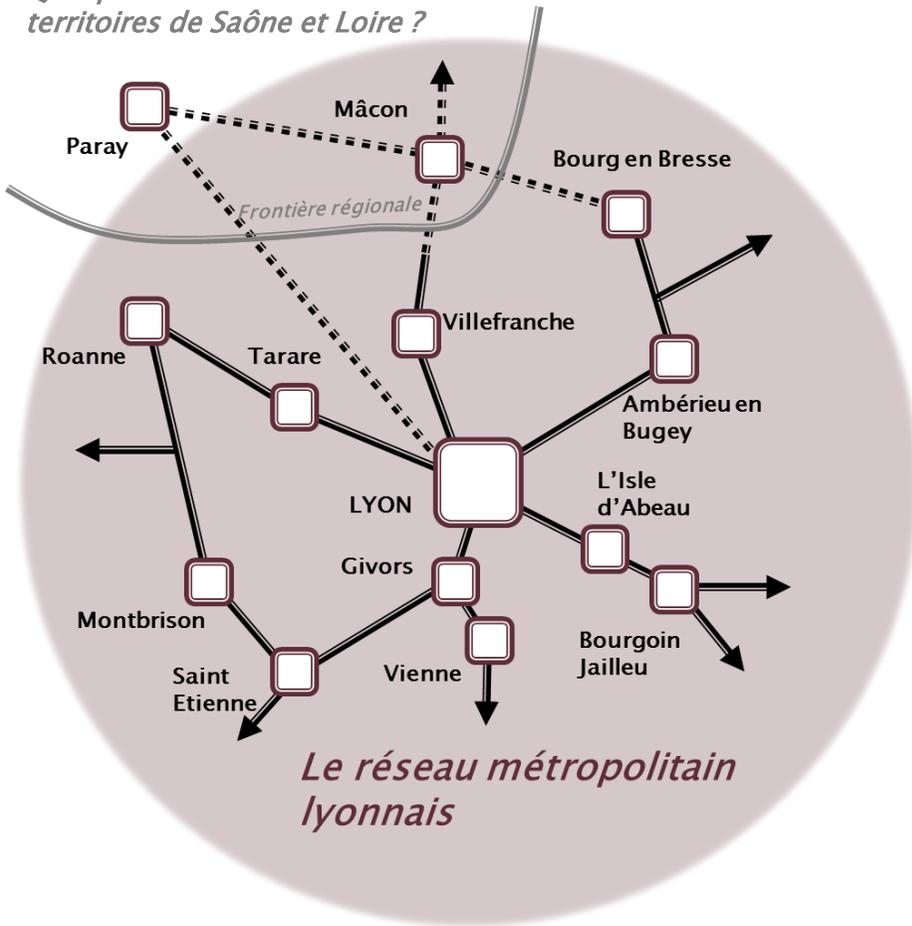


Actions complémentaires de gouvernance à creuser à l'échelle régionale / interrégionale :

- Développement de la mise en réseau des territoires du département (Chalonnais, Mâconnais, CUCM, Autunois) à l'échelle de la métropole Rhin Rhône
- Réflexion pour le développement d'un inter-SCOT sur l'axe Rhin Rhône

4. Quelle gouvernance / organisation pour actionner les leviers d'aménagement ?

Quel positionnement des territoires de Saône et Loire ?



L'échelon régional sera particulièrement important pour engager des réflexions et actions d'aménagement qui dépassent les limites du territoire départemental, et notamment qui supposent un dialogue interrégional.

En particulier, les territoires du Sud du département (Mâconnais, Charolais Brionnais) sont caractérisés par des enjeux de coopération avec des territoires de la Région Rhône Alpes Auvergne (Beaujolais, Bresse, métropole lyonnaise).

Le renforcement du dialogue avec la métropole lyonnaise représente un enjeu économique majeur pour les 10 prochaines années, afin de mieux tirer parti de la proximité de ce grand ensemble dynamique. Le renforcement des instances de dialogue interrégionales, et le positionnement des territoires du Sud du département dans les instances de coopération de la métropole lyonnaise (réseau de villes, aire métropolitaine) constituent des leviers importants pour faire avancer la coopération interrégionale.

Les sujets à traiter dans le cadre de cette coopération sont nombreux : accueil d'entreprises, implication dans les pôles de compétitivité / technopôles, aménagement des grandes infrastructures (portuaires, ferrées, routières), aménagement touristique et conception de produits associés,...

Actions complémentaires de gouvernance à creuser à l'échelle régionale / interrégionale :

- *Positionnement de Mâcon dans le réseau de villes de l'aire métropolitaine lyonnaise*
- *Participation du SCOT du Mâconnais à l'inter-SCOT de la Région Urbaine Lyonnaise, animé par l'agence d'urbanisme de Lyon*

Exemples d'actions précitées nécessitant une réflexion à l'échelle régionale / interrégionale :

- *Mise en place d'un schéma régional de cohérence de l'aménagement numérique*
- *Elaboration d'un schéma de développement logistique*
- *Mise en place d'un Etablissement Public Foncier*
- *Définition d'un programme d'aménagement et de valorisation de l'axe Lyon Paray*

4. Quelle gouvernance / organisation pour actionner les leviers d'aménagement ?

B. L'organisation des coopérations territoriales à l'échelle locale

Les politiques d'aménagement gagneront à être coordonnées à une échelle plus fine, afin de traiter des problématiques plus spécifiques (déplacements, filières, équipements mutualisés,...) propres aux différents territoires.

Des politiques communes à l'échelle de quelques territoires (2 ou 3 territoires avec enjeux communs) pourront être développées et prendre la forme d'Inter-SCOT.

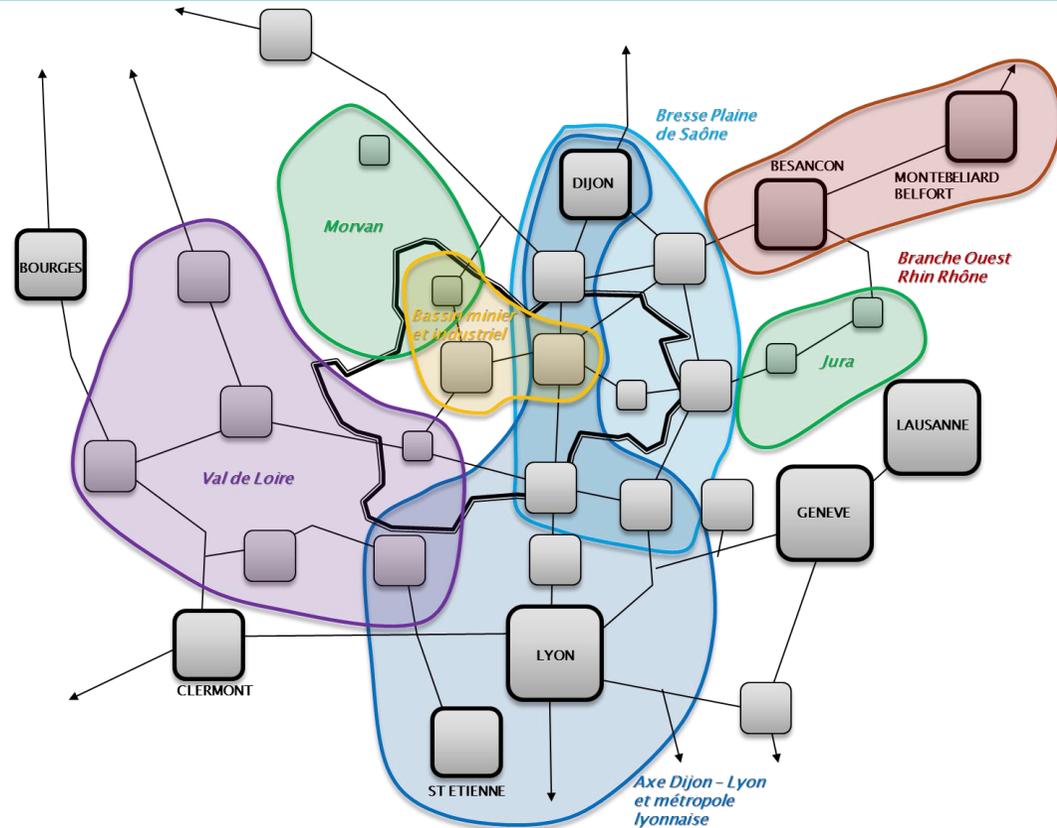
Plusieurs périmètres de coopérations importants peuvent être imaginés, en prenant en compte le fonctionnement des grands systèmes territoriaux :

- ✓ Mâconnais - Bourg en Bresse
- ✓ Chalonnais - CUCM - Autunois
- ✓ Chalonnais - Bresse Louhannaise - Pays Lédonien
- ✓ Charolais - Beaujolais Vert
- ✓ ...

Les sujets de coopération pourront varier en fonction des enjeux locaux et des motivations des collectivités, mais quelques grands sujets reviendront probablement de manière régulière, comme l'aménagement économique, les mobilités, l'accueil...

Exemples d'actions précitées nécessitant une réflexion à l'échelle locale :

- *Définition d'un programme d'aménagement de la RCEA « post - mise à 2x2 voies »*
- *Développement d'un observatoire sur le marché de l'habitat et les formes urbaines*
- *Aménagement des axes cyclables vert-bleu-rouge*



Les systèmes territoriaux identifiés dans le diagnostic

- Un système territorial central à dominante industrielle et productive, autour des pôles de Chalon/ CUCM / Autun
- La plaine de Saône et la Bresse, un espace à vocation productive, historiquement éclaté sur plusieurs régions
- Un espace de développement industriel important à proximité, qui suit la vallée du Doubs
- Deux systèmes à dominante rurale forte (Morvan et Val de Loire)
- Un système résidentiel qui suit l'axe PLM et rejoint l'aire de rayonnement de la métropole lyonnaise

4. Quelle gouvernance / organisation pour actionner les leviers d'aménagement ?

C. L'outillage et l'ingénierie des territoires

Une grande partie des leviers d'aménagement détaillés dans la première partie du rapport nécessitent un portage et une organisation au niveau des territoires pour pouvoir être mises en œuvre :

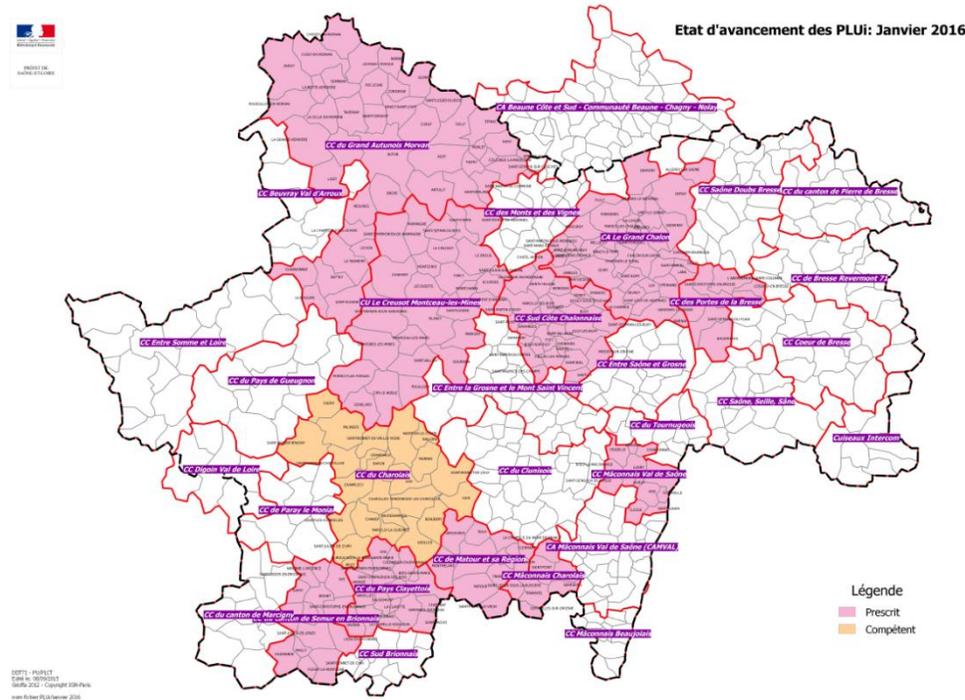
- Plusieurs actions nécessitent un **outillage important en termes d'aménagement**, notamment les actions liées au renouvellement urbain et à la revitalisation des centres bourgs. On pense, en particulier, au développement des documents d'urbanisme (SCOT, PLU intercommunaux), aux outils de maîtrise foncière (dispositifs d'animation, EPF, Droit de Préemption), aux outils opérationnels (études de programmation, ZAC,...).
- **L'ingénierie territoriale** représente également un paramètre majeur pour gérer les outils de l'urbanisme, et pour assurer l'animation économique dans les territoires. Cette animation est nécessaire en amont des projets d'aménagement pour mieux connaître les besoins des entreprises et des populations, et indispensable pour que les politiques d'aménagement soient réellement appropriées (par exemple dans le cas de la mise en place d'un espace de coworking, d'une plateforme de formation,...).

Elle permet, en outre, de **mieux relayer les outils et dispositifs existants qui s'adressent aux entreprises (outils des chambres consulaires, de l'ADEME, du Département,...)**. Les politiques d'aménagement et de développement doivent s'appuyer sur ces outils dans le cadre de leurs politiques.

Le renforcement en cours des EPCI, dont les périmètres s'élargissent, représente une opportunité importante pour structurer l'ingénierie territoriale, dans un contexte de meilleure mutualisation des moyens.

Exemples d'actions précitées nécessitant un outillage plus important à l'échelle des territoires

- Développement d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur l'ensemble des centralités et pôles gares
- Mise en place d'un EPF local pour permettre la revitalisation des centres bourgs
- Développement d'espaces partagés dans les villes et bourgs (coworking, maison de services, pépinières,...)



Actions complémentaires d'outillage à creuser :

- *Accompagnement des territoires pour la mise en place de PLU intercommunaux qualitatifs*
- *Développement des Orientations d'Aménagement et de Programmation « renouvellement »*
- *Affirmation du réseau d'animateurs économiques (ex-agences de développement) à impliquer systématiquement dans les démarches de planification*

Conclusion

Les réflexions engagées dans le cadre de l'étude ont permis de dégager des orientations d'aménagement visant à faciliter le développement économique des 10 prochaines années. L'objectif est que les politiques d'aménagement puissent accompagner le développement économique, et qu'elle ne viennent pas le contraindre.

Pour rappel, les orientations d'aménagement, qui sont déclinées en pistes d'action opérationnelles, sont organisées autour de 3 principaux axes de travail :

- **L'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures**, qui représente un préalable important à la compétitivité des territoires, en particulier concernant le niveau d'aménagement numérique qui reste à optimiser en comparaison avec les territoires voisins (Région Rhône Alpes Auvergne notamment). Cette question représente un domaine classique de l'aménagement du territoire, mais avec l'enjeu numérique qui a pris beaucoup de poids ces dernières années, générant dans les territoires les plus enclavés des « ruptures » territoriales qui ne sont plus supportées.
- **L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale**, qui sont particulièrement importantes dans l'attractivité des territoires. Le développement de politiques transversales croisant offre d'habitat, services aux personnes, services aux entreprises, représente un critère d'attractivité des territoires de plus en plus important, dans un contexte où les attentes et demandes sont plus volatiles et diverses.
- **La valorisation des ressources locales et des patrimoines**, qui représente un des leviers de développement autour de la croissance verte. Cet axe illustre le besoin croissant d'ancrage des économies, pour des motifs sociétaux et environnementaux (transition énergétique, développement durable...), et pour des motifs économiques (relocalisation de la valeur ajoutée, croissance verte)

La mise en œuvre des pistes d'action évoquées dans le présent rapport dépendra de la mobilisation des acteurs des territoires et des acteurs économiques à des échelles différentes (locale, départementale, régionale, interrégionale...).

Elle nécessitera un travail en commun, et devra s'appuyer sur les outils et dispositifs existants dans les territoires (outils de formation, actions des chambres consulaires et des partenaires économiques,...).

Elle nécessitera, en outre, un dialogue construit entre les territoires et entre les échelles territoriales, en positionnant de manière cohérente les territoires du département à l'échelle des nouvelles Grandes Régions, dont le rôle en termes d'aménagement comme de développement économique a été progressivement renforcé au cours des dernières années.

Composition du Comité de Pilotage

Monsieur Gilbert PAYET, Préfet de Saône-et-Loire

Monsieur Bernard ECHALIER, Président de la CCI

Monsieur Christian DECERLE, Président de la Chambre d'Agriculture

Monsieur Marcel CHIFFLOT, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

Monsieur André ACCARY, Président du Conseil Départemental

Monsieur Anthony VADOT, Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, Président de la Communauté de Communes Coeur de Bresse

Monsieur Jean-Marc NESME, Président du Pays Charolais-Brionnais, Maire de Paray-le-Monial

Madame Christine ROBIN, Présidente du Pays Sud Bourgogne, Conseillère régionale de Bourgogne

Monsieur Rémy REBEYROTTE, Président de la Communauté de Communes Grand Autunois Morvan, Maire d'Autun

Monsieur Sébastien MARTIN, Président de la Communauté d'agglomération Chalon-Val de Bourgogne

Monsieur David MARTI, Président de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM), Maire du Creusot

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Maire de Mâcon

Monsieur Gilles PLATRET, Maire de Chalon-sur-Saone

Madame Marie-Claude JARROT, Présidente de l'association des maires de Saône-et-Loire, Conseillère régionale de Bourgogne, Maire de Montceau-les-Mines

Monsieur Eric PIERRAT, Secrétaire Général au Affaires Régionales Bourgogne-Franche-Comté

Monsieur Jean RIBEIL, Directeur de la DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté

Monsieur Christian DUSSARRAT, Directeur de la DDT de Saone et Loire

ANNEXE 1 – gouvernance de l'étude

Liste des participants aux ateliers de travail du 04 et du 27 avril 2016

ATELIER DU 04 AVRIL 2016

Chambre d'agriculture	BARTHE David	Directeur
Chambre d'agriculture	DESBROSSES Jean-Luc	Vice-Président
Chambre d'agriculture	DUBREUIL Sophie	chargée d'études économiques
Chambre de métiers de de l'artisanat	LOISY Christine	Responsable du pôle développement des entreprises
CCI de Saône-et-Loire	LEYES Pascal	Directeur Général
CCI de Saône-et-Loire	MANSON Laurent	Responsable du Pôle études économiques
Syndicat mixte du Chalonnais	RAMILLON Agnès	Directrice mission développement économique
Syndicat mixte du Chalonnais	GAUDUCHON Loman	Chargé de mission Scot
Pays Charollais Brionnais	RIZET Tania	Directrice du Pays
Pays Sud Bourgogne	BUISSON Valérie	Directrice du Pays
CAMVAL	JOUBERT-LAURENCIN Anthony	Chef de service de la mission économique
FFB BTP 71	BACHELARD Roland	Président
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles 71 (FDSEA 71)	LACOUR Bernard	Président
Exploitante agricole, élue CA	GONTHIER Anne	Vice présidente
FEDER	FOUILLAND Christophe	Responsable équipe technique
SODIAAL	TREBOZ Jean-Marc	Administrateur région
FEDERATION DES CAVES COOPERATIVES DE BOURGOGNE - JURA	SORLIER Marie-Odile	Déléguée générale
SA La vitrine médicale	BEAUDOT Alban	Directeur Associé
Seeb Industrie	BOFFET Jean-François	Président du directoire
RAVE SA	DE CHANGY Claude	Conseil
SARL SAGS	DIRX Jean-Laurent	Président
METSO MINERAL France	LACONDEMINE Dominique	Directrice des ressources humaines
Laboratoire CELLANDE	JEZEQUEL Ronan	Président directeur général
ADEME	COLSON Cécile	Chargée de mission
BPI Bourgogne Franche Comté	DEMARELATROUS Simon	Chargé d'affaires innovation sur la Saône-et-Loire
DIRECCTE	FOUQUET Alain	Responsable UD DIRECCTE
IUT LE CREUSOT	LALIGANT Olivier	Directeur
DDT 71	DUSSARRAT Christian	Directeur départemental
DDT 71	HEIDMANN Christine	Chef du service Planification de l'urbanisme
DDT 71	FOURNIER Bernadette	Adjointe au chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
DDT 71	DUFFY Loic	Responsable de l'unité Planification locale et connaissance des territoires

ANNEXE 1 – gouvernance de l'étude

Liste des participants aux ateliers de travail du 04 et du 27 avril 2016

ATELIER DU 27AVRIL 2016

Conseil régional de Bourgogne Franche Comté	RIFFARD Sylvain	Chef du service Développement des territoires
Chambre d'agriculture	DUBREUIL Sophie	chargée d'études économiques
Chambre de métiers de de l'artisanat	LOISY Christine	Responsable du pôle développement des entreprises
CCI de Saône-et-Loire	MANSON Laurent	Responsable du Pôle études économiques
Conseil Départemental de Saône et Loire	CHENUET Carole	Conseillère départementale
Conseil Départemental de Saône et Loire	SALOMON Pierre	Conseiller Grand Projet
Syndicat mixte du Chalonnais	BRENOT Patrice	Responsable Economie numérique et Aménagements économiques
Syndicat mixte du Chalonnais	GAUDUCHON Loman	Chargé de mission Scot
Pays Sud Bourgogne	CHARMONT Philippe	Responsable de la promotion du territoire
Communauté de Communes Grand Autunois Morvan	REBEYROTTE Rémy	Président
Communauté de Communes Grand Autunois Morvan	PALLOT Jacques	Vice président
Communauté de Communes Grand Autunois Morvan	QUILLON Luc	Directeur service économique
Mâcon	COURTOIS Jean Pierre	Maire
Jeune Chambre Economique Bourgogne Franche Comté	FLIRDEN Laurent	membre
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles 71 (FDSEA 71)	IGONNET Thierry	Directeur
Exploitante agricole, élue CA	GONTHIER Anne	Vice présidente
FEDER	FOUILLAND Christophe	Responsable équipe technique
DUCERF SA	DUCERF Jacques	Président directeur général
SA La vitrine médicale	BEAUDOT Alban	Directeur Associé
FPT Fiat Powertrain Technologies France	FRANCOIS BARETTA Béatrice	Directrice des ressources humaines
Seeb Industrie	BOFFET Jean-François	Président du directoire
RAVE SA	DE CHANGY Claude	Conseil
THIVENT BTP	DUMAS Marc	Directeur Général
SARL SAGS	DIRX Jean-Laurent	Président
Laboratoire CELLANDE	JEZEQUEL Ronan	Président directeur général
BRESSE INITIATIVE	GARCIA PIQUERAS Emmanuel	Directeur
AMDF (Autunois Morvan Développement Formation)	JOBY Hubert	Directeur
Agence de développement touristique et de promotion du territoire (ADT)	LAVINA Régis	Directeur
Agence de développement touristique et de promotion du territoire (ADT)	RIGAUD Romain	Responsable du pôle compétitivité
Agence d'urbanisme Sud Bourgogne	GOYPIERON Virginie	Chargée d'études Habitat – Economie
DDT 71	DUSSARRAT Christian	Directeur départemental
DDT 71	HEIDMANN Christine	Chef du service Planification de l'urbanisme
DDT 71	FOURNIER Bernadette	Adjointe au chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
DDT 71	DUFFY Loic	Responsable de l'unité Planification locale et connaissance des territoires

ANNEXE 2 – Comptes rendus des ateliers

Compte Rendu de l'atelier du 04 avril 2016

La présente synthèse vise à identifier les **sujets majeurs** qui vont conditionner l'évolution de l'économie départementale au cours des dix prochaines années. Une première analyse des sujets a été proposée suite à l'élaboration du diagnostic. Cette analyse a été approfondie et complétée dans le cadre d'un atelier participatif organisé le 04 avril 2016, regroupant des acteurs économiques et des territoires.

Cette identification des enjeux majeurs constitue un **point de départ à la deuxième partie de l'étude**, qui vise à identifier les **leviers des politiques d'aménagement** qui pourront être actionnés pour faciliter le développement économique des dix prochaines années. La réflexion sur les leviers des politiques d'aménagement sera abordée spécifiquement dans l'atelier leu 27 avril 2016.

1. Sujets majeurs identifiés dans le cadre du diagnostic territorial

En introduction de l'atelier du 04 avril, le cabinet URBICAND a présenté une synthèse des sujets majeurs identifiés dans le cadre du diagnostic territorial. Cette synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous.

	SUJETS MAJEURS identifiés dans le diagnostic
Economie résidentielle	<ul style="list-style-type: none">▪ Compétitivité de l'offre d'accueil de populations, en particulier sur les grands axes ferrés▪ Mutation des services privés de santé pour répondre aux besoins des populations, face à un désengagement public, et à une croissance des besoins (vieillesse, isolement en milieu rural)▪ Développement des activités de services en milieu rural, rendu possible par le développement de l'aménagement numérique : télétravail, fonctionnalité, e-commerce...
Economie touristique	<ul style="list-style-type: none">▪ Positionnement « organisé » des acteurs et sites touristiques au sein de la Grande Région, en particulier sur l'oenotourisme, les patrimoines et la gastronomie▪ Développement du maillage et de la promotion des infrastructures cyclables (Eurovélo 6, connexion Dijon – via Rhône)
Economie productive – Industrie	<ul style="list-style-type: none">▪ Montée en puissance des pôles de compétitivité : Vitagora, Mecateam, PNB, véhicules du futur, vallée de l'Energie▪ Développement des partenariats R&D – formation – innovation (ENSAM, Ponts et Chaussées, Université,...)▪ Positionnement départemental sur l'économie numérique▪ Positionnement départemental sur l'offre logistique (route, fer, fleuve)
Economie productive – Agriculture	<ul style="list-style-type: none">▪ Développement de la diversification locale et de l'engraissement▪ Maintien des équipements et développement de la transformation locale▪ Croissance de la commercialisation locale et de la reconnaissance « haute qualité » (labels, marketing...)
Croissance verte	<ul style="list-style-type: none">▪ Effacement des freins qui limitent le développement des énergies renouvelables (acceptation sociale, mobilisation des ressources)▪ Développement du marché de la rénovation (structuration de l'offre et de la demande)▪ Développement des démarches d'économie circulaire et d'écologie industrielle pour mieux valoriser les synergies

ANNEXE 2 – Comptes rendus des ateliers

2. Sujets majeurs identifiés dans le cadre de l'atelier participatif du 04 avril 2016

Les participants de l'atelier du 04 avril 2016 ont complété l'analyse des sujets majeurs en proposant des sujets spécifiques à creuser dans le cadre de l'étude. Ces sujets sont décrits ci-dessous.

Sujets transversaux

Les participants de l'atelier ont souligné l'importance des enjeux transversaux suivants, qui conditionnent à la fois l'évolution de l'économie présente et celle de l'économie productive :

- **L'amélioration de la couverture numérique** avec en particulier le développement de la fibre optique et de la couverture en téléphonie mobile, qui conditionne l'attractivité résidentielle mais également la compétitivité des entreprises.

En particulier, l'Ouest du Département et la Bresse Louhannaise souffrent d'une desserte numérique insuffisante. Le Département et la Région souffrent, globalement, d'un retard en termes d'aménagement numérique par rapport à la Région Rhône Alpes Auvergne.

- **Le maintien et l'amélioration** de la qualité de la desserte du département par les **grandes infrastructures** (route, fer, fleuve), qui garantissent l'attractivité résidentielle et la compétitivité des entreprises qui s'implantent sur le territoire. En particulier, les projets suivants ont été cités : amélioration progressive de la RCEA, connexion TER-TGV de Montchanin et développement de la VFCEA, entretien et modernisation des infrastructures multimodales (en particulier portuaires).

Le maintien et le développement de la qualité des infrastructures sont particulièrement importants dans la vallée de la Saône qui accueille des infrastructures majeures (A6, axe ferré Paris Lyon Marseille, axe fluvial de la Saône), mais également au niveau des branches Est-Ouest de la RCEA / VFCEA qui permettent de « connecter » les territoires de l'Ouest du Département avec la vallée de la Saône.

- **L'accompagnement « sur mesure » des entreprises** (en particulier des PME-PMI), en facilitant la mise en réseau, le développement des outils mutualisés de veille et de R&D, l'adaptation et la mise à disposition de l'offre de conseil et de formation, le développement des démarches territorialisées de gestion des emplois et des compétences (GTEC), l'accompagnement pour la digitalisation des activités.

L'accompagnement des entreprises concerne tous les territoires du département, qui se démarque à la fois par la présence de pôles industriels majeurs (qui peuvent être accompagnés via des politiques de filières : clusters, pôles de compétitivités,...) et par la présence de tissus d'entreprises moins denses en milieu rural (qui peuvent être accompagnés via des outils plus territoriaux comme par exemple l'AMDF à Autun pour la formation).

- **Le développement d'une politique d'accueil structurée et lisible** (marketing territorial), que ce soit pour l'accueil résidentiel ou l'accueil d'activités économiques. Il a été souligné que le département souffrait d'un déficit d'image malgré l'importance des atouts à mettre en avant (accessibilité, cadre de vie, coût de la vie, réseaux productifs existants au-delà de l'image « rurale »...).

Le département offre un cadre d'accueil diversifié (urbain, rural) à proximité relative des grands bassins d'emploi de la métropole lyonnaise (au Sud) et de l'agglomération dijonnaise (au Nord, dans une moindre mesure). Cette situation génère des opportunités particulières pour l'accueil d'actifs qui travaillent sur le territoire ou dans les pôles voisins.

ANNEXE 2 – Comptes rendus des ateliers

- Le développement des **coopérations régionales et interrégionales**, en favorisant la mise en réseau à l'échelle de la nouvelle Grande Région et avec la Métropole Lyonnaise.

Le département présente une situation très particulière à la frontière avec les régions Rhône Alpes Auvergne et Centre, ce qui fait que les politiques interrégionales sont particulièrement importantes pour son développement. Il partage en outre des particularités avec les départements de l'ancienne région Franche Comté, notamment sur le plan des activités industrielles, ce qui peut générer des opportunités de travail en commun au sein de la nouvelle Grande Région.

Sujets liés à l'économie résidentielle

Les enjeux suivants ont été considérés comme « majeurs » pour le développement de l'économie résidentielle des 10 prochaines années :

- L'organisation et la promotion d'une **offre de mobilité compétitive**, pour favoriser l'attractivité. En particulier, les participants ont ciblé la valorisation des axes de **transport en commun en direction de la métropole lyonnaise** (axe Lyon – Macon, axe Lyon – Paray), et le développement des outils de déplacement innovants en milieu rural (covoiturage, bus adaptés,...).

Le département présente une situation particulière avec des axes ferrés majeurs, des axes autoroutiers, et des gares TGV, qui desservent à la fois Paris, la métropole lyonnaise et l'agglomération dijonnaise. Ce positionnement est stratégique, car il permet d'ores et déjà d'accueillir des populations nombreuses qui travaillent à l'extérieur du territoire. Il permet également d'accueillir des entreprises qui s'implantent sur le territoire tout en bénéficiant des bonnes conditions d'accessibilité à Dijon et Lyon.

- Le **soutien de l'attractivité des milieux ruraux**, avec en particulier le renforcement des bourgs, le maintien du maillage de l'offre de services et d'emplois, l'amélioration des conditions d'accès aux soins, le développement d'une offre d'habitat innovante pour répondre aux attentes des habitants (personnes âgées, télétravailleurs...). Il a été souligné que la **politique de rénovation de l'habitat** conditionnerait cette attractivité (cf. enjeux « croissance verte »).

Les espaces ruraux du Département, en particulier l'Ouest du département (Autunois, CUCM, Charolais-Brionnais), présentent une fragilité certaine en termes de maintien de l'emploi, des services et de la population. Dans ces secteurs, le renforcement du maillage des bourgs ruraux représente un enjeu important, pour préserver de bonnes conditions d'accès aux services, et ainsi soutenir la démographie rurale.

- Le positionnement du département sur l'**accueil de personnes âgées** et la « **silver economy** », qui passera par le marketing territorial et par un travail sur la santé et le maintien des conditions d'accès aux soins.

L'accueil de populations retraitées représente d'ores et déjà un vecteur de développement dans les espaces ruraux du département, en particulier dans l'Ouest du département (Morvan, Autunois, Charolais Brionnais). Pour ces territoires, ces dynamiques représentent des opportunités à travailler en réunissant des conditions d'accueil qui ne sont pas toujours optimales pour les personnes vieillissantes : mobilité difficile, insuffisance d'accès aux soins. Le maintien des personnes âgées représente un enjeu pour tout le département, car ces personnes sont de plus en plus représentées en proportion.

ANNEXE 2 – Comptes rendus des ateliers

Sujets liés à l'économie touristique

Les participants ont insisté sur les enjeux suivants concernant l'évolution de l'économie touristique :

- Le **positionnement du territoire** et de ses atouts touristiques au sein de la politique et des produits touristiques de la **nouvelle Grande Région**

Les différentes études touristiques ont montré que la Saône et Loire restait difficile à identifier en tant que destination touristique à part entière, ce qui s'explique par sa situation de carrefour de flux et par la diversité des produits touristiques existants. La destination régionale « Bourgogne » est beaucoup plus identifiée aujourd'hui. De ce fait, l'enjeu consiste plus particulièrement à « ancrer » l'offre départementale de manière visible dans la politique et les produits touristiques régionaux, afin de mieux capter les visiteurs.

- La **structuration de l'offre touristique** (mise en réseau des prestataires, des territoires et des sites, développement de produits ciblés) sur les créneaux suivants :

Le tourisme culturel et religieux

Le tourisme culturel, historique et patrimonial

Le tourisme gastronomique et l'oenotourisme, en recherchant à valoriser les produits locaux

Le tourisme industriel

Le tourisme vert et cyclable (aménagement et promotion de l'itinérance verte, bleue et rouge)

La Saône et Loire dispose de nombreux atouts sur les filières citées ci-dessus, avec des sites majeurs dans le domaine culturel dans le Sud du département (Paray-le-Monial, Cluny, Taizé, patrimoine roman,...), dans le domaine culturel et patrimonial (patrimoine gallo-romain, médiéval, contemporain,...), dans le domaine gastronomique et oenotouristique (côtes chalonnaise et mâconnaise, positionnement potentiel du bœuf charollais en lien avec le projet de classement du bocage à l'UNESCO,...), dans le domaine du tourisme vert (sites naturels remarquables, positionnement sur l'axe de l'Eurovéloroute 6). L'offre touristique peut être mieux structurée en travaillant à la conception de produits avec les prestataires, et en organisant la promotion coordonnée des différentes filières (à l'image de ce qui a pu se faire ces dernières années sur la côte de Beaune sur l'oenotourisme, avec une forte structuration du réseau de prestataires).

- L'accompagnement spécifique des **projets d'hébergement touristique**, afin de renforcer et de qualifier l'offre à ce niveau sur le territoire départemental

L'offre d'hébergement touristique et en particulier l'offre hôtelière reste assez peu développée dans le département par rapport aux territoires voisins (Beaune, Lyon, Dijon). Sur certains créneaux, des manques sont ressentis (hébergement de groupes, hôtels haut de gamme, services associés à l'hôtellerie). L'enjeu de qualification de l'offre est particulièrement important dans les pôles urbains proches des grands axes (Chalon, Mâcon), mais également dans les pôles plus ruraux.

ANNEXE 2 – Comptes rendus des ateliers

Sujets liés à l'économie productive – industrie

Concernant le développement des économies et des productions industrielles, les enjeux suivants ont été soulignés dans le cadre de l'atelier participatif :

- La structuration et le **renforcement des écosystèmes industriels**, à l'échelle de la nouvelle Grande Région, afin de tendre vers plus de compétitivité, de faciliter l'innovation et de développer des partenariats « gagnant-gagnant ». En particulier, l'importance du **positionnement des « grandes filières »** (agroalimentaire, mécanique, métallurgie, nucléaire) à l'échelle régionale et nationale a été soulignée, en s'appuyant sur les démarches existantes (clusters et pôles de compétitivité).

La mise en réseau des entreprises industrielles est déjà largement engagée dans le cadre des plus grandes filières de Saône et Loire : Cluster Mecateam sur la mécanique (CUCM), Pôle Nucléaire Bourgogne sur le nucléaire et la métallurgie d'une manière plus générale (Chalonnais, CUCM), Vittagora sur l'agro-alimentaire (Bresse, Val de Saône). Pour ces principaux réseaux, l'enjeu consiste à conforter les travaux engagés en inscrivant les pôles dans les réseaux nationaux (French Tech), et en élargissant la mise en réseau en termes de masse critique. Pour les entreprises qui ne sont pas intégrées dans ces grandes filières, l'enjeu peut être différent en travaillant par exemple sur le rapprochement avec les pôles Franc-Comtois et sur le développement des démarches territoriales multi-filières, à l'image des dynamiques engagées avec l'AMDF sur l'Autunois.

- Le **positionnement logistique du territoire**, avec à la fois un enjeu d'aménagement des espaces logistiques (desserte de ZA équipées, plateformes multimodales et voies fluviales,...) et d'accompagnement « sur mesure » des entreprises logistiques pour faciliter leur implantation.

L'enjeu de positionnement logistique du territoire concerne en particulier le Mâconnais et le Chalonnais, qui bénéficient de la proximité de l'axe de l'A6 sur lequel un développement est envisageable. Cela peut également concerner des axes secondaires comme l'A39 (Bresse Louhannaise) ou la RCEA (Charollais Brionnais ou CUCM sur l'axe Est-Ouest).

- L'**appui sur la croissance verte** (cf. enjeux croissance verte) pour ouvrir de nouvelles perspectives, en particulier sur l'éco-innovation industrielle et sur l'économie du BTP (rénovation).
- Le positionnement du département sur le **développement de l'économie numérique**, en développant une offre d'accueil dédiée pour les entreprises de ce secteur en croissance.

L'économie numérique est particulièrement créatrice d'emplois depuis une dizaine d'années, et la Saône et Loire peut prétendre à accueillir des entreprises existantes ou en création, en recherchant une mise en réseau, et en valorisant des atouts qui démarquent le département : proximité de la métropole lyonnaise, coût d'implantation maîtrisé, présence de pôles de compétences en développement sur le territoire (pôle image et son à Nicéphore Cité, ENSAM). L'enjeu de positionnement concerne en particulier le Mâconnais et le Chalonnais.

ANNEXE 2 – Comptes rendus des ateliers

Sujets liés à l'économie productive – agriculture

Concernant le développement des économies et des productions agricoles et forestières, les enjeux suivants ont été soulignés dans le cadre de l'atelier participatif :

- La **relocalisation de la valeur ajoutée liée aux productions agricoles**, en travaillant en particulier sur :
 - le renforcement des **filières qualitatives** reconnues (IGP, AOP)
 - la **diversification locale** (engraissement, production d'énergies biomasse en lien avec la croissance verte)
 - le développement la commercialisation en « **filières courtes** », en positionnant le département en lien avec la Grande Région et la Métropole Lyonnaise

Les productions agricoles du Département, à l'exception des productions viticoles, sont majoritairement commercialisées en filières « longues » avec une valeur ajoutée qui reste limitée, que ce soit pour la production de viande dans le Charollais ou pour la production de céréales, volailles et lait dans la Bresse. Le développement des signes de qualité « Bœuf de Charolles » et « Volaille de Bresse » reste limité du fait des contraintes apportées par les cahiers de charges. Toutefois, ce sont des outils importants pour mieux valoriser les produits dans le cadre des filières courtes. Concernant la diversification, le département bénéficie d'un vrai potentiel d'engraissement local en valorisant les productions végétales de la Bresse (complémentarité Est-Ouest) et en développant l'énergie biomasse en particulier dans le secteur du Charollais (présence de bocage importante, présence de gisements d'effluents pour la méthanisation).

- La **structuration de la filière bois**, pour mieux valoriser la ressource locale (production d'énergie en lien avec la croissance verte, écoconstruction,...).

Le développement de la filière bois représente une opportunité pour le territoire, du fait de la présence d'une ressource importante (massif du Morvan en premier lieu), et du fait de l'existence d'entreprises dans le domaine de la transformation locale (chaufferies bois, ameublement, construction bois). Le développement de la production primaire concerne en particulier l'Ouest du Département, et la valorisation secondaire concerne l'ensemble du territoire (possibilités de valorisation dans les agglomérations de la vallée de la Saône).

- La **protection durable des espaces agricoles**, avec un enjeu particulier souligné sur les abords des villes (couronnes adaptées pour les cultures spécialisées en filières courtes)

L'enjeu de protection des espaces agricoles ne doit pas être oublié, et reste particulièrement important pour préserver le potentiel productif du territoire, et en particulier les terres périurbaines autour des villes et villages dynamiques de l'Est du département (Mâconnais, Chalonnais, Bresse Louhannaise), qui sont les premières consommées par l'urbanisation.

ANNEXE 2 – Comptes rendus des ateliers

Sujets liés à la croissance verte

Les enjeux suivants ont été soulignés concernant le développement de la croissance verte sur le territoire :

- Le renforcement de l'**intégration énergétique des territoires**, en veillant en particulier :
 - à développer les productions d'énergies renouvelables, véritable ressource pour le territoire : éolien, solaire, hydraulique, biomasse en lien avec la diversification agricole
 - à organiser les économies d'énergie pour les habitants et pour les entreprises, dans une logique d'optimisation des coûts

La Saône et Loire se caractérise par une multiplicité de potentiels de production d'énergies renouvelables, qui diffère suivant les secteurs considérés (biomasse dans l'Ouest du département, solaire dans le Sud du département, éolien dans le nord de la Bresse,...). La valorisation des énergies locales, au même titre que les économies d'énergies, représentent des pistes de réflexion importantes pour favoriser la création (et l'économie) de richesses.

- Le **développement de l'économie circulaire** (mutualisation des biens et des services, mises en synergie) **et des industries vertes** (éco-innovations, matériaux renouvelables,...), dans une logique de compétitivité et de positionnement stratégique des filières industrielles.

Le développement de l'économie circulaire représente une piste de réflexion importante dans les secteurs où les tissus industriels sont les plus denses (Autunois, CUCM, Chalonnais en particulier). La densité des tissus permet d'envisager des mutualisations et mises en synergies intéressantes, sous réserve d'une réflexion en réseau sur ces sujets. Le positionnement du territoire sur l'éco-innovation peut également être une piste de réflexion, en s'appuyant sur les industries existantes qui bénéficient de compétences et de savoir-faire développés (par exemple pour le recyclage industriel).

- Le **développement de l'économie de la rénovation**, en facilitant l'émergence de la demande (publique, privée) et en accompagnant la structuration des entreprises du BTP (formation, mise en réseau des compétences,...)

Plusieurs initiatives ont été lancées à l'échelle départementale sur le développement de l'économie de la rénovation (AMDF à Autun, filière Rénovia Bourgogne, initiatives territoriales dans le Chalonnais et le Mâconnais). Le potentiel de rénovation est particulièrement important dans les principaux pôles urbains, mais également de manière diffuse en milieu rural.

- La **reconquête des friches industrielles** et le développement du renouvellement urbain, qui représentent des opportunités en termes de chantiers d'avenir

La reconquête des friches urbaines représente un potentiel de développement, qui nécessite des compétences importantes en termes de BTP, de recyclage, de dépollution des sols... Le développement du renouvellement dans les principaux pôles urbains du département peut représenter une manne de croissance pour les entreprises de ces secteurs.

- Le **développement de l'économie collaborative et de l'économie sociale et solidaire**

Le développement de l'économie collaborative et de l'ESS représente un potentiel à l'échelle départementale, où elles restent finalement assez peu développées par rapport aux départements voisins (Jura, Côte d'Or, Région Rhône Alpes Auvergne). Il s'agit d'un potentiel à valoriser, en accompagnant les porteurs de projets et en valorisant les programmes de développement existant au niveau régional et national.

Compte Rendu de l'atelier du 27 avril 2016

L'atelier du 27 avril 2016 a permis d'aller plus loin en identifiant des leviers d'aménagement stratégiques, et les actions concrètes possibles, liés aux sujets majeurs ci-dessus, pour accompagner le développement économique des 10 prochaines années.

La présente synthèse résume les principaux leviers qui ont été évoqués, ainsi que les pistes d'actions concrètes associées.

Levier n°1 : Améliorer l'aménagement numérique du territoire

- Mise en œuvre du Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN), en couvrant en priorité les espaces d'activité stratégiques
- Amélioration de la couverture GSM en zones grises, avec une priorité sur les secteurs concentrant des entreprises

L'amélioration de l'aménagement numérique du territoire représente un enjeu crucial pour le territoire départemental, qui conditionne son attractivité pour le maintien et l'accueil des entreprises comme des populations. En particulier, l'Ouest du Département et la Bresse Louhannaise souffrent d'une desserte numérique insuffisante. Le Département et la Région souffrent, globalement, d'un retard en termes d'aménagement numérique par rapport à la Région Rhône Alpes Auvergne.

Actions concrètes proposées en atelier

* actions complémentaires aux actions d'aménagement

- ✓ Déploiement de pylônes relais dans les zones grises
- ✓ Elaboration d'un programme global de modernisation et de développement des 98 ZAE prioritaires identifiées dans le Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN)
- ✓ Mise en place d'un schéma régional de cohérence de l'aménagement numérique (cohérence des priorités, cohérence des technologies)
- ✓ Accompagnement des groupements de consommateurs (entreprises) pour mobiliser les opérateurs téléphoniques *

Levier n°2 : Aménager / moderniser les grandes infrastructures et les équipements logistiques

- Amélioration des principales lignes ferrées et des pôles gares pour permettre l'accueil de populations locales et d'actifs des territoires voisins (métropole lyonnaise en particulier)
- Poursuite et intensification des projets d'aménagement de la RCEA, en précisant la programmation à long terme
- Développement des espaces logistiques « connectés » au réseau d'infrastructures principales

Le maintien et le développement de la qualité des infrastructures sont particulièrement importants dans la vallée de la Saône qui accueille des infrastructures majeures (A6, axe ferré Paris Lyon Marseille, axe fluvial de la Saône), mais également au niveau des branches Est-Ouest de la RCEA / VFCEA qui permettent de « connecter » les territoires de l'Ouest du Département avec la vallée de la Saône.

L'enjeu de positionnement logistique du territoire concerne en particulier le Mâconnais et le Chalonnais, qui bénéficient de la proximité de l'axe de l'A6 sur lequel un développement est envisageable. Cela peut également concerner des axes secondaires comme l'A39 (Bresse Louhannaise) ou la RCEA (Charollais Brionnais ou CUCM sur l'axe Est-Ouest).

Actions concrètes proposées en atelier

* actions complémentaires aux actions d'aménagement

- ✓ Aménagement de la voie Lyon Paray : gares, dédoublement de la ligne pour augmenter les cadencements et faciliter les navettes vers la métropole lyonnaise
- ✓ Aménagement de la connexion TGV-TER de Montchanin
- ✓ Finalisation de la mise à 2x2 voies de la RCEA, développement des ramifications de la branche Sud, mise en place d'une branche Nord Le Creusot – Pouilly en Auxois, mise en place d'une connexion avec Roanne
- ✓ Développement prioritaire et affirmation de l'espace Saône pour la logistique et organisation de la connexion à l'autoroute A6
- ✓ Aménagement qualitatif des ports fluviaux et développement des plateformes multimodales (Mâconnais, Chalonnais)
- ✓ Valorisation des aéroports en lien avec les entreprises locales (logistique) *

ANNEXE 2 – Comptes rendus des ateliers

Levier n°3 : Développer les outils de mise en réseau des entreprises et de mutualisation

- Aménagement d'espaces mutualisés pour faciliter la mise en réseau des entreprises, en particulier des TPE / PME
- Mise en place d'équipements mutualisés pour les entreprises (plateformes de formation, stockage, expérimentation,...)

La mise en réseau des entreprises industrielles est déjà largement engagée dans le cadre des plus grandes filières de Saône et Loire : Cluster Mecateam sur la mécanique (CUCM), Pôle Nucléaire Bourgogne sur le nucléaire et la métallurgie d'une manière plus générale (Chalonnais, CUCM), Vittagora sur l'agro-alimentaire (Bresse, Val de Saône). Pour ces principaux réseaux, l'enjeu consiste à conforter les travaux engagés en inscrivant les pôles dans les réseaux nationaux (French Tech), et en élargissant la mise en réseau en termes de masse critique.

Pour les entreprises qui ne sont pas intégrées dans ces grandes filières, l'enjeu peut être différent en travaillant par exemple sur le rapprochement avec les pôles Franc-Comtois et sur le développement des démarches territoriales multi-filières, à l'image des dynamiques engagées avec l'AMDF sur l'Autunois. Le développement dans les territoires des équipements de mutualisation et de mise en réseau représente un enjeu fort pour ces entreprises.

Actions concrètes proposées en atelier

* actions complémentaires aux actions d'aménagement

- ✓ Développement d'espaces dédiés pour la filière bois, à proximité directe de la ressource
- ✓ Développement de laboratoires partagés dans le domaine agroalimentaire et/ou dans le domaine de l'artisanat
- ✓ Développement d'espaces de coworking / maisons des services d'entreprises / pépinières pour faciliter la mise en réseau des TPE et PME, et offrir un cadre de mutualisation adapté
- ✓ Développement de l'offre de formation locale en impliquant les entreprises et les instituts de formation, et développement de l'offre d'expertise à la demande (consultants) *
- ✓ Animation des réseaux d'entreprises dans les territoires *
- ✓ Mise en réseau des territoires ruraux pour le développement d'agences de formation dans les EPCL et/ou Pays
- ✓ Développement des partenariats R&D / formation avec l'ENSAM et l'université de Bourgogne *

Levier n°4 : Développer une politique d'accueil cohérente et transversale

- Définition d'une politique d'accueil dans l'ensemble des territoires croisant habitat / emploi / services / mobilité
- Mise en réseau et coordination des politiques d'accueil à l'échelle départementale et/ou régionale pour nourrir une politique de marketing territorial

Le département présente une situation particulière avec des axes ferrés majeurs, des axes autoroutiers, et des gares TGV, qui desservent à la fois Paris, la métropole lyonnaise et l'agglomération dijonnaise. Ce positionnement est stratégique, car il permet d'ores et déjà d'accueillir des populations nombreuses qui travaillent à l'extérieur du territoire. Il permet également d'accueillir des entreprises qui s'implantent sur le territoire tout en bénéficiant des bonnes conditions d'accessibilité à Dijon et Lyon.

L'accueil de populations représente un vecteur de développement important dans les espaces ruraux du département, en particulier dans l'Ouest du département (Morvan, Autunois, Charolais Brionnais). Pour ces territoires, l'amélioration du cadre d'accueil représente un enjeu : mobilité difficile, difficultés de maintien de l'emploi et des conditions d'accès aux services. Plus spécifiquement, le maintien des personnes âgées représente un enjeu pour tout le département, car ces personnes sont de plus en plus représentées en proportion. L'amélioration des conditions d'accès aux soins représente un enjeu stratégique pour les prochaines années.

Actions concrètes proposées en atelier

* actions complémentaires aux actions d'aménagement

- ✓ Développement des espaces dédiés pour le covoiturage (espaces de rencontre, parkings relais), notamment en milieu rural
- ✓ Plans de mobilités douces à l'échelle des villes et des bourgs
- ✓ Développement d'Orientations d'Aménagement et de Programmation – OAP – dans les Plans Locaux d'Urbanisme, au niveau des « nœuds » de transport en commun (gares en premier lieu)
- ✓ Développement des démarches de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC), en impliquant les entreprises *
- ✓ Développement d'une politique de marketing territorial (salons, antennes) et d'une politique d'accompagnement des nouveaux arrivants pour promouvoir l'attractivité du territoire *
- ✓ Accompagnement des entreprises pour développer des Plans de Déplacement d'Entreprises (PDE) *
- ✓ Développement des outils de transport en commun pour le rabattement vers les services et les gares *
- ✓ Développement d'un service d'accompagnement individualisé pour l'utilisation des outils numériques en milieu rural (e-commerce, covoiturage,...) *

ANNEXE 2 – Comptes rendus des ateliers

Levier n°5 : Organiser l'aménagement touristique du territoire

- Développement de l'offre d'hébergement pour mieux capter les flux et augmenter la durée moyenne de séjour
- Aménagement des sites touristiques et des itinéraires touristiques, en désenclavant les territoires les moins irrigués

La Saône et Loire dispose de nombreux atouts touristiques, avec des filières à potentiel pour les 10 prochaines années, à structurer : tourisme culturel et religieux, tourisme culturel, historique et patrimonial, tourisme gastronomique et œnotourisme, tourisme industriel, tourisme vert et cyclable.

L'offre d'hébergement touristique et en particulier l'offre hôtelière reste assez peu développée dans le département par rapport aux territoires voisins (Beaune, Lyon, Dijon). Sur certains créneaux, des manques sont ressentis (hébergement de groupes, hôtels haut de gamme, services associés à l'hôtellerie).

En outre, le département reste difficile à identifier en tant que destination touristique, ce qui s'explique par sa situation de carrefour et par la diversité des produits existants. La destination régionale « Bourgogne » est mieux identifiée aujourd'hui. L'enjeu consiste plus particulièrement à « ancrer » l'offre départementale de manière visible dans la politique et les produits touristiques régionaux, afin de mieux capter les visiteurs.

Actions concrètes proposées en atelier

* actions complémentaires aux actions d'aménagement

- ✓ Développement et accompagnement des projets d'hébergement touristique (offre « haut de gamme » à proximité de la RCEA, espaces regroupés type villages vacances / Center Parcs...)
- ✓ Finalisation de l'aménagement des voies vertes et bleues, et organisation de la promotion en développant les mobilités alternatives (vélos électriques)
- ✓ *Elaboration d'un plan Marketing partagé au niveau régional et positionnement du département dans cette vision globale **
- ✓ *Animation pour structurer les filières à potentiel : œnotourisme, métiers d'art, agritourisme autour de la race Charolaise (route du Bœuf), tourisme industriel **

Levier n°6 : Renforcer l'intégration énergétique des territoires et faciliter le développement de l'économie circulaire

- Développement des équipements de valorisation des ressources énergétiques locales : biomasse, solaire, éolien
- Développement d'espaces d'activité mutualisés sur l'économie circulaire industrielle, l'écoconception et le recyclage

La Saône et Loire présente une diversité de potentiels de production d'énergies renouvelables, qui diffère suivant les secteurs considérés (biomasse dans l'Ouest du département, solaire dans le Sud du département, éolien dans le nord de la Bresse,...). La valorisation des énergies locales, au même titre que les économies d'énergies, représentent des pistes de réflexion importantes pour favoriser la création (et l'économie) de richesses.

Le développement de l'économie circulaire (mutualisation des biens et des services, mises en synergie) représente également une piste de réflexion importante dans les secteurs où les tissus industriels sont les plus denses (Autunois, CUCM, Chalonnais en particulier). La densité des tissus permet d'envisager des mutualisations et mises en synergies intéressantes, sous réserve d'une réflexion en réseau sur ces sujets.

Le positionnement du territoire sur l'éco-innovation peut également être une piste de réflexion, en s'appuyant sur les industries existantes qui bénéficient de compétences et de savoir-faire développés (par exemple pour le recyclage industriel).

Actions concrètes proposées en atelier

* actions complémentaires aux actions d'aménagement

- ✓ Identification des bâtiments à potentiel pour le développement du solaire / photovoltaïque en toiture (cadastre solaire)
- ✓ Anticipation des besoins d'équipements de production énergétique dans les documents d'urbanisme
- ✓ Renouveau de la ZA de Sainte-Andoche à Autun et développement des projets autour des éco-matériaux
- ✓ *Accompagnement des professionnels agricoles et des collectivités (travail sur l'acceptabilité) pour le développement des projets de méthanisation **
- ✓ *Elaboration de Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) à l'échelle départementale et locale (bois, biomasse, haies) en intégrant les opportunités de valorisation des déchets **

ANNEXE 2 – Comptes rendus des ateliers

Levier n°7 : Favoriser la protection et la valorisation des ressources agricoles et forestières

- Protection des espaces agricoles et forestiers pour conserver le potentiel productif local
- Développement des signes de qualité et des filières courtes notamment dans le domaine agricole, pour mieux valoriser les productions locales
- Développement de la filière bois et des équipements associés

La protection des espaces agricoles et forestiers représente une question centrale dans l'aménagement, particulièrement importante pour préserver le potentiel productif du territoire, et en particulier les terres périurbaines autour des villes et villages dynamiques de l'Est du département (Mâconnais, Chalonnais, Bresse Louhannaise), qui sont les premières consommées par l'urbanisation.

Les productions agricoles du Département, à l'exception des productions viticoles, sont majoritairement commercialisées en filières « longues » avec une valeur ajoutée qui reste limitée, que ce soit pour la production de viande dans le Charollais ou pour la production de céréales, volailles et lait dans la Bresse. Le développement des signes de qualité « Bœuf de Charolles » et « Volaille de Bresse » reste limité du fait des contraintes apportées par les cahiers de charges. Toutefois, ce sont des outils importants pour mieux valoriser les produits dans le cadre des filières courtes.

Le développement de la filière bois représente, en outre, une opportunité pour le territoire, du fait de la présence d'une ressource importante (massif du Morvan en premier lieu), et du fait de l'existence d'entreprises dans le domaine de la transformation locale (chaufferies bois, ameublement, construction bois). Le développement de la production primaire concerne en particulier l'Ouest du Département, et la valorisation secondaire concerne l'ensemble du territoire (possibilités de valorisation dans les agglomérations de la vallée de la Saône).

Actions concrètes proposées en atelier

* actions complémentaires aux actions d'aménagement

- ✓ Identification des espaces agricoles et forestiers stratégiques dans les documents d'urbanisme, et protection adéquate
- ✓ Mise en place d'outils de protection et de valorisation des espaces agricoles périurbains
- ✓ Anticipation et mise en œuvre des projets d'équipement (abattoirs, centres de développement, lieux de commercialisation, laboratoires de transformation...)
- ✓ Animation pour le développement des AOC, valorisation dans la commercialisation locale et dans les produits touristiques *
- ✓ Animation pour structurer la propriété forestière privée et accroître le niveau de mobilisation de la ressource *

Levier n°8 : mettre en œuvre une politique ambitieuse de rénovation et de renouvellement du bâti et des espaces d'activité

- Organisation de la rénovation énergétique du bâti en impulsant des projets et en offrant des équipements adaptés pour les réseaux d'entreprises
- Engagement de politiques ambitieuses de renouvellement urbain sur les sites stratégiques du département

Plusieurs initiatives ont été lancées à l'échelle départementale sur le développement de l'économie de la rénovation : AMDF à Autun, filière Rénovia Bourgogne, initiatives territoriales dans le Chalonnais et le Mâconnais. Le potentiel de rénovation est particulièrement important dans les principaux pôles urbains, mais également de manière diffuse en milieu rural.

La reconquête des friches urbaines représente un potentiel de développement, qui nécessite des compétences importantes en termes de BTP, de recyclage, de dépollution des sols... Le développement du renouvellement dans les principaux pôles urbains du département peut représenter une manne de croissance pour les entreprises de ces secteurs, tout en constituant un levier de maintien des populations et des entreprises en place.

Actions concrètes proposées en atelier

* actions complémentaires aux actions d'aménagement

- ✓ Définition d'un programme de projets pilotes « haute performance énergétique » dans les territoires, avec une commande publique innovante
- ✓ Identification et priorisation de projets « phare » de renouvellement des centralités et des ZA (sur la base de données clés comme la performance thermique ou le taux de vacance)
- ✓ Mise en place d'un EPF local (échelle départementale ou supérieure) pour permettre la revitalisation des centres-bourgs
- ✓ Organisation d'une filière du réemploi dans le bâtiment avec espaces et outils identifiés (stockage, recyclage, réutilisation, éco-matériaux...)
- ✓ Accompagnement de la transmission d'entreprises dans le BTP *
- ✓ Plan de développement de la construction bois pour valoriser les ressources locales dans la rénovation *

ANNEXE 2 – Comptes rendus des ateliers

Levier n°9 : Développer la coopération territoriale à l'échelle départementale et régionale

- Mise en cohérence des politiques d'aménagement et de développement (politiques d'accueil, aménagements d'infrastructures, habitat,...) entre les différents territoires du département
- Positionnement du département au sein des politiques régionales d'aménagement
- Développement des coopérations interrégionales avec Rhône-Alpes Auvergne (en particulier avec Bourg en Bresse, Roanne et la Métropole Lyonnaise)

Les territoires de Saône et Loire partagent des enjeux d'aménagement autour de grands ensembles de dynamiques (Val de Saône-Bresse, Ouest S&L, Sud Bourgogne...). La mise en cohérence des politiques d'aménagement et de développement représente une opportunité pour faciliter la mise en réseau des entreprises, et optimiser l'action publique.

Le positionnement régional du territoire au sein de la nouvelle Grande Région représente un enjeu sur de nombreux sujets (accueil résidentiel, tourisme, pôles de compétitivité,...). En outre, le département présente une situation très particulière à la frontière avec les régions Rhône Alpes Auvergne et Centre, ce qui fait que les politiques interrégionales sont particulièrement importantes pour son développement.

Actions concrètes proposées en atelier

* actions complémentaires aux actions d'aménagement

- ✓ Elaboration d'un schéma de développement logistique à l'échelle régionale (autour des axes A6 et A36 et de l'axe fluvial)
- ✓ Développement des démarches d'Inter-SCOT ciblées sur des thématiques clés, et par grands secteurs de cohérence (Val de Saône-Bresse, Ouest S&L, Sud Bourgogne...)
- ✓ Développement d'un observatoire de l'habitat et du foncier à l'échelle départementale et/ou régionale, pour mieux connaître les besoins et les faire partager
- ✓ Définition d'une politique de marketing territorial spécifique sur l'accueil des habitants et entreprises de la Métropole Lyonnaise *

Levier n°10 : Renforcer l'ingénierie territoriale et les outils de planification

- Développement de la couverture en documents de planification pour anticiper les besoins des entreprises et mieux y répondre
- Développement de l'animation territoriale en s'appuyant sur les collectivités et les organismes professionnels

L'ingénierie territoriale représente un levier important pour accompagner les entreprises dans tous les territoires. Les pôles industriels majeurs, déjà largement structurés, peuvent être accompagnés via des politiques de filières (clusters, pôles de compétitivité,...), mais il s'agit également de faciliter la mise en réseau des tissus d'entreprises moins denses en milieu rural (qui peuvent être accompagnés via des outils plus territoriaux comme par exemple l'AMDF à Autun pour la formation). Le développement de la planification représente en outre un point important pour mieux anticiper, sur le plan de l'aménagement, les besoins des entreprises.

Actions concrètes proposées en atelier

* actions complémentaires aux actions d'aménagement

- ✓ Finalisation des SCOT à l'échelle du département, et développement progressif des PLU intercommunaux
- ✓ Positionnement des nouvelles EPCI sur l'animation économique, en fonction des besoins des entreprises et en s'appuyant sur des partenariats avec les organismes professionnels *

Compte Rendu du COPIL du 17 décembre 2015

L'ordre du jour suivant est proposé pour le Comité de pilotage :

- Introduction par M. le Préfet de Saône et Loire
- Présentation générale de la démarche (objectifs, méthode)
- Tour de table

Les principales remarques des participants sont synthétisées ci-après.

CADRAGE GENERAL DE LA DEMARCHE

- L'importance de la co-construction de l'étude avec les territoires a été soulignée. La prise en compte des spécificités des territoires gagnera à être prise en compte dans la démarche
- La démarche mérite d'être réalisée en concertation avec la Région et le Département
- Les complémentarités entre les territoires gagneront à être mises en avant, en recherchant à conforter les coopérations existantes. Il faut être vigilants à ne pas générer des phénomènes de concurrence.
- Les interrelations avec les territoires voisins devra également être prise en compte (exemple de la Région Rhône Alpes Auvergne).
- L'étude peut représenter une occasion de décloisonner les analyses en mettant en perspective les différents secteurs économiques les uns par rapport aux autres. Cette vision transversale peut faciliter l'orientation des politiques publiques.
- Il est proposé de communiquer sur l'étude auprès de l'Assemblée des Maires de France (AMF), afin de recueillir l'avis des maires.

SUJETS MAJEURS A ABORDER DANS LE CADRE DE L'ETUDE

Habitat / accueil de populations

- La question de l'habitat doit être abordée dans l'étude, le lien entre attractivité économique et attractivité résidentielle étant important. L'habitat peut être une source de développement économique.
- La question de la rénovation des bâtiments représente un enjeu fort, vecteur potentiel de développement économique. Les entreprises doivent être prêtes à saisir les opportunités. Les leviers fiscaux restent toutefois insuffisants aujourd'hui pour réellement lancer une dynamique.
- L'attractivité du secteur Sud Saône et Loire vis-à-vis de la métropole lyonnaise est un point à souligner, c'est un vecteur de développement important. Les pressions des promoteurs sont nombreuses dans ce secteur. L'organisation de la planification (SCOT en particulier) est importante afin de mieux maîtriser les impacts du développement résidentiel, et d'en tirer profit efficacement.
- La question de l'image des territoires (liée à l'habitat) est importante à travailler, afin d'optimiser l'attractivité des territoires pour l'accueil de populations et d'entreprises. Certains territoires bénéficient d'une image porteuse (exemple de la Côte Chalonnaise).

Déplacements / accessibilité

- La question de l'accessibilité des territoires mérite d'être abordée, avec notamment la prise en compte des impacts des grandes infrastructures sur le développement. En particulier, l'impact de l'aménagement de la RCEA gagnera à être pris en compte, ainsi que les perspectives de développement futur (branche Nord en particulier).
- La valorisation des gares TGV constitue un point à ne pas négliger, en réfléchissant notamment à la structuration de l'offre d'habitat à proximité des gares.

Compte Rendu du COPIL du 17 décembre 2015

Liens entre environnement et développement

- L'approche territoriale doit permettre de croiser les caractéristiques environnementales avec les opportunités de production (exemple de la valorisation énergétique du bocage par exemple).
- La protection du foncier et des ressources naturelles représente un point fondamental pour préserver le capital économique du territoire à long terme.

Modèles économiques et organisation des filières

- La thématique de l'économie circulaire gagnera à être étudiée, car il existe des potentiels de développement importants (seconde vie, recyclage, filières courtes,...).
- Le secteur médical, paramédical et médico-social est un secteur important car les manques sont importants (déficit d'offre par rapport aux besoins des populations), et le potentiel de développement économique l'est également (face aux besoins).
- La formation représente un sujet important à prendre en compte dans le cadre de l'étude. La valorisation des structures de formation importantes (ENSAM, laboratoire des Ponts et Chaussées...) représente une opportunité à ne pas manquer. Le tryptique « économie, emploi, formation » mérite d'être considéré dans son ensemble.

CALENDRIER POUR LA SUITE

- Les territoires seront mobilisés dans le cadre des ateliers de travail. L'objectif est que l'étude puisse être suivie par des « binômes » élu-technicien.
- L'objectif est de présenter en mars prochain, en Comité de Pilotage, les éléments de diagnostics et des premières pistes pour la construction des scénarios

Compte Rendu du COPIL du 22 mars 2016

L'ordre du jour suivant est proposé pour le Comité de Pilotage :

- Présentation des principales conclusions du diagnostic territorial
- Échanges sur les conclusions du diagnostic territorial
- Préparation des ateliers prospectifs et présentation des pistes de variables pour les scénarios

Les principales remarques des participants sont synthétisées ci-après.

REMARQUES D'ORDRE GENERAL

- Il est précisé que l'étude en cours d'élaboration pourra contribuer à l'élaboration du futur SRADDET régional
- Les enjeux de coopération inter-territoriale au sein du Département mériteront d'être soulignés dans le cadre des réflexions prospectives de l'étude
- Il est précisé qu'il est d'important de considérer les atouts et potentialités des territoires, afin d'anticiper les potentiels de création d'activité et d'emplois qui n'existent pas encore aujourd'hui
- Le développement des circuits courts représente un véritable potentiel économique – il reste de nombreux progrès à réaliser sur le sujet

REMARQUES SUR LES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Agriculture / Forêt

- Il est demandé de faire apparaître dans le diagnostic l'abattoir de Paray le Monial et le marché de St Christophe en Brionnais qui représentent des équipements importants pour la filière bovine
- L'existence du PER de la Halle technologique à Charolles est soulignée par les participants (PER sur la transformation de viande)
- L'intégration verticale des filières agricoles et forestières reste faiblement développée, en particulier du fait d'un déficit d'outils de transformation à usage local

Industrie et infrastructures

- Les participants soulignent l'importance du pôle de Bourbon Lancy sur le plan industriel (Fiat Powertrain), à faire apparaître sur les cartographies
- L'importance des pôles multimodaux mérite d'être soulignée, en prenant en compte l'intermodalité Maritime-Fluvial / Routier / Aérien
- La valorisation des infrastructures portuaires est un enjeu important – le port de Chalon représente un équipement multimodal important
- L'amélioration des grandes infrastructures routières représente un enjeu, avec en particulier des besoins d'aménagement au niveau du maillon Autun – Torcy- Le Creusot
- Il est souligné que le foncier économique disponible reste relativement limité dans certains secteurs du département (Sud en particulier)
- Le développement des nouvelles filières représente une opportunité économique : il existe par exemple un potentiel autour de l'économie numérique, de la croissance verte, de l'éco-rénovation
- Le développement de la formation, de la R&D et des partenariats avec les organismes de formation (ENSAM, laboratoire des Ponts et Chaussées) représentent des points importants qui peuvent influencer l'évolution des secteurs d'activités et l'innovation
- Les potentiels de développement autour des biotechnologies méritent d'être mis en avant – il existe, en particulier, des pistes de réflexion autour des biotechnologies « rouges » (liées à la santé) et aux biotechnologies « blanches » (liées au carbone végétal)

Compte Rendu du COPIL du 22 mars 2016

REMARQUES SUR LES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- L'aménagement numérique représente un enjeu crucial, le manque d'accès à la 3G-4G pénalise les entreprises et pourra conduire à des délocalisations – les entreprises utilisent de plus en plus le numérique et en sont dépendantes aujourd'hui L'affichage de ZA prioritaires représente une piste d'action intéressante, en affichant clairement l'échéancier de desserte numérique prévu à l'échelle départementale.

Économie présentielle

- Les coopérations touristiques avec les départements voisins méritent d'être étudiées, avec en particulier un potentiel important au niveau du secteur de Beaune (mais une coopération qui reste limitée et difficile aujourd'hui)
- La coopération territoriale avec la métropole lyonnaise représente un enjeu fort, notamment pour mieux bénéficier de la proximité de l'agglomération en accueillant des actifs résidents mais également des entreprises
- La rénovation énergétique représente un énorme potentiel de développement économique. Les politiques de l'habitat sont stratégiques pour permettre de valoriser ce potentiel.
- Concernant les déplacements domicile-travail, il est souligné que des déplacements existent entre l'Autunois et la Nièvre, à mettre en évidence

CALENDRIER POUR LA SUITE

- Les territoires et les acteurs économiques seront mobilisés dans le cadre des ateliers de travail. Ces ateliers sont prévus le 04 et le 27 avril 2016.
- Les conclusions des ateliers seront présentées dans le cadre du prochain Comité de Pilotage.

ANNEXE 3 – Comptes rendus des Comités de Pilotage

Compte Rendu du COPIL du 14 juin 2016

L'ordre du jour suivant est proposé pour le Comité de pilotage :

- Introduction par M. le Préfet de Saône et Loire
- Bilan des ateliers et présentation des leviers d'aménagement identifiés
- Echanges sur les leviers d'aménagement
- Préparation de la suite

Les principales remarques des participants sont synthétisées ci-après.

REMARQUES D'ORDRE GENERAL

- Il est souligné que la portée stratégique du document est assez peu lisible. Il est assez difficile de dégager une stratégie des actions proposées.
- L'analyse des futurs possibles et la dimension prospective de la démarche pourrait ressortir de manière plus lisible.
- Le document pourrait faire ressortir plus clairement les forces / faiblesses / opportunités / menaces propres au territoire départemental.
- La description des enjeux économiques n'intègre pas suffisamment de mise en perspective à l'échelle internationale.
- Un suivi dans le temps des orientations déclinées dans le document gagnera à être effectué, notamment pour analyser le niveau de mise en œuvre des différentes actions.

REMARQUES THEMATIQUES

Infrastructures / Réseaux

- Le développement de la branche Nord de la RCEA représente une piste d'action importante pour mieux connecter l'Autunois Morvan au reste du département. La bonne desserte des territoires par les infrastructures est nécessaire pour garantir la compétitivité des entreprises.

- Le développement des espaces d'activités accédant au Très Haut Débit représente un enjeu sur le territoire. Le SDDAN identifie 98 zones prioritaires, qui pourraient être priorisées plus fortement afin de lancer des travaux concrets aboutissants à des projets « phare ».
- Il semble intéressant de travailler avec les entreprises sur la priorisation des travaux à réaliser sur les grandes infrastructures.

Politiques d'accueil

- Le développement des activités autour de la Silver Economy représente une opportunité notable pour l'ensemble des territoires.
- Les mutations dans le domaine de l'économie de la santé représentent également des opportunités dans les territoires, dans un contexte de vieillissement de la population et d'isolement des populations fragiles, notamment en milieu rural.

Valorisation des patrimoines et ressources

- Il convient de souligner l'importance des outils de transformation locale qui constituent des pistes de valorisation pour les activités agricoles. L'abattoir d'Autun représente un exemple intéressant d'outil fonctionnel.
- Le développement des infrastructures cyclables représente un potentiel touristique notable. Au-delà des axes cyclables principaux, il conviendra de valoriser les axes secondaires et les connexions (exemple de la connexion Nolay - Autun - Château Chinon).

Compte Rendu du COPIL du 14 juin 2016

REMARQUES RELATIVES A LA GOUVERNANCE

Le positionnement des territoires du département à l'échelle supérieure (régionale, nationale) représente un enjeu important pour permettre la mise en œuvre des actions stratégiques de l'étude. Il semblerait pertinent de réunir de manière régulière les représentants des principales villes et agglomérations du département afin de porter une stratégie commune à l'échelle départementale.

CALENDRIER POUR LA SUITE

Les participants sont sollicités pour transmettre leurs remarques sur le document lors des prochaines semaines. Un forum de restitution de l'étude est organisé le 12 juillet prochain. Il est proposé aux participants de réfléchir aux moyens d'aller plus loin pour la mise en œuvre des actions évoquées dans le cadre du rapport d'étude, afin de débattre des possibilités concrètes lors du forum.